

# Assurances

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique  
de l'assurance au Canada

Directeur : GÉRARD PARIZEAU

## SOMMAIRE

LA PROVINCE DE QUÉBEC AUJOURD'HUI, par Claude Castonguay ... ..	1
VAGABONDAGE LINGUISTIQUE, par Jean-Marie Laurence ... ..	16
TREMBLEMENT DE TERRE EN NOUVELLE- FRANCE, par Mère Marie de l'Incarnation ... ..	24
DU RÉGLEMENT DES SINISTRES, par André Meek	33
PROPOS SUR LES MOTOS-NEIGE, par Jean Dalpé ...	38
LE JOUR "J" OU L'IMPÔT SUR LA PLUS-VALUE ...	43
1 — Le sens à donner aux mots « Jours de l'évaluation ».	
2 — Exigences relatives aux jours de l'évaluation : a) Titres émis dans le public; b) Autres biens. 3 — Calcul du gain ou de la perte en capital. 4 — Choix de la méthode d'évaluation.	
5 — Conclusion.	
L'OPPOSITION À L'ASSURANCE GROUPE, par J. H.	51
CHRONIQUE DE DOCUMENTATION, par J. D. ...	54
Dictionnaire de maximes et locutions latines utilisées en droit québécois. La Firme plurinationale et le Rapport Gray. L'Actualité Économique. Canadian Life Insurance Facts, In- surance Association, Toronto. The Journal of the Chartered Insurance Institute of London, 1971. Aspects Juridiques de la Compagnie au Québec. Stratégies sociales et nouvelles idéo- logies.	
PAGES DE JOURNAL, par Gérard Parizeau ... ..	61



1782 - 1972

Depuis 190 ans

**PHOENIX ASSURANCE COMPANY, LIMITED  
OF LONDON**

Jouit de la confiance du public et se spécialise  
dans toutes les classes d'assurances.

---

Succursale du Québec: 1, place Ville-Marie, Montréal  
Directeur: A. G. SMALL

*Directeur adjoint*  
C. DESJARDINS

---

La Compagnie fait des affaires au Canada depuis 168 ans  
1804 - 1972

*Le Bureau d'Expertises des Assureurs Ltée  
Underwriters Adjustment Bureau Ltd.*

offre à tous les assureurs un service complet pour le  
règlement de sinistres de toute nature.

Etablie dans plus de 90 villes canadiennes, notre  
société occupe depuis longtemps déjà une position de  
premier rang dans tous les domaines d'expertises après  
sinistres.

Consciente des obligations qui lui viennent de cette  
position, elle ne cesse de former les compétences  
nécessaires et de battre les sentiers du progrès.

**Siège social**

**4300, RUE JEAN-TALON OUEST  
MONTRÉAL (308<sup>e</sup>)**

# W. Y. O'BREHAM INC.

*Agents de réclamations agréés*

*Expertises après sinistres de toute nature*

---

**1038, RUE MARMIER - LONGUEUIL**

**Tél. 526-9188 et 526-9189**



*la plus importante institution*

*financière d'expression française*

*au pays vous présente ses hommages*

*et vous offre ses meilleurs vœux*



Banque Canadienne Nationale

SOLIDE

Fondée en 1869

PROGRESSIVE

Capital payé: \$4.000.000,00

**NEW HAMPSHIRE FIRE INSURANCE CO.**

*Département canadien:*

**276 OUEST, RUE ST-JACQUES,**

**MONTRÉAL**

J. L. PLANTE, Gérant

LE GROUPE  
**FÉDÉRATION**

LA FÉDÉRATION COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA  
HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE  
LA SUISSE COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

**Siège Social : 275 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL**

## **ANDREW HAMILTON (MONTREAL) LTD.**

*Agents de réclamations*

J. RONALD JACKSON, A.R.A.

CHARLES FOURNIER, A.R.A.

JOHN S. DAIGNAULT, A.R.A.

*Expertises après sinistres de toute nature*

---

**407, RUE MCGILL, MONTRÉAL - Tél. 842-7841**



## **ROBERT HAMPSON & SON LIMITED** gérants exclusifs au Canada pour **MARYLAND CASUALTY COMPANY**

Fondée sur plus d'un siècle de relations toujours cordiales avec le public et les courtiers, notre connaissance de la technique des assurances au Québec constitue l'actif dont nous sommes le plus fiers.

Aux courtiers qui ne connaissent pas encore les avantages de nos services, nous adressons la plus chaleureuse invitation en leur signalant que tout notre personnel est à leur entière disposition.

**Siège Social :** - 22<sup>e</sup> étage, 1155, rue Metcalfe, Montréal 110

**Succursale :** - - - 100, place d'Youville, Québec (4<sup>e</sup>)

**Bureau de Service :** - - - Sherbrooke (Québec)

# LE PARDON DES FAUTES

Le système de bonification utilisé par un grand nombre de compagnies d'assurance automobile a toujours comporté une diminution de prime pour les bons conducteurs avec, comme corollaire, la suppression de cet avantage dès le premier sinistre. Vu la fragilité des voitures actuelles et l'encombrement de la circulation, la moindre erreur de jugement se traduit par des dommages de plus de \$200. et entraîne une hausse des primes pouvant dépasser 80%. Ce système de "régression" — ou retour au tarif normal dès le premier renouvellement soulève beaucoup de mécontentement chez les assurés. De leur côté, les assureurs — formés dans la tradition voulant que "toute faute appelle un châtement" — hésitent devant tout changement radical de la situation. Mais un nouveau principe a vu le jour dans le domaine de l'assurance automobile, celui du "pardon de la faute": c'est la décision de maintenir la bonification lorsqu'il n'y a qu'un sinistre et qu'il est de moins de \$200. Comme nombre de cas sont inférieurs à ce montant, on espère réduire de la sorte les causes de mécontentement.

"La Royal" n'est pas de cet avis. D'abord nous avons des doutes sur l'opportunité du relâchement. Nous comprenons fort bien les difficultés que soulève la congestion de la circulation mais nous estimons que la principale cause des accidents demeure encore la nature humaine: le conducteur lui-même. Nous tenons aussi compte des statistiques voulant que 80% des accidents ne soient imputables qu'à 20% des conducteurs. Autrement dit, les bons conducteurs sont la grande majorité tandis que les mauvais conducteurs récidivistes forment une minorité relativement faible. Nous n'aimons pas appliquer le principe du "pardon" aux récidivistes — d'autant plus que les bons conducteurs doivent supporter les conséquences de leurs fautes. D'autre part, il nous semble arbitraire de plafonner le pardon. Souvent, l'étendue des dommages n'a rien à voir avec la gravité de la faute qui les a causés.

Et si c'est le mécontentement que l'on veut prévenir, que dire des cas de \$210, de \$300, voire de \$400? On n'en finirait plus.

Non. La Royal estime que le pardon doit être accordé à qui l'a vraiment mérité: aux bons conducteurs ayant démontré qu'ils n'étaient pas des récidivistes. Nos propres dossiers établissent qu'un grand nombre d'automobilistes — plus de 70% — ont passé cinq ans et plus sans accident et que même lorsqu'il arrive à ces automobilistes d'en avoir un, ils n'en ont pas d'autre avant au moins cinq ans encore. Ces gens forment la grande majorité des bons conducteurs ayant droit à ce titre non seulement à cause de leur habileté mais aussi à cause de leur attitude au volant. S'il faut recourir au pardon pour donner bonne réputation à notre industrie, que ce soit en leur faveur. Et si une seule erreur de jugement de leur part cause un accident, que les conséquences n'en soient pas fonction d'un plafond arbitraire.

Ce sont ces bons conducteurs que nous accueillons dans la catégorie "5 étoiles", pourvu qu'ils souscrivent certaines couvertures et qu'ils s'en tiennent à la conduite de voitures de tourisme.

Nous avons informé tous les courtiers qui traitent avec nous que le groupe Royal/Western avait élargi ses conditions d'admission à la catégorie "5 étoiles". Nous espérons que la plupart seront d'accord avec notre façon de voir. Si vous n'êtes pas au courant de cette catégorie, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de nous.



DIVISION "ROYAL"

DIVISION WESTERN/  
BRITISH-AMERICA

*(La catégorie "5 étoiles" ne s'applique pas au Saskatchewan ni au Manitoba)*

# ENSEIGNER LA PRUDENCE UN GAGE DE SÉCURITÉ

Les suites qu'entraîne parfois un accident plutôt banal à prime abord, sont souvent très graves. Enseigner chez les vôtres le prudence, c'est augmenter leur sécurité. Confiez-nous vos risques de toutes sortes, votre quiétude en dépend.



## La Sécurité

COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALES DU CANADA

SIÈGE SOCIAL: 1259 rue Berri, 10e étage, Montréal 132, Qué.  
SUCCURSALES: Toronto, Québec





Ceux qui expriment leur nostalgie du bon vieux temps ne se rappellent sûrement pas les années 1870 au Canada.



Les gens qui ont bâti cette église, par exemple, travaillaient de longues heures pour une maigre pitance. Ils avaient à peine de quoi suffire aux besoins de leur famille.



Mais en 1872, La Métropolitaine nommason premier agent au Canada. C'était un homme d'affaires canadien, qui avait décidé de se mettre au service de ses concitoyens.



Ceux qu'il aida tout d'abord étaient des nouveaux mariés.



Aujourd'hui, La Métropolitaine continue d'aider les jeunes mariés, les jeunes pères à assurer leur avenir et la sécurité financière de leur famille.



La Métropolitaine. Cent ans au service des Canadiens.

Cette annonce TV fait partie d'un groupe de messages que La Métropolitaine fera diffuser en 1972, afin de commémorer le centenaire des activités de notre compagnie au Canada. Une telle publicité est destinée non seulement à décrire les bienfaits réels de l'assurance-vie, mais aussi à rehausser encore davantage le prestige de nos représentants.



**La Métropolitaine**

Cent ans au service des Canadiens.



# ASSURANCES

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique  
de l'assurance au Canada

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Prix au Canada :  
L'abonnement : \$4.00  
Le numéro : - \$1.25

Membres du comité :  
Gérard Parizeau, Robert Parizeau,  
Gérald Laberge, Jacques Caya  
Mme Aurette P. Gervais

Administration :  
410, rue Saint-Nicolas  
Montréal

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement N° 1638

---

40<sup>e</sup> année

Montréal, Avril 1972

N° 1

---

1

## La province de Québec aujourd'hui

par

CLAUDE CASTONGUAY

*Monsieur Claude Castonguay est ministre des Affaires Sociales dans le Cabinet Bourassa. En février, il a présenté un mémoire à l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Il a choisi d'exposer la situation du Québec dans le Canada actuel. Nous avons pensé apporter son texte à nos lecteurs qui y trouveront la pensée de l'auteur devant l'évolution de notre province depuis 1960, en particulier. Nous le remercions de nous avoir permis de reproduire la communication qu'il a faite devant les membres de l'Institut de France. G. P.*



Je mesure sans peine l'honneur que vous faites aujourd'hui à un ministre du gouvernement du Québec en l'invitant à porter la parole devant les membres de votre Académie. Tant de personnages illustres se sont succédé à cette tribune depuis un siècle et demi que je me sentirais intimidé n'était-ce mon désir de mieux vous faire connaître, si la chose est possible, notre société, ses espoirs et quelques formes de son probable avenir.

C'est un trait commun à tous les Québécois, lorsqu'ils parlent à des groupes de l'extérieur, de ressentir le besoin de convaincre, ou parfois même de s'expliquer, un peu comme pour s'excuser d'être encore là, tenaces et résolus sur ce sol d'Amérique imprimé des valeurs anglo-saxonnes.

2 Mais je n'ai pas ce sentiment aujourd'hui. La France est de moins en moins à l'extérieur de nos frontières. C'est une partie de nous-mêmes que nous avons retrouvée grâce au rapprochement franco-québécois des dernières années. Je n'en veux pour seules preuves que la cordialité de l'accueil qui m'est fait dans votre pays et la sympathie des Français à l'endroit du peuple québécois.

C'est là un des résultats de la coopération franco-québécoise qui a permis à des milliers de vos compatriotes et des miens, de part et d'autre de l'Atlantique, de mieux se connaître et, à travers eux, de mieux connaître la France et le Québec. On ne peut pas évaluer avec précision la portée d'un tel résultat; il est plus facile d'établir le nombre de missions de Québécois en France ou de Français au Québec et de déterminer statistiquement la fréquence et la durée des séjours, ou encore la nature des échanges de renseignements et d'expériences auxquels ces séjours donnent lieu. Pourtant, à long terme, c'est le rapprochement de nos deux peuples qui compte. Pour le Québec, ce rapprochement est essentiel; on l'a dit maintes fois avant moi, et je pense qu'on avait raison de le souligner. Le Québec moderne devait regarder au-delà de ses frontières, il lui fallait échanger avec d'autres. Pour lui, il était capital que des liens étroits s'établissent avec la France. Il demeure vital que ces liens directs soient maintenus et, dans la mesure du possible, accrus.

En 1965, les dirigeants québécois avaient compris quel puissant soutien pouvait fournir au sentiment national du Québec et à son effort d'épanouissement dans tous les domaines un lien plus étroit et aussi plus systématique avec son ancienne mère-patrie. À l'époque, le gouvernement français montra une sympathie agissante et encouragea l'établissement de relations suivies entre les Québécois et les Français. Et depuis, le mouvement se poursuit et s'amplifie. Le gouvernement français actuel et le gouvernement québécois maintiennent à ce propos une attitude identique et considèrent que les rapports franco-québécois font désormais partie d'une réalité acquise dont le caractère de permanence est fondé sur les besoins qu'elle satisfait de part et d'autre

et sur une exigence que je pourrais qualifier de sociologique et d'historique.

Historiquement et sociologiquement, nous avons d'abord été des Français. Puis, comme il fallait s'y attendre, les Français des dix-septième et dix-huitième siècles sont devenus des Canadiens. Par la suite, des réalités militaires et politiques ont donné naissance au vocable de Canadiens français. Aujourd'hui, et c'est le cas surtout depuis une dizaine ou une quinzaine d'années, le nom de Québécois prend une dimension qui fait meilleure référence à notre identité.

Voilà, en peu de mots, une façon bien imparfaite et certainement trop globale de décrire notre évolution comme peuple depuis quatre cents ans. Pourtant, elle correspond bien à ce qui s'est passé chez nous et surtout à ce qui continue de s'y passer. On ne peut comprendre le Québec actuel si on ignore l'émergence chez nos concitoyens du sentiment d'être des Québécois.

3

Mais ce sentiment n'est pas la conséquence d'une quelconque génération spontanée. Derrière ceux que nous sommes aujourd'hui, il y a des générations et des générations de paysans, d'ouvriers, de membres du clergé, de commerçants, de professionnels et, plus tard, d'intellectuels; ils ont, à leur façon et à leur époque, conservé et défendu une « nationalité » distincte qui ne devait commencer à s'affirmer vraiment qu'au début des années 1960. Et derrière ce que nous serons demain, il y aura nous, ceux d'aujourd'hui, qui avons l'impression très nette de vivre au passage de deux mondes: celui d'hier, fait de ténacité et de fidélité, et celui de demain, construit sur les mêmes attitudes, mais, avec cette différence capitale, qu'en plus de sauvegarder notre passé, nous devons aussi penser et agir en termes d'avenir.

Au cours des vingt ou trente dernières années, la conjoncture québécoise a énormément évolué. Il n'est plus vrai qu'« au pays du Québec, rien n'a changé ». Autrefois, nous devions survivre dans un milieu qui était malgré tout protégé par la vie rurale, l'éloignement des influences extérieures, la foi catholique et un taux de natalité élevé. Demain, aujourd'hui même, nous devons et nous devons faire face à la vie urbaine, à la compénétration des cultures, à l'abolition des distances, à la force de pénétration des moyens de communications, à la concurrence économique et technique et au poids de la démographie nord-américaine qui rappelle sans cesse au Québec le sentiment d'être un îlot humain de 5 millions de francophones dans un univers anglo-saxon de 220 millions d'habitants.

4 Il n'y a certes pas lieu de se plaindre car l'« ilot » est tout de même d'une dimension géographique impressionnante, rempli de richesses naturelles abondantes et à peine exploitées. Entre ses grandes villes, les voies de communications sont ultra-modernes et le fleuve St-Laurent constitue, pour le Québec, une artère économique puissante. Bien que, pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure, nous devons actuellement être particulièrement attentifs au développement de notre économie, nous devons rappeler que des industries importantes se sont développées sur notre territoire. Le Québec abrite près du tiers de l'industrie manufacturière canadienne. Rappelons enfin que la grande majorité des francophones du Canada vivent au Québec où ils forment plus de quatre-vingts pour cent de la population; ce dernier facteur confère au Québec un caractère particulier qui le distingue des autres provinces du pays et il est sous-jacent à la plupart des positions politiques prises par son gouvernement. C'est aussi ce facteur qui a en bonne partie provoqué les relations franco-québécoises, qui les a animées et qui continue de les justifier.

Les historiens pourront mieux que moi analyser les diverses causes de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la « révolution tranquille », c'est-à-dire cette prise de conscience sans précédent chez nous qui s'est manifestée à partir de 1960. Il est toutefois dès maintenant certain qu'on a alors assisté à une remise en question d'à peu près toutes les institutions québécoises traditionnelles, y compris le gouvernement, et qu'il s'est produit une mutation sociale profonde qui n'a pas encore donné tous ses effets. Je ne prétends absolument pas que le dynamisme et l'esprit d'invention dont les Québécois ont fait preuve à cette époque ont été totalement planifiés et ordonnés; au contraire, ils ont plutôt pris la forme d'un bouillonnement d'idées et d'initiatives, d'un brassement général, d'une course en avant vers des objectifs assez mal définis au départ. Il en est donc résulté, dans certains secteurs, une dispersion que d'aucuns ont sur le coup trouvé enivrante, mais l'efficacité n'y trouvait pas toujours son compte. Quoi qu'il en soit, il fallait que le Québec traverse une telle phase. Il fallait qu'il se convainque lui-même qu'il pouvait innover, réussir de vastes entreprises et remplacer des structures socio-politiques dépassées par des nouvelles.

On ne doit pas oublier ici que le Québec venait, pendant les dix ou quinze années qui avaient précédé, de vivre une période de conservatisme aigu et de quiétude artificielle. Il suffisait dès lors qu'un seul des éléments de l'édifice antérieur cède pour que toute la structure

soit ébranlée. C'est ce qui arriva au tournant des années « 50 ». Pendant un certain temps, plusieurs crurent que la secousse ne durerait que quelques mois, voire une année ou deux tout au plus, et surtout qu'elle n'aurait pas de conséquence à long terme. On se trompait.

Une fois lancé, le mouvement devait être irréversible. Encore aujourd'hui, il se continue quoique selon des modes différents. La première priorité du gouvernement du Québec élu en 1960 — le développement des ressources humaines — explique sans doute que les modifications des dix dernières années s'étendirent à plusieurs secteurs. Condition première d'un développement qui voulait s'appuyer sur une reconnaissance plus explicite de la valeur culturelle du Québec en Amérique, cette priorité constituait le premier « pont » d'une adaptation aux tendances internationales du développement économique qui met-  
5
tent l'accent sur la technologie, c'est-à-dire sur l'homme.

Le Québec se devait donc, en premier lieu, de réévaluer son système d'éducation. Imperméable aux transformations que subissaient ceux des États-Unis et des autres provinces canadiennes, le système éducatif québécois ne s'améliorait guère. En 1960, on le retrouvait peu apte à satisfaire des besoins d'innovation, de croissance et de financement. Le Québec voulait également corriger une situation défavorable sur les plans de la fréquentation scolaire et de la qualification de la main-d'œuvre. C'est pourquoi il entreprit un vaste effort de scolarisation qui l'amena à une profonde modernisation de tout le système. Les réformes ont touché tous les niveaux, de l'école élémentaire à l'enseignement supérieur.

Après quelques années, la politique d'accessibilité de l'éducation amène des résultats concrets appréciables. Le taux de scolarisation au niveau secondaire passe de 65.4 pour cent en 1960-1961 à 96.1 pour cent du groupe d'âge 13-16 ans, en 1967-1968; ce qui permit à la moyenne canadienne de passer de 66.5 pour cent à 86.2 pour cent<sup>1</sup>. L'inscription post-secondaire atteint en 1967-1968 une proportion de 19 pour cent des jeunes de 18-24 ans, ce qui commence à pouvoir se comparer favorablement à la situation chez nos voisins américains<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Tableau 1 en appendice.

<sup>2</sup> Aux États-Unis en 1967-1968, les étudiants inscrits à l'Université au niveau sous-gradué représentaient 31 pour cent comparé à 24 pour cent en 1960-1961 du groupe d'âge 18-21.

Source: Projections of Educational Statistics to 1977-1978 (1968 edition) U.S. Department of Health, Education and Welfare — Washington D.C. Cité dans Zsigmond op. cit. tableau F-2 p. 259.

6 En 1960, les travailleurs qui n'avaient qu'une formation générale de niveau élémentaire formaient plus de la moitié (55 pour cent) de la main-d'œuvre québécoise, contre 45 pour cent pour l'ensemble du Canada. Un tel écart caractéristique des effectifs plus âgés de la main-d'œuvre, ne pouvait bien sûr être résorbé en quelques années. Par contre, l'apport de jeunes effectifs plus scolarisés allait permettre de refermer l'écart au plan de la formation supérieure. Avec un taux de croissance de 36 pour cent au Québec contre 16 pour cent à l'échelle canadienne, entre 1960 et 1965, la proportion de la main-d'œuvre qui possède au moins une éducation secondaire complète est équivalente à la moyenne canadienne<sup>3</sup>.

Pour accélérer ce mouvement de retombée de la scolarisation sur la formation de l'ensemble de sa population, le Québec allait également revitaliser le domaine de la formation des adultes. On observe en 1967 des inscriptions universitaires à temps partiel plus nombreuses au Québec que partout ailleurs au Canada<sup>4</sup>. L'éducation des adultes prit une ampleur plus considérable grâce au recours aux techniques de télévision<sup>5</sup> et à la décentralisation de l'enseignement universitaire permis par la création, en 1969, de l'Université du Québec dont les unités constituantes sont maintenant établies dans la plupart des régions.

Certes, ce renouveau extrêmement rapide du domaine de l'éducation n'est pas étranger à l'effervescence que connaît actuellement le domaine des arts par sa production littéraire et artistique, celui des communications avec les lignes radiophoniques ouvertes et celui de la participation communautaire avec la mise sur pied de comités de citoyens.

Le Québec a également consacré ces récentes années un effort considérable au domaine des politiques sociales. À l'instar des autres nations, nous croyons que la sécurité du lendemain pour un chef de famille, une personne âgée, un jeune travailleur, est une condition de son épanouissement. Aussi nous avons fait nôtre une politique d'accès universel aux biens essentiels, tels la santé, le revenu minimum et les services sociaux.

Dans le domaine de la santé par exemple, un objectif général d'amélioration de l'état de santé physique et mentale de la population ainsi

<sup>3</sup> Tableau 2 en appendice.

<sup>4</sup> Les inscriptions à temps partiel aux institutions universitaires atteignent 45.9% des inscriptions à temps plein au Québec contre 35.9% pour l'ensemble du Canada. Zsigmond et Wamer: op. cit. Appendice E ~ Tableau E-15.

<sup>5</sup> Multi media — Tevec — Radio-Québec.

que du milieu dans lequel elle vit a été mis de l'avant. À cette fin, on a tenté de rendre plus accessibles, sur les plans financier et géographique, des soins de santé complets et continus. C'est ainsi que la gratuité des services hospitaliers et l'assurance-maladie furent établies et que, plus récemment, une restructuration complète de l'organisation des services de santé et des services sociaux fut entreprise.

Cette restructuration met l'accent sur une meilleure planification des services de santé, l'intégration de ceux-ci avec les services sociaux, la coordination entre eux des établissements dispensateurs de services et l'évaluation constante de la performance du régime de la santé afin d'en déceler et corriger les déficiences. Grâce à elle, l'administration des établissements, tels les centres hospitaliers, les centres de services sociaux et les centres d'accueil de toutes sortes, sera très bientôt ouverte à la participation des utilisateurs de services, du personnel professionnel et non professionnel, des étudiants et autres. Seront également créés des centres d'un nouveau type, les centres locaux de services communautaires, qui dispenseront sur une base intégrée les services de santé et les services sociaux courants. Enfin, des structures régionales seront instaurées; leur fonction principale sera, dans un premier temps, de promouvoir la participation de la population à l'administration des établissements. Ces conseils régionaux se transformeront éventuellement en de véritables organismes régionaux jouissant d'une large autonomie sur le plan de la programmation régionale du développement des services de santé et des services sociaux.

Parallèlement à cette réforme qui vise à pallier les déficiences du système de distribution des soins, particulièrement sa fragmentation en sous-systèmes parallèles, un projet législatif d'une réforme complète des professions, notamment dans le domaine de la santé et des services sociaux, a été déposé à l'Assemblée nationale pour adoption dans le courant de la présente année. Cette mise à jour de la structure et du fonctionnement des ordres professionnels apparaît d'autant plus nécessaire que le syndicalisme a connu dans le domaine des professions des progrès considérables au Québec, au cours des dix dernières années, qui exigent que l'on repense le rôle et les fonctions des ordres professionnels.

Les services sociaux pour leur part, tout comme les services de santé, avaient grandement besoin d'une meilleure coordination. Dans nos sociétés, une proportion de plus en plus grande de personnes et

de familles font face à des difficultés psycho-sociales de toutes sortes. S'ils veulent prévenir ces difficultés et leur offrir des solutions adéquates, les services sociaux doivent être techniquement bien organisés et faire partie intégrante de la communauté. Jusqu'à maintenant, leur morcellement a nui à leur efficacité et, souvent, les tient éloignés des populations qui en ont le plus besoin.

8 Notre politique dans ce domaine vise l'amélioration des conditions sociales des individus, des familles et des groupes et à cette fin poursuit trois objectifs fondamentaux: aider les individus à développer une personnalité autonome, aider les individus à assumer pleinement leurs responsabilités familiales et sociales et, enfin, les aider à participer à la vie communautaire. Mais la première condition de cette autonomie et de cette participation individuelle est la sécurité de ressources financières minimales.

À cet égard, on constate que malgré les sommes considérables consacrées ces récentes années aux divers régimes de sécurité du revenu, on n'est pas parvenu à lutter efficacement contre la pauvreté. D'où la nécessité de repenser les objectifs qui, au hasard des années et des besoins identifiés ou non identifiés, ont présidé à la structuration de ces régimes. Une politique globale et intégrée de sécurité du revenu a donc été conçue sur la poursuite des objectifs suivants: la garantie d'un revenu fondé sur les besoins évalués en fonction d'un seuil de revenu, la promotion des personnes par une participation à l'activité économique et sociale et, enfin, la reconnaissance du droit des citoyens à des ressources minimales.

Nous croyons, et c'est ce dont nous essayons de convaincre le gouvernement du Canada, que l'économie nord-américaine permet et doit assurer les citoyens d'un revenu minimum. Nous avons acquis la certitude que c'est un pas à franchir dans un avenir assez rapproché et que l'ensemble des programmes actuels de sécurité du revenu doivent être repensés en fonction de cette orientation.

Cette politique de sécurité du revenu fait présentement l'objet de difficiles négociations avec le gouvernement fédéral, notamment dans le champ des allocations familiales. Après avoir créé, en 1966, le Régime de rentes du Québec, et en 1967, notre propre Régime d'allocations familiales, nous croyons le temps venu de renforcer l'action de ces régimes en faveur des bénéficiaires à faible revenu. Selon un projet de loi déposé il y a deux mois, nos allocations familiales deviendront



sélectives en fonction du revenu et graduées selon l'âge et le rang de l'enfant. Les familles à faible revenu qui ont plusieurs enfants recevront ainsi des prestations substantielles.

Cette revalorisation et cette restructuration des allocations familiales sont fondamentales car elles nous permettront d'aplanir les difficultés que pose le régime d'aide sociale, dont la structure contribue à la dépendance et concurrence le marché du travail malgré un niveau de prestations pourtant insuffisant par rapport aux besoins des personnes privées d'emploi.

L'accent mis sur les ressources humaines depuis 1960 ne devait pas pour autant permettre de négliger le monde de l'économie. Le fait est connu que les Québécois ne contrôlent qu'une partie de leur économie. Et cette partie n'est pas la plus déterminante, ni la plus dynamique. Cela provient d'une situation historique et d'une longue évolution économique qui ont permis au capital extérieur, américain surtout, d'investir chez nous des sommes énormes. En cela, le Québec, tout comme le Canada dans son ensemble, subit à la fois les avantages et les inconvénients de son encadrement par une puissance économique de premier plan. Avantages qui lui ont permis de réaliser des taux de croissance élevés au cours des grandes périodes d'expansion économique nord-américaine. Inconvénients, puisque le Québec, isolé politiquement et culturellement des circuits d'informations et de décisions, subit sans cesse les contrecoups des mutations rapides de la structure industrielle. Étranger aux décisions, souvent trop tard informé, il perd la chance d'une négociation ou d'une adaptation à ces changements.

Dans ce contexte, une idéologie axée sur les valeurs rurales, maintenue et diffusée dans le passé par nos dirigeants civils et religieux, a souvent fourni un refuge utile aux Québécois. Elle lui a permis de valoriser, ou en tout cas de juger acceptables d'humbles conditions de vie que le siècle actuel a transformées en une situation générale de sous-prolétariat urbain.

C'est donc pour pallier un certain isolationisme et compenser sa faible taille que le Québec entreprend de créer un pouvoir économique collectif capable d'attraction et de pénétration. On veut, par l'action du gouvernement, corriger les lacunes dont la persistance aurait nécessairement conduit à l'absence accrue des Québécois du domaine de l'économie. Aussi a-t-on créé plusieurs organismes publics et parapublics de nature économique, telles la Société générale de financement,

la Caisse de dépôt et de placement <sup>6</sup>, la Société québécoise d'exploration pétrolière et quelques autres.

Dès 1962, toutefois, le gouvernement avait, dans le même esprit, nationalisé l'électricité et créé l'Hydro-Québec, qui devait par la suite réaliser des travaux de barrage, en particulier sur la Manicouagan, qui attirèrent l'attention des pays étrangers et dont la production en énergie électrique représente le quart de la production canadienne.

10 Mais face aux problèmes économiques qui nous confrontent depuis quelques années au Québec — recul et productivité plus faible<sup>7</sup> du secteur manufacturier, chômage amplifié par la conjoncture économique générale en Amérique — ces gestes ne pouvaient constituer que la première partie d'un programme économique. Il fallait diffuser ces efforts à l'ensemble du secteur industriel. C'est pourquoi le gouvernement devait, au cours des dernières années, accentuer de plus en plus la priorité du développement économique par des programmes d'encouragement à l'investissement privé. C'est également pourquoi le gouvernement du Québec ayant décidé de tirer parti de son avantage au plan des ressources naturelles, annonçait récemment son intention d'aménager les ressources hydro-électriques de la Baie de James. Projet ambitieux sur le plan de la technique et du financement, ce développement permettra d'ouvrir un nouveau territoire situé à quelque 300 milles de la région minière du Nord-Ouest québécois <sup>8</sup> dont la capacité en énergie électrique surpasse la production actuelle.<sup>9</sup>

C'est l'ensemble de ces gestes qui devront, à mesure qu'ils porteront des fruits, permettre au Québec de relever le défi économique nord-américain et de fournir aux Québécois l'occasion d'exercer leur compétence.

<sup>6</sup> En 1970, la Caisse de dépôt et placement du Québec avait un actif de \$1.3 milliard dont 76 pour cent est détenu en obligations du gouvernement et 16 pour cent en actions. Selon la croissance de ces revenus, cet organisme québécois est en mesure d'investir \$1 million par jour.

<sup>7</sup> Entre 1961 et 1969, la part du secteur québécois par rapport à l'emploi total canadien dans le secteur manufacturier passe de 33.6 à 31.2 pour cent. Le gain est au profit de l'Ontario. Principaux indicateurs économiques. Provinces et régions. Ottawa 1971.

<sup>8</sup> Le territoire couvre lui-même une distance de 300 milles (480 km) dont le point le plus au sud se situe à 150 milles de Matagami (4000 h.) dernière ville du Nord-Ouest québécois.

<sup>9</sup> La capacité totale en énergie électrique de la Baie de James est d'environ 14,000 megawatts. La production de l'Hydro-Québec est actuellement de 10,000 megawatts et celle du Canada de 40,000 megawatts.

Cette action économique du gouvernement s'est accompagnée d'un renouveau de la fonction publique québécoise. Alors que le fonctionnarisme avait été pendant longtemps considéré comme une occupation assez peu prestigieuse, il en fut tout autrement au cours des dix dernières années. Non seulement y eut-il une nette amélioration du personnel au service de l'État, mais les techniques administratives elles-mêmes furent modernisées et considérablement améliorées. Le gouvernement du Québec qui avait été jusqu'à ce moment, une administration provinciale, commença à devenir le gouvernement d'un État en voie de modernisation. Chez ceux qui servaient l'État, on perçut la naissance d'un esprit de corps et d'une mentalité dynamique entièrement orientée vers l'avenir.

11

Je ne tenterai pas de vous faire croire que toutes ces innovations d'ordre social ou économique se sont faites en douceur, sans erreur de parcours et à un rythme constant. Je ne prétendrai pas non plus que toute l'opération s'est déroulée à partir d'une connaissance scientifique et objective des buts à atteindre. D'ailleurs, la volonté d'agir qui anima tous les milieux québécois, et pas seulement le gouvernement, ne pouvait ni ne devait être dès le départ autoritairement canalisée et ordonnée. Cela aurait pu en tarir la sources et provoquer des frustrations difficilement acceptables vu l'ampleur du rattrapage qui s'imposait.

Aussi, je ne dirai pas que la tâche entreprise en 1960 est terminée et que les Québécois peuvent maintenant croire leur mission accomplie. On demande à l'heure actuelle beaucoup plus au gouvernement qu'il il y a une dizaine d'années. Celui-ci est bien devenu l'instrument de la collectivité; elle veut s'en servir. Qui pourrait l'en blâmer? Car notre « révolution tranquille » a suscité la création de nouvelles valeurs, de nouvelles aspirations. Tout cela est normal, mais a pour conséquence de fixer aux responsables de l'État des objectifs peut-être plus difficiles à atteindre que ceux qu'il entrevoyait confusément il y a encore peu de temps. Nous n'avons donc pas le choix, nous devons continuer.

Si cette esquisse que je viens de tracer d'un bilan de l'évolution récente du Québec est nécessairement incomplète, celle-ci se poursuivant toujours, on peut toutefois dégager, dès maintenant au moins, trois phénomènes qui à la fois ont permis cette évolution et en ont découlé. D'abord je pense qu'il est indéniable que le pouvoir, au Québec, s'est déplacé des élites traditionnelles vers de nouvelles élites. Personnellement je n'aime pas beaucoup utiliser l'expression « élite », mais je crois

12 qu'on verra mieux ce dont il s'agit si je mentionne que le Québec est maintenant beaucoup plus influencé par les administrateurs publics et privés, les universitaires et même les artistes que par ceux qui, membres des professions libérales ou du clergé, l'ont gouverné pendant pratiquement toute l'existence de la société québécoise antérieure à 1960. Et il est intéressant de mentionner que ce glissement du pouvoir s'est effectué sans trop de heurts et même dans un esprit fort positif dont, je crois, on trouve peu d'exemples ailleurs. Le clergé, j'ai plaisir à le signaler, a compris la mutation du Québec et, comme presque toute la société québécoise, s'est résolument engagé vers l'avenir.

Tout cela tient probablement au fait — et c'est le deuxième phénomène que je voudrais retenir — que le Québec a démontré une faculté absolument étonnante à absorber des changements rapides et fondamentaux. Cela entraîne, on le conçoit facilement, un « choc du futur », et de tels changements soulèvent bien des problèmes; la société québécoise a perdu sa quiétude d'antan. Elle est pourtant à la fois plus sûre d'elle-même et aussi plus inquiète car elle découvre des défis nouveaux auxquels elle n'avait pas toujours été préparée. Mais, encore une fois, il y a chez elle une telle aptitude à s'adapter et à accepter la nouveauté, que je suis convaincu qu'elle surmontera les tiraillements et même les contradictions de sa propre mutation.

Il y a mutation, bien sûr, mais pas mise en cause des fondements. On peut en effet se demander si, entraînée par une évolution aussi comprimée dans le temps, la société québécoise n'a pas perdu ou n'est pas en voie de perdre l'identité qui l'avait caractérisée jusqu'à ce moment-là. En réalité, les changements qu'elle subit ou qu'elle provoque confirment son identité, la façonnent pour l'adapter aux temps nouveaux. En cours de route, la société québécoise s'est départie des traits qui, autrement, auraient pu l'empêcher de progresser, mais elle est demeurée indéniablement fidèle à elle-même. Au point d'ailleurs qu'une de ses préoccupations majeures est de se donner les instruments politiques qu'elle estime lui manquer encore. J'ai dit qu'elle considèrerait désormais son gouvernement comme un instrument collectif. C'est justement pour cette raison qu'elle le veut fort, ce qui — autre phénomène qu'on peut dégager des récentes années — conduit à des affrontements parfois très sérieux avec le gouvernement fédéral. Ces disputes sont nombreuses et fréquentes. Elles alimentent la chronique chez nous et même parfois à l'extérieur. Il ne s'agit cependant pas, dans

tout cela, de simples malentendus ou encore de manifestations superficielles de concurrence entre gouvernements complémentaires.

La mutation québécoise a provoqué une redéfinition nécessaire de la place et du rôle du Québec au sein du Canada. Celle-ci a, à son tour, entraîné une remise en cause du partage des pouvoirs entre Ottawa et Québec. À l'heure présente, la situation à cet égard demeure incertaine. Le processus de révision constitutionnelle amorcé vers la fin de l'année 1967 a abouti à une impasse en juin dernier, lors de la conférence constitutionnelle tenue à Victoria, en Colombie-Britannique, pour la bonne raison qu'aucun autre gouvernement que celui du Québec, n'a vraiment voulu, au cours de cette période, s'attaquer aux aspects fondamentaux du partage des compétences législatives. Il faudra bien pourtant y apporter une solution. Autrement, les tensions ne feront que s'accroître. Et le temps presse.

13

Que veut le Québec ? En quelques mots, une cohérence de pouvoirs nécessaires pour se gouverner en tant que société et s'épanouir à l'intérieur du cadre fédéral canadien. Pour cela, il importe que les pouvoirs du gouvernement du Québec soient clairement établis et que le gouvernement du Canada ne puisse pas, par diverses interventions, nier ces pouvoirs ou en annuler les effets. Nous demandons un large degré d'autonomie et nous croyons qu'il peut être compatible avec un fédéralisme canadien lui-même renouvelé. Car la mutation québécoise influencera nécessairement le Canada dans sa totalité.

Décrire en quelques minutes le Québec, société en pleine évolution, est assez téméraire. Mais cette témérité, on peut se la permettre quand on s'adresse à un auditoire qui, par affinité, pressent le Québec comme une terre amie. Aux longues explications qu'il ne m'a pas été possible de fournir, on peut suppléer par une sympathie naturelle envers cette terre qui fut la Nouvelle-France et où nous construisons aujourd'hui notre patrie.



# ASSURANCES

## Annexes

### Tableau 1

Inscription au niveau secondaire et post-secondaire (non universitaire et universitaire) en pourcentage des groupes d'âge (13-16) et (18-24).  
Ontario. Québec. Canada.

		Ontario	Québec	Canada	
14	Niveau secondaire	1960-61	83.0	65.4	66.5
	(13-16)	1967-68	101.2	96.1	86.2
	Niveau post-secondaire	1960-61	9.0	11.4	9.8
	(18-24)	1967-68	14.6	18.9	16.1

Zsigmond, Z. E. et Wenaas, C. J. : Enrolment in Education Institutions by Province, 1951-52 to 1980-81. Etude spéciale (no 25) préparée pour le Conseil économique du Canada, 1970.

Appendice A. Tableaux A. 3. — A. 35 et A. 41.

### Tableau 2

Accroissement de la scolarisation dans la main-d'œuvre,  
Canada, Québec, Ontario, 1960-1965

Scolarisation	1960		1965		Accroissement $5 = \frac{4-2}{2} \times 100$
	N (en milliers) - 1 -	% - 2 -	N (en milliers) - 3 -	% - 4 -	
Canada					
Elémentaire et moins	2,815	45.3	2,615	38.2	- 15.7
Secondaire (partie)	1,864	30.0	2,274	33.2	+ 10.7
Secondaire (complet)	1,010	16.2	1,229	18.0	+ 11.1
Universitaire (tout ou partie)	529	8.5	726	10.6	+ 24.7
Total	6,218	100.0	6,844	100.0	-

A S S U R A N C E S

---

Ontario

Elémentaire et moins	912	39.4	839	33.4	— 15.3
Secondaire (partie)	826	35.7	1,015	40.4	+ 13.2
Secondaire (complet)	372	16.1	396	15.8	— 1.9
Universitaire (tout ou partie)	203	8.8	262	10.4	+ 18.2
Total	2,313	100.0	2,512	100.0	—

Québec

Elémentaire et moins	975	55.5	932	48.0	— 13.5
Secondaire (partie)	394	22.4	448	23.1	+ 3.1
Secondaire (complet)	262	14.9	372	19.1	+ 28.1
Universitaire (tout ou partie)	126	7.2	191	9.8	+ 36.1
Total	1,757	100.0	1,943	100.0	—

15

Source: B.F.S., Special Labour Force Studies, No.1, Educational attainment of the Canadian population and Labour Force, 1960-1965, Ottawa 1966.

M.A. 20/1/72

# Vagabondage linguistique

par

JEAN-MARIE LAURENCE

16

*Monsieur Jean-Marie Laurence a bien voulu accepter de tenir une chronique linguistique dans notre revue. Voici son premier article. Nous l'en remercions, ainsi que la Société Radio-Canada, qui nous autorise à donner à nos lecteurs des textes qu'elle-même a demandés à Monsieur Laurence. A.*



« Nous ne disons plus que *Zeus tonne* ou que *Jupiter pleut*, mais nous disons toujours que *Le soleil se lève*. » Cette observation de Georges Mounin dans ses « Clés pour la linguistique » peut donner lieu à des réflexions sans fin. Notons d'abord qu'il est tout à fait remarquable qu'on dise encore *Le soleil se lève*, à la manière des primitifs, comme si nous ne savions pas, depuis Copernic et Galilée, que cette expression n'a aucun rapport avec la réalité. Il est bien étonnant aussi que les puristes ne s'en soient pas avisés...

La vie a de ces ironies et la linguistique réserve aux curieux bien d'autres surprises.

Cette discipline, qui se situe aujourd'hui au carrefour des sciences humaines, a tellement évolué en ces dernières décennies qu'elle a modifié du tout au tout les vues des linguistes sur le langage.

Il y a quelques années, le mot *linguistique* (qui remonte à 1826) était inconnu du grand public, voire de la plupart des gens instruits. Notre programme d'enseignement l'ignorait, au second degré et même dans certaines universités.

Ce vocable fait maintenant florès et connaît une vogue plus grande encore que les appellations des professions les



plus traditionnellement prestigieuses chez nous. Malheureusement, les termes *linguiste* et *linguistique* ont un sens aussi vague, dans l'esprit de la majorité des gens, que le terme *culture* dans la pensée des « verbomanes » de notre époque.

Jean Riverain écrit avec humour que, pour certains, « la culture française c'est Victor Hugo, le Christ, Marx, le vin de Champagne, Versailles, la Déclaration des droits de l'homme, le général de Gaulle, la règle des participes, la Marseillaise de Rude, la guillotine, le Tour de France, etc. »<sup>1</sup>

17

Ainsi, pour un très grand nombre d'usagers, la linguistique est la science des langues, depuis la langue de serin finement apprêtée jusqu'à la langue de vipère...

Le moment nous semble donc venu de vulgariser (au sens noble du mot) certaines notions essentielles de linguistique, comme on vulgarise, sous le nom d'hygiène, des rudiments de médecine. Nous consacrerons quelques articles à ce sujet d'actualité.

### ***Linguistique et grammaire***

Distinguons d'abord linguistique et grammaire. La plupart des linguistes contemporains soutiennent que la grammaire est exclusivement normative (c'est-à-dire qu'elle enseigne les règles de la langue), tandis que la linguistique est purement descriptive ou explicative. Ainsi, pour le linguiste, les deux phrases « Le pont que j'ai passé dessus » et « Le pont sur lequel j'ai passé » sont différentes par leur structure mais équivalentes du point de vue linguistique ou fonctionnel. En d'autres termes, le linguiste étudie les faits de langage sans porter sur ces faits un jugement de valeur.

Le grammairien, au contraire, étudie les faits de langage pour en induire des règles. Pour lui, « Le pont que j'ai passé dessus » est populaire; « Le pont sur lequel j'ai passé » est seul acceptable dans le bon usage.

<sup>1</sup> *Les mots dans le vent*, p. 63.

Bref, le linguiste tient le rôle d'analyste, de dissecteur, d'anatomiste de la langue, alors que le grammairien se présente comme « moraliste » du langage.

18 Cette distinction, fondée sans doute et nécessaire pour distinguer les disciplines, nous semble trop absolue dans la pratique. Nous croyons fermement qu'un grammairien moderne ne peut se passer des leçons de la linguistique, qui élargissent singulièrement l'esprit. Il nous paraît impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, de formuler des règles fondées exclusivement sur la tradition, le goût, la logique pure ou quelque conception mythique du génie de la langue. La mauvaise réputation des grammairiens leur vient sans doute de l'exploitation inconsidérée de ces critères, qui ne suffisent plus à la mentalité contemporaine dominée par l'esprit scientifique.

Plus de trois siècles de rationalisme ont fondé et développé la grammaire logiciste. Cette conception de la grammaire a sévi particulièrement en France, sous l'influence du cartésianisme et de Condillac. Elle donnait aux grammairiens une certaine sécurité, grâce au fixisme qu'elle a engendré. Il est curieux de constater la similitude des manuels de grammaire qui ont été publiés pendant cette époque. Quelqu'un a dit assez brutalement que les grammairiens se copiaient indéfiniment les uns les autres. Cette affirmation est à peine exagérée. Elle explique pourquoi des générations d'écoliers ont grandi dans la croyance en l'immutabilité de la langue. Ainsi s'est développée parallèlement l'idée que la langue est une entité finie, d'où l'expression courante « savoir le français », comme si un individu, fût-il génial, pouvait posséder le tout d'une langue.

Des gens parfois fort instruits vivent en toute sécurité dans cette erreur élémentaire. Bon nombre d'usagers commencent seulement à s'aviser que la langue, tel un être vivant,

bouge sans cesse et que l'erreur d'hier peut devenir la règle d'aujourd'hui.

**Problèmes de syntaxe**

Abel Hermant, qui fut le principal auteur de la Grammaire de l'Académie française (1932) et qui fit les délices des dilettantes du « beau langage » dans ses chroniques du journal *Le Temps*, évoque déjà, en 1971, l'image surannée d'un puriste en dentelles et en vertugadin pourfendant avec une épée de parade les barbares qui avaient l'audace d'écrire *Étant donné ses goûts sans faire l'accord du participe*.

19

Le moderne *Lancelot* (pseudonyme d'Abel Hermant) oubliait précisément que la logique et la tradition ne sont pas les seuls critères de la correction linguistique. Il y a aussi la psychologie, qui joue un rôle de première importance dans le fonctionnement et l'évolution du langage. L'analogie est un phénomène psychologique. De même que dans la structure *vu ces conditions, passé huit heures*, etc., les participes *vu, passé*, qui ont pu s'accorder autrefois, restent aujourd'hui invariables parce qu'ils sont sentis comme prépositions; ainsi *étant donné* est aujourd'hui perçu par une foule de grands écrivains comme une locution prépositive. Phénomène d'analogie.

Notons qu'on peut toujours écrire *Passée l'extrême jeunesse...* (M. Prévost) ou *Passée la crête, on est en vue...* (R. Martin du Gard), si l'on prend *passé* dans son acception première. De même, on peut écrire *Étant donnée une sphère* pour la même raison. Question de sens ou de sentiment linguistique.

J'ai appris dans mon enfance que la locution *tout... que* exigeait l'indicatif. Il fallait écrire, sous peine de faute grave (car à cette époque toutes les fautes étaient graves): « Tout intelligent qu'il est, il n'a pas compris ce problème ». Mais

voilà que, depuis plusieurs années, les grammairiens admettent le subjonctif comme l'indicatif avec *tout... que*, selon qu'on veut exprimer l'affirmation ou le doute.

20 Cette évolution, que certains exemples faisaient présager dès le XVI<sup>e</sup> siècle, relève de la sémantique. L'analogie, source de fécondité des langues, s'exerce encore ici. *Tout... que* s'emploie avec le subjonctif par analogie avec *si... que*. Les anciens grammairiens exigeaient l'indicatif avec *tout... que* parce qu'ils décomposaient cette locution et voyaient dans *tout* une affirmation que *si* ne comporte pas. Les usagers, d'accord avec les grammairiens modernes, ont aujourd'hui une perception synthétique du groupe *tout... que*.

Une évolution analogue s'est produite pour *des plus*. Dans la phrase *Il est des plus aimables*, l'analyse littérale de *des plus* donne les équivalents *parmi les plus, entre les plus*, qui commandent naturellement le pluriel de l'adjectif : « Il est des plus aimables ». Mais la fréquence de ce syntagme dans des phrases dont le sujet est au singulier, voire au neutre (comme dans « Cela est des plus facile ») et surtout peut-être la perception synthétique de *des plus* comme une locution marquant le superlatif à la manière de *très, extrêmement*, ont imposé à un nombre croissant de locuteurs et d'écrivains le sentiment du singulier, qui est maintenant admis par les grammairiens.

La fameuse règle du participe avec *avoir* nous permet d'évaluer la distance qui sépare les grammairiens logicistes des linguistes contemporains. Cette règle n'a commencé de s'imposer qu'au cours du XVII<sup>e</sup> siècle et n'est devenue impérative, avec toutes ses minuties, qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle avait pourtant été édictée par Marot, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, à la demande de François I<sup>er</sup> qui désirait mettre fin à l'incertitude où se débattaient les écrivains de cette époque.

Notons en passant que la règle de Marot est artificielle et serait désavouée par les linguistes d'aujourd'hui. Si l'on avait suivi le sentiment (le sens) linguistique des usagers du français, il est plus que probable que le participe avec *avoir* demeurerait toujours invariable, comme en anglais. En effet, l'invariabilité est tellement naturelle dans ce cas que les gens instruits eux-mêmes sont obligés de se surveiller étroitement pour ne pas dire : « La lettre que j'ai écrit », parce qu'ils sentent que l'auxiliaire et le participe font bloc et correspondent tout simplement à une forme verbale. Une autre preuve de ce phénomène, c'est le temps qu'il faut aux écoliers pour assimiler cette règle contre nature.

21

### **Problèmes de lexicologie**

Mais c'est naturellement dans le domaine de la lexicologie que se manifeste surtout l'antagonisme qui oppose les puristes retardataires et les évolutionnistes.

Voici une liste partielle de mots considérés, il y a vingt à trente ans, comme des anglicismes inacceptables ou des barbarismes soit globalement, soit dans un ou plusieurs de leurs sens.

Un lexicologue d'aujourd'hui frotté de linguistique ne se rappelle pas sans sourire (ou sans pleurer) les longs débats, les discussions acerbes, les condamnations fulminantes, les parades verbales, les démonstrations pédantes ou pseudo-scientifiques, les accès de vanité ou de colère auxquels ont donné lieu ces mots maintenant admis dans l'usage courant.

Adresse	Indication du sens
Suggestion	Proposition faite sous toute réserve
Information	Ensemble de renseignements: une information prodigieuse

Ignorer quelqu'un	Traiter sans considération, comme quantité négligeable
Occasionnel	Qui se produit par occasion, par hasard
Sophistiqué	Qui manifeste un excès de recherche
Résidentiel	Propre à l'habitation: quartier résidentiel
Qualification	Formation, aptitudes de l'ouvrier qualifié
Qualifié	Ouvrier qualifié
Système	Appareil, dispositif
Fonctionnel	Qui remplit une fonction pratique
Communauté	Groupe social
Activités	Actes et travaux
Suite	Pièces en enfilade
Attraction(s)	Ce qui attire le public
Constructif	Positif: critique constructive
Quota	Contingent, pourcentage déterminé
Identifier	Reconnaître: un voleur, un cadavre, etc.
Exhaustif	Complet: liste exhaustive, étude exhaustive
Obstruction	Tactique d'opposition
Approche	Manière d'aborder un sujet, un problème
Déductible	Qu'on peut soustraire: somme déductible de l'impôt

### **Conclusions**

1. La connaissance de l'histoire de la langue élargit les vues de l'esprit sur le langage et tend à réduire l'absolutisme et le fixisme, non moins condamnables et dommageables que le laxisme.

2. En étudiant le fonctionnement et l'évolution des langues, la linguistique éclaire la grammaire normative et l'engage à réviser ses critères.

3. Le purisme mal informé paralyse la vie normale de la langue et décourage les bonnes volontés. Il aggrave aussi la déformation professionnelle qui menace les grammairiens, dont plusieurs mériteraient le qualificatif qu'Horace appliquait aux poètes de son temps : *Genus irritabile* (« La gent irritable »).

Avant donc que d'exposer les grands principes de la linguistique contemporaine, nous signalerons les travers et les passions contre lesquels les moralistes du langage (dont nous sommes tous par notre ascendance française) doivent tenter de se prémunir.

---

### Biens personnels et plus-value

Les nouvelles dispositions fiscales, entrées en vigueur le premier janvier 1972, forcent le contribuable à déterminer la valeur de ses biens au 22 décembre s'il s'agit d'actions cotées en bourse et au 31 décembre pour les obligations et les autres biens mobiliers ou immobiliers. Ce n'est pas une obligation théorique, comme le pensent certains. Au moment de la vente, celui qui n'aura pas pris les précautions nécessaires devra faire accepter une valeur en face de laquelle apparaîtra le prix de vente: la différence étant taxable à concurrence de 50% du montant. Si le propriétaire n'a pas pris ses précautions, il lui faudra accepter le prix fixé par l'État, à moins de pouvoir démontrer que celui-ci fait erreur: ce qui n'est pas facile, car le dernier mot appartient au représentant de l'État et non à l'intéressé.

Il serait sage, par conséquent, de s'adresser dès maintenant à un expert, qui fixera la valeur des biens à la date voulue. Seuls sont exempts d'évaluation et d'impôt, la maison du contribuable, ses effets et ses meubles, à moins que ceux-ci soient d'une telle qualité qu'ils puissent être assimilés à des objets d'art. Dans ce cas particulier, l'évaluation est d'autant plus nécessaire que sera difficile l'établissement d'une valeur, après le 31 décembre 1971, à cause des fluctuations et de la difficulté de retracer les cours ou le prix après coup.

Encore une fois, il n'y a pas là une simple fantaisie, mais une obligation découlant de la loi, dont le contribuable peut s'acquitter quand et comme il le désire, mais à laquelle il ne pourra échapper après la vente.

# Tremblement de terre en Nouvelle-France

par

MÈRE MARIE DE L'INCARNATION

24 *Un ami charmant nous a envoyé du Mans une nouvelle édition des lettres de Mère Marie de l'Incarnation, publiée, sous la direction de Dom Guy Oury, par l'Abbaye Saint-Pierre, à Solesmes, en 1971. Dans l'une d'elles, la bonne Mère relate à son fils le tremblement de terre qui a secoué la Nouvelle-France et la côte de l'Atlantique jusqu'à Boston et la Nouvelle-Hollande. Voici un extrait de ce qu'elle lui écrit de Québec le 20. d'Août, 1663. Comme on le constatera, elle mêle le merveilleux et les détails les plus précis sur le bouleversement des éléments et du sol.<sup>1</sup>*

»

Mais cependant nous entendions toujours l'ennemi rouler sous nos piez, nous voïant sur le panchant du précipice entre la vie et la mort, entre la crainte et l'espérance selon les redoublements ou la cessation des secousses<sup>2</sup>. Une âme sainte et fort adonnée à l'oraison aperçut un jour dans sa chambre une lueur qui représentoit la figure et l'éclat d'une épée nuë, et en même temps elle entendit une voix éclatante, qui disoit: Sur qui, Seigneur, sur qui? Elle n'entendit pas la réponse, mais une grande confusion de plaintes et de hurlemens qui suivirent cette première voix.

Un mois se passa de la sorte dans la crainte et dans l'incertitude de ce qui devoit arriver; mais enfin les mouvements venant à diminuer, étant plus rares et moins violens, excepté deux ou trois fois qu'ils ont été très-forts, l'on commença à découvrir les effets ordinaires des tremblements de terre, quand ils sont violens, sçavoir quantité de crevasses sur la terre, de nouveaux torrens, de nouvelles fontaines, de nouvelles

<sup>1</sup> Le manque d'espace nous empêche de citer la lettre au complet. Elle est en effet beaucoup trop longue. Il s'agit de celle qui dans la réédition porte le numéro CCIV.

<sup>2</sup> On a gardé l'orthographe de l'auteur et de l'époque.



collines, où il n'y en avoit jamais eu; la terre applanie, où il y avoit auparavant des montagnes; des abîmes nouveaux en quelques endroits, d'où sortoient des vapeurs ensouffrées, et en d'autres de grandes plaines toutes vuides, qui étoient auparavant chargées de bois et de haliers; des rochers renversez, des terres remuées, des forêts détruites, les arbres étant en partie renversez, et partie enfoncez en terre jusques à la cime des branches. L'on a veu deux rivières disparaître, l'on a trouvé deux fontaines nouvelles, l'une blanche comme du lait, et l'autre rouge comme du sang. Mais rien ne nous a plus étonnez que de voir le grand fleuve de Saint-Laurent, qui pour sa profondeur prodigieuse ne change jamais, ni par la fonte des neiges, qui fait ordinairement changer les rivières, ni par la jonction de plus de cinq cens rivières, qui dégorge dedans sans parler de plus de six cens fontaines très-grosses pour la plupart, de voir, dis-je, changer ce fleuve, et prendre la couleur de souffre, et la retenir durant huit jours.

Quelques Sauvages que la crainte avoit chassé des bois voulant retourner dans leur cabane, la trouvèrent abîmée dans un lac, qui se fit en ce lieu-là. L'on a veu une grange proche de nous se coucher (L 580) sur un côté, puis sur l'autre, et enfin se replacer en son assiette. A l'église de Beaupré qui est celle du Chasteau-Richer la terre trembla si rudement le mercredi des Cendres, que l'on voioit trembler les murailles comme si elles eussent été de carte. Le saint Sacrement, qui étoit exposé, trembloit de même : il ne tomba pas néanmoins, aïant été retenu par une petite couronne de fleurs contrefaites. La lampe qui étoit éteinte tomba trois fois, mais l'Ecclésiastique qui avoit le soin de cette église, l'aïant fait allumer et remonter en son lieu, elle ne tomba plus.

Nous avons appris de ceux qui sont venus de Tadoussac, que le tremblement y a fait d'étranges fracas. Durant l'espace de six heures il a plu de la cendre en si grande quantité, que sur la terre et dans les barques il y en avoit un pouce d'épais. L'on infère de là que le feu qui est enfermé dans la terre, a fait jouer quelque mine, et que par l'ouverture qu'il s'est faite, il a jetté ces cendres qui étoient comme du sel brûlé. Ces Messieurs que les premières secousses de la terre les épouvantèrent extrêmement à cause des étranges effets qu'elles causèrent; mais que ce qui les effraia le plus, et qui parut aussi le plus extraordinaire, fut que la marée, qui a ses heures réglées pour monter et descendre, et qui baissoit pour lors il y avoit peu de temps, remonta tout à coup avec un effroiable bruit.

Trois jeunes hommes étoient allez de compagnie chercher des Sauvages pour leur traiter de l'eau de vie, l'un d'eux s'étant écarté pour quelque nécessité, il lui apparut un spectre effroiable, qui de sa seule veue le pensa faire mourir de fraieur : il retourna aussitôt, quoi qu'avec peine, joindre les deux autres, qui le voiant ainsi effraïé commencèrent à le railler. Il y en eut un néanmoins qui rentra en soi-même, et qui dit : il n'y a pas pourtant ici de quoi rire, nous portons des boissons aux Sauvages contre la défense de l'Église, et Dieu nous veut peut-être punir de notre désobéissance. À ces paroles, ils retournèrent sur leurs pas. Le soir, à peine furent-ils cabanez, que le tremblement emporta leur cabane à leur veue, en sorte qu'ils eurent eux-mêmes bien de la peine à se sauver. Cet accident joint au premier leur fit croire que le ciel les persécutoit et vouloit empêcher leur dessein.

Au milieu du chemin d'ici à Tadoussac, il y avoit deux grands Caps qui donnoient du vent et incommodoient fort les vaisseaux. Ils sont à présent abîmez et enfoncez au niveau du rivage. Et ce qui est merveilleux, ils se sont avancez dans le grand fleuve plus avant que la ri(L 581)vière de Loire n'est large dans ses plus grandes cruës. Ils ont retenu leurs arbres et leur verdure et aujourd'hui c'est un plat païs. Je ne sçai pas pourtant qui osera y marcher le premier, quoi que l'assiette ait belle apparence. Un jeune homme de nos voisins allant en traite, voulut descendre au bord d'une rivière qui n'avoit point encore paru, curieux de voir comme les choses s'étaient faites. Dès les premiers pas, il enfonça si avant qu'il alloit périr, si on ne l'eût retiré, ce que l'on fit avec peine.

Voilà le lieutenant de Monsieur le Gouverneur qui arrive de Tadoussac. Il rapporte que les tremblemens y sont encore aussi fréquens et aussi furieux que dans leurs commencemens. Il arrivent plusieurs fois le jour, et plusieurs fois la nuit. Cependant j'écris ceci le dixième de juin, c'est-à-dire qu'il y a déjà quatre mois et demi que ce fléau dure.

La chaloupe qui est arrivée à notre port il y a peu de jours ayant laissé le grand vaisseau à Gaspé pour prendre le devant, se trouva fort en peine, étant proche de Tadoussac. Nous avons appris du secrétaire de Monsieur le gouverneur et d'un jeune homme de nos voisins qui retournoient de France, qu'elle sautoit et trembloit d'une étrange manière, s'élevant par intervalles haut comme une maison; ce qui les effraia d'autant plus qu'ils n'avoient jamais rien expérimenté de sem-

blable dans la navigation. Dans cette fraieur, ils tournèrent la veue vers la terre, où il y avoit une grande et haute montagne; ils la virent soudain remuer et tourner comme pirouettant, et tout d'un coup s'enfoncer et s'abîmer, en sorte que son sommet se trouva au ras de la terre uni comme une glace. Cette rencontre leur fit bien viste prendre le large de la rivière, de crainte que le débris n'arrivât jusques à eux.

Le grand navire prenant quelque temps après la même route, fut surpris du tremblement. Un honnête homme qui étoit dedans, m'a dit que tous ceux du vaisseau croieoient être morts, et que ne se pouvant tenir debout pour l'effort de l'agitation, ils se mirent tous à genoux et se prosternèrent sur le tillac pour se disposer à la mort. Ils ne pouvoient comprendre la cause d'un accident si nouveau : car tout le grand fleuve, qui en ce lieu-là est profond comme une mer, trembloit comme la terre. Pour marque que la secousse étoit grande, le gros cable du navire se rompit et ils perdirent une de leurs ancrs, ce qui leur fut une perte bien notable. J'ai sçu de ceux qui sont arrivez dans ces vaisseaux qu'en plus de douze endroits d'ici à Tadoussac (L 582) qui est distant de Québec de trente lieues, les grands fracas causez par les secousses de la terre en plusieurs endroits, principalement vers les deux caps dont j'ai parlé, les montagnes de roches se sont ouvertes. Ils ont veu quelques petites côtes ou éminences qui se sont détachées de leur fondement et qui ont disparu, faisant de petites ances où les barques et les chaloupes se pourront mettre à l'abri durant les tempêtes. C'est une chose si surprenante qu'on ne la peut quasi concevoir, et tous les jours on aprend de semblables prodiges. L'on avoit beaucoup de crainte que ces bouleversemens arrivez sur les côtes du grand fleuve, n'en empêchassent la navigation mais enfin on ne croit pas qu'ils puissent nuire, pourveu qu'on ne vogue point durant la nuit, car alors il y auroit du péril.

27

Si les débris ont été si terribles du côté de Tadoussac, ils ne l'ont pas moins été du côté des Trois-Rivières. Une personne de foi et de nos amis nous en a écrit des particularitez étonnantes. Et je n'en sçauois faire plus fidèlement le récit, qu'en rapportant ses propres paroles. Les voici :

La première et la plus rude secousse arriva ici le cinquième de Février sur les cinq heures et demie du soir. Elle commença par un bruissement, comme d'un tonnerre qui grondoit sourdement. Les maisons étoient dans la même agitation que les arbres dans une tempête, avec un bruit qui faisoit croire à plusieurs que le feu pétilloit dans

les greniers. Les pieux de notre palissade et des clôtures particulières sembloient danser, et ce qui étoit le plus effroiable, fut que la terre s'élevoit à l'œil de plus d'un grand pied au-dessus de sa consistance ordinaire, bondissant et roullant comme des flots agitez. Ce premier coup dura bien une demi-heure. Il n'y eut personne qui ne crut que la terre se devoit ouvrir pour nous engloutir. Néanmoins, comme les maisons sont toutes de bois, car il n'y a pas de pierre au Trois-Rivières, l'effet extérieur se termina à la chute de quelques cheminées. Mais les effets qui paroissent les plus considérables se sont faits dans les consciences, qui ont heureusement continué jusques à présent. Au reste, nous avons remarqué divers sytômes de cette maladie de la terre, s'il faut ainsi parler. Comme les tremblemens sont quasi sans relâche, aussi ne sont-ils pas dans la même égalité. Tantôt ils imitent le branle d'un grand vaisseau qui se meut lentement sur ses ancres, ce qui cause à plusieurs des étourdissemens de tête; tantôt l'agitation en est régulière, et précipitée par des élancemens qui font craquer les maisons sur tout durant la nuit, que plusieurs sont sur pied et en prières (L 583). Le mouvement le plus ordinaire est un trémoussement de trépitation, ce qu'on pourroit attribuer à des feux souterrains qui causent encore un autre effet : car comme ils se nourrissent de matière bitumineuse et ensouffrée qu'ils consomment, ils forment en même temps dessous nos pieds de grandes concavitez qui résonnent quand on frappe la terre, comme l'on entend résonner des voûtes quand on frappe dessus. Voilà ce que l'on nous écrit des Trois-Rivières.

L'on assure aussi que l'on a veu un spectre en l'air portant un flambeau à la main, et passant de l'ouest à l'est pardessus la grande redoute de ce bourg des Trois-Rivières.

Ce qui est hors de doute, selon le rapport de plusieurs de nos Sauvages et de nos François des Trois-Rivières, témoins oculaires, est qu'à cinq ou six lieues d'ici, les côtes de part et d'autre de la rivière quatre fois plus hautes que celles d'ici, ont été enlevées de leurs fondemens et déracinées jusques au niveau de l'eau dans l'étendue d'environ deux lieues en longueur et de plus de dix arpens en profondeur dans la campagne, et qu'elles ont été renversées avec leurs forêts jusques dans le milieu du canal, y formant une puissante digue qui obligera ce fleuve à changer de lict et à se répandre sur ces grandes plaines nouvellement découvertes. Il mine néanmoins, et bat sans cesse par la rapidité de son cours cette isle étrangère la démêlant peu à peu avec son eau qui est encore aujourd'hui si trouble et si

épaisse qu'elle n'est plus potable. Dans ce violent transport il s'est fait un tel débris qu'à peine un arbre est demeuré entier, étant pour la plupart débités en longueur comme des mâts de navire.

Le premier saut si renommé n'est plus, étant tout à fait aplani. Le ravage est encore plus grand et avec des circonstances plus surprenantes vers la rivière de Batiscan. Il y avoit cinquante personnes de ces quartiers, tant François que Sauvages, dans les lieux où le tremblement a fait de plus grands ravages et creusé de plus profonds abîmes. Comme ils ont tous été dans l'effroi et contraints de s'écarter pour se garantir des précipices qui s'ouvroient sous leurs piez, je remarquerai seulement quelques circonstances que j'ai tirées de quelques particuliers, car chacun n'étoit attentif qu'à soi-même et aux moïens de se sauver des ouvertures qui se faisoient à leurs côtez.

29

Ces mines naturelles aiant donc commencé à jouer en ce lieu aussi bien qu'ici sur le couchant du soleil, le cinquième de Février, continuèrent leurs ravages toute la nuit jusqu'à la pointe du jour avec des bruits comme d'un grand nombre de canons et de tonnerres effroia(L 584)bles qui, mêlez avec celui des arbres de ces forêts immenses qui s'entrechoquoient et tomboient à centaines de tous côtez dans le fond de ces abîmes, faisoient dresser les cheveux à la tête de ces pauvres errans. Un Sauvage d'entre eux étant à demi engagé dans une ouverture qui se fit dans sa cabane, en fut retiré avec beaucoup de peine par ses compagnons. Un François s'étant échapé du même danger et étant retourné pour prendre son fuzil que la crainte lui avoit fait oublier, fut obligé de se mettre dans l'eau jusques à la ceinture en un lieu où ils avoient auparavant fait leur feu. Il s'exposa à ce péril parce que sa vie dépendoit de son fuzil. Les Sauvages attribuans tous ces désordres aux démons qui voloient en l'air, à ce qu'ils disoient, faisoient de temps en temps des décharges de leurs fuzils avec de grandes huées pour les épouvanter et leur donner la chasse. Cette soirée et toute la nuit ils sentirent des bouffées de chaleur étouffantes. D'autres m'ont assuré qu'ils avoient veu des montagnes s'entrechoquer et disparoître à leurs yeux. D'autres ont veu des quartiers de rocher s'élever en l'air jusques à la cime des arbres.

J'ai parlé à un qui courut toute la nuit à mesure qu'il voioit la terre s'ouvrir. Ceux qui étoient plus éloignés et au delà du grand débris assurent qu'en retournant ils ont côtoyé plus de dix lieues sans en avoir pu découvrir ni le commencement ni la fin, ni sonder la profondeur. Et ils ajoutent que côtoyant la rivière de Batiscan, ils

ont trouvé de grands changemens n'y aiant plus de sauts où ils en avoient veu auparavant. et les collines étant tout à fait enfoncées dans la terre. Il y avoit ci-devant une haute montagne, aujourd'hui elle est abimée et réduite à un plat païs aussi uni que si la herse y avoit passé : l'on voit seulement en quelques endroits, quelques extrêmités des arbres enfoncés et en d'autres des racines qui sont demeurées en l'air la cime étant abimée dans la terre.

30 A la côte de Beaupré, un Maître de famille aiant envoyé un de ses domestiques à sa ferme, cet homme vit soudain un feu grand et étendu comme une ville. Quoi que ce fut en plein jour, il pensa mourir de fraieur, et tout le voisinage qui vit la même chose, en fut extrêmement épouvanté croiant que tout alloit périr. Ce grand feu néanmoins se jetta du côté du fleuve, le traversa et s'alla perdre dans l'Isle d'Orléans. Un homme qui l'a veu m'en a assuré et c'est une personne digne de foi.

La terre n'est pas encore affermie et cependant nous sommes au sixième de juillet, car je n'écris que par reprises et à mesure que (L 585) j'apprens les choses. Les exhalaisons brûlantes qui sont continuellement sorties de la terre avoient causé une si grande sécheresse, que toutes les semences avoient jauni, mais depuis quelques jours il y a eu des tourbillons et des orages furieux du côté du Cap de Tourmente, cela surprit tout le monde, car il arriva durant la nuit. Ce fut un bruit épouvantable causé par un déluge d'eau qui tomba des montagnes avec une abondance et une impétuosité incroyable.

Les moulins furent détruits et les arbres des forêts déracinez et emportez. Ces nouvelles eaux firent changer le cours de la rivière, son premier lit demeurant en sable et à sec. Une fort belle grange, qui étoit toute neuve, fut emportée toute entière à deux lieues de là où elle se brisa enfin sur des roches. Tous les bestiaux de ces côtes-là qui étoient en grand nombre à cause des belles et vastes prairies du païs, furent emportez par la rapidité des eaux. Plusieurs néanmoins ont été sauvez à la faveur des arbres, parmi lesquels s'étant trouvé mêlez, on les a retirez après que le fort du torrent a été passé. Les bleds en verd ont été entièrement ruinez. Et non seulement les bleds, mais encore toute la terre d'une pièce de douze arpens a été enlevée en sorte qu'il n'y est resté que la roche toute nue. Un honnête homme de nos voisins qui étoit alors en ce lieu-là, nous a assuré qu'en six jours qu'il y a resté, il n'a pas dormi deux heures, tant les tremblemens et les orages lui ont donné de fraieur.

Au même moment que le tremblement a commencé à Québec, il a commencé par tout et a produit les mêmes effets. Depuis les monts de notre Dame jusques à Mont-Réal, il s'est fait ressentir et tout le monde en a été également effraïé.

La Nouvelle Hollande n'en a pas été exempte et les Hiroquois qui en sont voisins ont été enveloppez dans la même consternation que les Sauvages de ces quartiers. Comme ces secousses de la terre leur étoient nouvelles et qu'ils ne pouvoient deviner la cause de tant de fracas, ils se sont adressez aux Hollandois pour la demander. Ils leur ont fait réponse que cela vouloit dire que le monde ne dureroit plus que trois ans. Je ne sçai d'où ils ont tiré cette prophétie.

31

Ce 29. de juillet, il est arrivé à notre port de Québec une barque de la Nouvelle Angleterre. Les personnes qui sont descendues de ce vaisseau disent qu'étant à Buston, qui est une belle ville que les Anglois ont bâtie, le lundi gras à cinq heures et demie, ils eurent le tremblement comme nous l'avons eu ici, et qu'il redoubla plusieurs fois. Ils rapportent le même de l'Acadie et du Port-Royal, place qui a autrefois (L 586) appartenu à Monsieur le Commandeur de Rasily, et qui a depuis été emportée par les Anglois. L'autre costé de l'Acadie, qui appartient à Messieurs de Cangé et Denys de notre ville de Tours, a ressenti les secousses comme par tout ailleurs. Cette barque nous a ramené cinq de nos prisonniers François, qui étoient captifs aux Hiroquois Agnerognons, et qui se sont sauvez à la faveur des Hollandois qui les ont traittez fort humainement, comme ils font tous ceux qui se retirent chez eux.

Des Sauvages d'un país très-éloigné ont été pressez de se retirer en ces quartiers plutôt pour se faire instruire et assurer leurs consciences que pour éviter les tremblemens qui les suivoient par tout. Ils ont découvert une chose qu'on recherchoit depuis long temps, sçavoir l'entrée de la grande mer du Nord, aux environs de laquelle il y a des peuples immenses, qui n'ont point encore entendu parler de Dieu. Ce sera un grand champ aux ouvriers de l'Évangile pour satisfaire à leur zèle et à leur ferveur. On tient que cette mer conduit à la Chine et au Japon. Si cela est, le chemin en sera bien abrégé.

Je reviens à nos quartiers, où nous sommes toujours dans les fraieurs, quoi que nous commencions à nous y accoutumer. Un honnête homme de nos amis avoit fait bâtir une maison avec un fort beau moulin, sur la pointe d'une roche de marbre : la roche dans une

secousse s'est ouverte et le moulin et la maison ont été enfoncés dans l'abîme qui s'est faite. Nous voici au treizième d'aoust, cette nuit dernière, la terre a tremblé fort rudement; notre dortoir et notre séminaire en ont eu une forte secousse, qui nous a réveillées de notre sommeil et qui a renouvelé notre crainte.

32 Je ferme cette relation le vingtième du même mois, sans sçavoir à quoi se termineront tous ces fracas, car les tremblemens continuent toujours. Mais ce qui est admirable parmi des débris si étranges et si universels, nul n'a péri, ni même été blessé. C'est une marque toute visible de la protection de Dieu sur son peuple, qui nous donne un juste sujet de croire qu'il ne se fâche contre nous que pour nous sauver. Et nous espérons qu'il tirera sa gloire de nos frayeurs par la conversion de tant d'âmes qui étoient endormies dans leurs péchez et qui ne se pouvoient éveiller de leur sommeil par les simples mouvemens d'une grâce intérieure.

*De Québec, le 20. d'Aoust 1663.*



# Du règlement des sinistres

par

ANDRÉ MEEK

## II

*Dans un premier article, paru dans notre numéro de janvier 1972, notre collaborateur a étudié les méthodes humaines ou électroniques destinées à simplifier le règlement des sinistres. Voici la deuxième partie de son travail, où il aborde la modernisation des techniques d'enquête. Nous lui laissons la parole, tout en insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas de rêveries, de vœux pieux ou de simples cognitions d'un esprit farfelu. Il y a dans toutes ces suggestions des solutions possibles à des problèmes réels, immédiats et auxquels il est impérieux de trouver des solutions si l'on ne veut pas que tout cela nous éclate à la figure comme un ballon sous le feu d'une cigarette. Nous émettons le vœu qu'on ne se contente pas de dire que ces idées tiennent du rêve. Qu'on en discute, grands dieux ! G. P.*

33



Voici maintenant quelques suggestions pour la modernisation des techniques d'enquête.

Nous n'avons guère évolué depuis que des experts ou agents de réclamations, pour la première fois, ont commencé à enquêter. Depuis un siècle, les déclarations sont manuscrites. C'est une méthode lente et inefficace. Je m'explique.

Il est facile de concevoir que l'esprit est plus rapide que la main qui écrit. Malheureusement, le cerveau et la main ne sont pas synchronisés au point de vue vitesse. La parole, cependant, même si elle n'est pas aussi rapide que le cerveau l'est beaucoup plus que la main qui écrit.

34 L'expérience prouve que pendant qu'un enquêteur écrit une phrase, d'autres idées peuvent surgir à son esprit. Lorsqu'il a fini de l'écrire, il a parfois oublié ce qu'il voulait demander à son interlocuteur. Il serait beaucoup plus facile de simplement converser avec les gens. L'interrogatoire serait plus complet, puisqu'il y aurait moins de risques d'oublier de discuter les facteurs importants. L'épargne de temps serait considérable puisque, bien des fois, l'enquêteur obtient tout l'historique d'un sinistre avant de commencer à écrire et il doit, lorsqu'il s'exécute, se souvenir de tout ce qui a été dit. Le temps consacré à la composition du texte impatienté souvent la personne interviewée. Sa nervosité se communique à l'enquêteur qui se hâte alors de terminer son travail et souvent le bâcle. À son retour au bureau, quel n'est pas souvent son étonnement de constater qu'il n'a pas questionné la personne sur certains points importants ou qu'il a omis d'inclure, dans le texte, des renseignements qu'il a obtenus verbalement. D'ailleurs, les lieux où se complètent les entrevues ne sont pas toujours propices à la rédaction d'une déclaration.

Il faudrait donc faire accepter par le ministère de la Justice ou par le Barreau du Québec, une forme de déclaration enregistrée sur bande magnétique ou autre. Trois possibilités me viennent à l'esprit:

A — Apparus sur le marché, avant les magnétophones modernes qui permettent de corriger l'enregistrement, certains appareils fonctionnent à l'aide de disques que l'on ne peut ni corriger, ni réutiliser. Ceux-ci auraient, je crois, l'avantage d'être acceptables par les tribunaux. Un enregistrement sur disques parallèles permettrait de laisser un disque-copie à l'interlocuteur. Celui-ci le conserverait et lors d'un procès, le magistrat pourrait écouter les deux disques et constater qu'il n'y a pas eu de manipulation frauduleuse de l'enregistrement en cours de route. La personne interviewée signerait le verso de chaque disque.

MUNICH REINSURANCE COMPANY  
THE VICTORY INSURANCE COMPANY LIMITED

## *Réassurance sur la vie*



MUNICH-LONDON MANAGEMENT CORPORATION LTD.  
55 RUE YONGE, TORONTO, CANADA - TÉLÉPHONE 366-9587

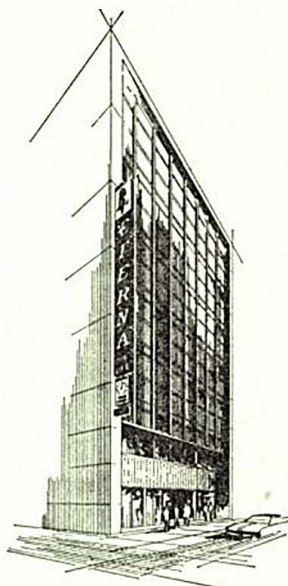


## **ÆTERNA-VIE** COMPAGNIE D'ASSURANCE\*

Siège social: 1184 ouest, rue Ste-Catherine,  
Montréal 110.

Succursales: Montréal (2), Québec,  
Trois-Rivières, Sherbrooke, St-Hyacinthe,  
Granby, St-Jean, Chicoutimi, St-Georges.

\* Membre de "Groupe Prêt et Revenu"



*Hommages de*

**PEPIN, RIOPEL & BARRETTE**

**Avocats**

---

**SUITE 1620  
360, RUE ST-JACQUES  
MONTRÉAL 126**

**Tél. 845-6235**

**AGENTS DE  
RÉCLAMATIONS  
CURTIS INC.**

**Jules Guillemette, A.R.A.**

**— Gilles Lalonde, A.R.A.**

**EXPERTISES APRÈS SINISTRES  
DE TOUTE NATURE**

**276, rue St-Jacques**

**Tél.: 844-3021**

**MONTRÉAL**

# bep

**LE BLANC ELDRIDGE PARIZEAU, INC.**

*Courtiers de Réassurance*

*Bureaux associés :*

DE FALBE ELDRIDGE REINSURANCE LTD., LONDON, ENGLAND

LE BLANC ET DE NICOLAY, S.A., PARIS, FRANCE

---

**275, RUE SAINT-JACQUES - MONTRÉAL 126 - TÉL. 288-1132**



**À VOTRE SERVICE  
DANS  
LE GROUPE  
DE POINTE**

- INCENDIE
- RESPONSABILITÉ PUBLIQUE
- RESPONSABILITÉ PATRONALE
- VOL RÉSIDENTIEL
- VOL COMMERCIAL
- AUTOMOBILES
- ASSURANCES COMBINÉES
- CAUTIONNEMENT
- ASSURANCES "TOUS RISQUES"



**Société NATIONALE d'Assurances**

**385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129 - Tél. : 844-2050**

---

**les  
assureurs**

**dynamiques**



**SUN LIFE DU CANADA**

---

**une mutuelle ... qui vous appartient**



*la laurentienne,  
compagnie mutuelle d'assurance*

*la paix, compagnie d'assurances  
généralistes du canada*

*la protection universelle,  
compagnie d'assurances*

**le groupe La Laurentienne**

**l'assurance sous tous ses angles**



*L'édition de 1971*

**LÉGISLATION DU QUÉBEC RELATIVE AU  
CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE**

Auteur : Me LUC PLAMONDON  
du Barreau de Montréal

**PRIX : \$9.75**

DOCUMENTATION JURIDIQUE SUR LES ASSURANCES

Stone & Cox Ltée, 55 rue York

Toronto 116, Canada

**L'ATTITUDE  
GÉNÉREUSE  
et PROGRESSIVE  
du Groupe**

**“Guardian Royal Exchange”**

**EST APPRÉCIÉE PAR SES AGENTS ET SES ASSURÉS**

**Consultez-nous pour  
Assurance Incendie — Risques Divers et Automobile**

•  
Succursale de Montréal

**ÉDIFICE GUARDIAN**

**240, rue St-Jacques, Montréal 126**

**R. BLANCHETTE**  
Gérant

**H. BRAMUCCI**  
Gérant délégué

**D. N. LAREAU**  
Assistant Gérant

**UNITED STATES FIDELITY AND GUARANTY  
COMPANY**

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE FIDÉLITÉ  
DU CANADA**

**ACCIDENT  
CAUTIONNEMENT  
INCENDIE  
TRANSPORT  
MULTI-RISQUES**

**MAURICE A. BEAUDRY**

Directeur

507 PLACE D'ARMES

MONTREAL, P.Q.

*"Consultez votre agent ou courtier comme vous consultez  
votre médecin ou avocat"*

Un entrefilet paru dernièrement dans un hebdomadaire mentionnait qu'un laboratoire américain était à mettre au point une technique d'identification des voix, aussi efficace que les empreintes digitales. On avait jusqu'alors réussi à identifier sans erreur 15,000 spécimens de voix. Si cette technique d'identification était un jour acceptée, un simple enregistrement sur des magnétophones connus devrait être acceptable.

Les déclarations obtenues des assurés, réclamants, témoins, etc., sont en fait des résumés rédigés par les enquêteurs et ne reflètent pas toujours fidèlement la pensée de son auteur. L'enregistrement d'une interview serait beaucoup plus fidèle à la réalité, mais sa transcription risquerait d'être très longue. 35

B — Une autre possibilité serait de dicter par téléphone le texte d'une déclaration, basée sur des notes prises lors d'une entrevue, à une centrale de dactylographie. Quelques instants plus tard en branchant un dactylographe portatif sur l'appareil téléphonique, le texte dactylographié serait reproduit sur papier. Une copie du texte pourrait être remise à l'interlocuteur après signature. Un avantage appréciable serait la production à la source d'une déclaration dactylographiée facilement lisible.

C — Enfin, j'imagine qu'un questionnaire très complet, mais peut-être complexe, pourrait être composé, prévoyant sinon tous les éléments de responsabilités, du moins les principaux pour des cas à valeurs limitées, disons à maximum de \$400 à \$500. Ces cas seraient limités à des dommages matériels.

L'enquêteur, au lieu de rédiger un texte descriptif complet, n'aurait qu'à poinçonner l'espace prévu correspondant à la réponse obtenue. Une copie serait laissé à l'interlocuteur.

En poussant les choses plus loin, pourquoi ne pas prévoir des décisions automatiques, grâce à ces formules perforées que pourrait facilement lire un ordinateur programmé à cette fin. Un groupe de directeurs de services des sinistres, d'avocats éminents et de juges pourrait préparer cette programmation.

36 Quoique ennuyeuse à utiliser, cette formule éliminerait le risque, très humain, d'oublier de questionner l'interlocuteur sur des facteurs essentiels à l'appréciation d'une responsabilité.

La personne qui ne serait pas d'accord avec le jugement automatique n'aurait qu'à consulter son avocat, lui produire une copie du questionnaire qu'on lui a remis et obtenir alors une opinion. S'il le voulait, l'avocat pourrait soumettre le questionnaire à l'ordinateur afin de contrôler si la décision est bien celle qui a été rendue. Il pourrait, peut-être même, si tous en convenaient, vérifier les déclarations des adversaires, moyennant paiement de certains frais prévus. Si cet avocat prétendait alors qu'il peut faire valoir des arguments auprès d'un tribunal que l'ordinateur n'a pas retenus, libre à lui de conseiller à son client de poursuivre.

Ces suggestions ne sont que quelques-unes parmi plusieurs autres. Cependant, comme on a pu le constater, il faut concilier plusieurs facteurs. Il faudrait autant que possible, et dans un avenir rapproché, tenter de faciliter et d'humaniser le travail de l'enquêteur sur la route.

Le sujet est ouvert à discussions et son étude continue.

Il y a sûrement d'heureuses initiatives qui sont prises par différentes personnes dans le domaine de l'assurance. Malheureusement, il y a un travail considérable de recherches à exécuter. Actuellement, peu de gens consacrent assez de temps pour essayer de trouver des solutions à nos nombreux

problèmes. Comme nous avons déjà à gagner notre vie dans un travail quotidien qui nous absorbe beaucoup, l'efficacité d'une recherche isolée n'apporte pas tellement de résultats concrets. Au niveau du Bureau d'Assurances du Canada, qui groupe la plupart des assureurs, il faudrait que des postes à plein temps, consacrés aux recherches, soient créés dans un avenir très rapproché.

---



**ASSURANCES SOUSCRITES  
PARTOUT AU CANADA  
ET DANS LE MONDE ENTIER**

**Les  
Compagnies  
D'Assurances  
Continental**

Succursale de l'est du Canada:

**1, Place Ville-Marie  
Montréal 113, Qué.**

Autres Bureaux:

**Granby — Halifax — Québec  
Trois-Rivières**

## Propos sur les motos-neige

*par*

JEAN DALPÉ

38 Un jour, un technicien imagina un appareil pétaradant, mais utile qui, dans notre climat froid, allait remplacer l'homme, le cheval ou le chien dans leur marche sur la neige. La moto-neige était née. Qu'on l'appelle ski-doo, comme l'a voulu son inventeur qui s'appelait lui-même Bombardier, ou autrement.

Le succès fut immédiat. À tel point qu'en 1971, on estime à deux cent mille dans la seule province de Québec le nombre de ces véhicules étroits, peu longs, mais qui peuvent transporter deux personnes ou du bagage, comme ils le firent un jour qu'un groupe d'Américains et de Canadiens (dont un des Bombardier) décida d'aller au Pôle Nord. Il s'y rendit à la deuxième tentative et en revint. Utile instrument de travail, la moto-neige est aussi un véhicule de sport, sur lequel s'est jetée une foule enthousiaste, ne doutant de rien et, surtout, pas de son aptitude à découvrir ainsi le monde enneigé des Laurentides et des Cantons de l'Est, au son d'un moteur bruyant, mais à la fidélité éprouvée.

Ce qui devait arriver se produisit : les accidents se multiplièrent, au point qu'effrayés les gouvernants s'inquiétèrent bientôt de ce petit monstre qui fonçait dans la tempête, ou parcourait les routes ou les pistes, en laissant derrière un cortège de morts ou de blessés, dont la presse écrite ou parlée faisait grand cas. Ils ordonnèrent une enquête sur les causes de ces sinistres nouveaux et dont certains étaient assez spectaculaires.

De leur côté, les juges jugèrent les faits qu'on leur apportait devant le tribunal, car qui dit accident, dit respon-

sabilité et qui dit responsabilité pose la question de l'indemnisation et de l'assurance. C'est ici que nous rejoignons notre propos ordinaire.

Préparés par le Conseil canadien de la sécurité en octobre 1970, puis par le ministère des Transports de Québec en janvier 1972, des rapports étudient les causes d'un certain nombre d'accidents survenus dans l'ensemble du Canada dans le premier cas et, dans le deuxième, au Québec. Voyons donc les causes de ces sinistres qui font la manchette des journaux, le lundi matin. Nous constaterons ensuite l'embarras des juges devant cette mécanique nouvelle, bruyante, rapide, utile mais assez dangereuse quand on la manipule sans modération. Et d'abord l'origine des accidents. Comme le note le Bureau des véhicules automobiles, on peut la ramener à un certain nombre de défaillances humaines :

39

- a) qui n'ont aucune relation avec l'âge du conducteur puisque dans le cas des trente-six accidents étudiés, quatre conducteurs étaient âgés de moins de seize ans et les autres de dix-sept à soixante-sept ans.

Le commentaire de l'enquêteur est précis et un peu choquant :

que ces accidents se produisent sur les routes ou qu'ils se produisent dans des endroits complètement dégagés (les champs), qu'ils se produisent dans des endroits plus renfermés (en forêt ou sur des rivières), il apparaît clairement que les circonstances qui entourent l'accident sont absolument indépendantes de l'âge, c'est-à-dire de la maturité du conducteur de la moto-neige impliquée.

- b) qui peuvent être rattachées à la maladresse, l'imprudence, l'impréparation à diriger un véhicule qui, par le fait de ses qualités et ses défauts, ne doit pas être conduit n'importe où et n'importe comment. En effet, note le commentateur :

Dès qu'un conducteur s'installe aux commandes d'une moto-neige, il semble perdre presque instantanément toute notion de sécurité, de prévoyance. Quel que soit son âge, la machine le subjuge . . . les fautes qu'il commet sont généralement le signe d'infantilisme ou d'une éducation tout à fait inexistante.

- 40 c) dont la cause principale est l'allure trop rapide que l'on adopte dès qu'on a le volant en mains :  
L'excès de vitesse semble être devenu une règle générale chez les motoneigistes. note le rapport. Il semble également que la moto-neige ne puisse procurer de plaisir à ses adeptes que lorsqu'elle file à haute vitesse.

Et cela, quel que soit l'usage qu'on en fait. Ainsi, parmi les conducteurs de trente-six véhicules étudiés et mêlés à des accidents,

19½ pour cent sont des écoliers ou des étudiants.

19½ pour cent sont des usagers d'occasion qui conduisent pour leur simple agrément.

61 pour cent sont des travailleurs manuels.

Comme résultat très grave en soi, dans les trente-six sinistres impliquant cinquante-trois occupants :

70 pour cent ont été tués, et

23 pour cent ont été blessés.

Sur cinquante-trois personnes, quatre seulement s'en sont tirées indemnes.

C'est peu. Aussi le législateur s'est-il ému. Il a donné instruction qu'on prépare un texte destiné à établir un contrôle sur l'âge, la manière de conduire la moto-neige et la nature juridique même du véhicule nouveau. Car placés dans la situation embarrassante de ceux qui eurent à décider du sexe des anges, des magistrats ont été soit indécis, soit contradictoires jusqu'ici : la moto-neige doit-elle être oui ou non considérée comme un véhicule moteur, au sens de la loi, se sont-ils demandés ? Futile, au premier abord, cette question



avait des conséquences précises au point de vue juridique. Qu'on en juge par ces décisions contraires que nous empruntons à des recueils de jurisprudence :

### **Première décision :**

La moto-neige doit être considérée comme un véhicule au sens de la loi d'indemnisation et son propriétaire doit être tenu responsable de tout dommage causé par son usage.

41

### **Deuxième décision :**

Contrairement aux autres, le tribunal considère que cet accident survenu sur un lac, où il y a eu collision entre une moto-neige et un piéton, n'est pas un accident d'automobile au sens de la loi d'indemnisation et le mot « automobile » doit être considéré dans la seule perspective de cette loi. « L'analyse de cette définition nous conduit à décider que la moto-neige n'est pas une automobile au sens de la loi d'indemnisation bien que la moto-neige soit mue par une force autre que la force musculaire ».

### **Troisième décision :**

Des dispositions contenues au paragraphe I de l'article 1 du code de la route s'appliquent en principe aux autos-neige ou motos-neige. Suivant la définition du terme « automobile » de l'article 2 de la loi d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles, la Cour est d'opinion que les autos-neige sont visées par les dispositions de la loi, de sorte que le propriétaire ou le conducteur d'un tel véhicule est sujet à la présomption de responsabilité dictée à l'article 3 de ladite loi et que dans les circonstances, loin d'établir qu'il n'y a aucune faute de la part du conducteur, la preuve montre qu'il a commis une faute grossière et une imprudence grave au sens de l'article 1,053.

Enfin, dans une autre cause, un autre magistrat, en employant des arguments contraires à la deuxième décision, admet que la moto-neige est un véhicule au sens de la loi d'indemnisation et que son propriétaire doit être reconnu responsable de tout dommage causé par son usage à moins qu'il ne récuse sa responsabilité.



42 Comme on le voit, il est grand temps qu'on s'entende sur le fond de la question, afin d'éviter que les avocats ne soient tentés par une imprécision à la base même du problème et que les juges ne continuent de se contredire dans leur interprétation de la loi. On doit donc se réjouir que le législateur songe à éclairer notre lanterne.

C'est le vœu qu'à titre d'assureur, nous faisons au terme de cet exposé. Si celui-ci est rapide et nécessairement un peu superficiel, il a pour mérite, croyons-nous, d'attirer l'attention du lecteur sur un appareil nouveau — ingénieux et utile — mais dont l'usage est rendu dangereux par la faute de celui qui s'en sert. Il pose à l'assureur des problèmes d'interprétation parce que personne n'en a jusqu'ici défini l'exacte nature juridique, autre indication que la technique, souvent, laisse la loi bien loin derrière.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Pour l'instant, les textes que les juges doivent interpréter sont aussi vagues et imprécis qu'on puisse l'imaginer; ce qui explique que leurs arrêts soient contradictoires.

## Le jour "J" ou l'impôt sur la plus-value

*Après de nombreux et très longs débats, le gouvernement fédéral a réussi à faire passer en Chambre une nouvelle loi fiscale, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1972. Un des aspects nouveaux de celle-ci, c'est la taxe sur les gains de capital ou sur la plus-value<sup>1</sup>. Jusqu'ici, gains et pertes n'étaient pas taxables ou ne pouvaient être déduits pour fins d'impôt. Comme ils le sont maintenant, pourvu qu'ils aient été réalisés ou subis après le 1er janvier 1972, nous avons pensé qu'il serait intéressant de présenter dans notre revue une étude sur le sujet et sur certains de ses aspects particuliers. Nous la devons à la Maison Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés, qui a bien voulu nous autoriser à la présenter à nos lecteurs. Nous avons pensé que ceux-ci aimeraient mieux connaître un des aspects principaux de la nouvelle loi, autre étape dans la législation fiscale de notre pays. Depuis, les provinces ont manifesté l'intention de suivre l'exemple du gouvernement fédéral. Cela aussi, il faut le noter, car les provinces taxent le revenu de ceux qui sont assez optimistes ou inconscients pour gagner plus que le commun des mortels; chose inacceptable dans un pays où l'initiative individuelle est laissée libre de produire pourvu qu'au-delà d'un certain chiffre, elle verse une partie de l'excédent à l'État, cet éternel assoiffé. J.D.*

43



### **1 — Le sens à donner aux mots « Jours de l'évaluation »**

Aucune section de la réforme fiscale n'a été aussi discutée, contestée et mal comprise que celle du gain en capital : cette contestation

<sup>1</sup> Dont le dictionnaire Robert donne la définition suivante : « augmentation de la valeur d'une chose (bien ou revenu) qui n'a subi aucune transformation matérielle ».

est légitime, car, jusqu'ici, ce genre de gain était exempt d'impôt. Le *Bill C-259*, en vigueur depuis le 1er janvier 1972, mentionne d'inclure dans le calcul du revenu, la moitié des gains en capital et de déduire, sujet à certaines restrictions, la moitié des pertes en capital; le principe tel qu'énoncé est très simple, mais il n'est pas aussi simple lors de sa mise en application, car, pour couvrir tous les aspects de ce secteur, on a dû mettre sur pied un nombre considérable de règles techniques. *Les jours de l'évaluation* représentent une de ces règles.

44

Ces dates et ces règles n'ont aucune conséquence pour la majorité des contribuables, car la plupart des gens ne sont touchés en aucune façon par les jours de l'évaluation. Les genres de biens qu'ils possèdent, à savoir leur maison, leurs effets mobiliers, leur voiture, ne seront normalement pas assujettis aux dispositions relatives aux gains en capital. Ces biens peuvent être complètement exonérés, ou leur valeur peut être inférieure à la valeur qui donnerait lieu à un gain imposable ou à une perte déductible en cas de vente.

Comme les gains et les pertes réalisés lors de la disposition d'un bien doivent être compris dans le calcul du revenu de tous les contribuables, les biens acquis avant l'introduction de ce régime fiscal posent un problème. En effet, il faut adopter une méthode d'établissement des valeurs à compter de la date d'entrée en vigueur du régime pour faire en sorte qu'aucun impôt ne soit exigible et qu'aucune perte ne soit admise à l'égard de tous gains ou pertes en capital, survenus avant l'entrée en vigueur du nouveau régime. Les jours de l'évaluation sont les dates auxquelles la valeur des biens sera établie à cette fin, c'est-à-dire

- 1) Le 22 décembre 1971, pour certains titres émis dans le public.
- 2) Le 31 décembre 1971, pour tout autre bien.

## **2 — Exigences relatives aux jours de l'évaluation**

Les propriétaires de biens ne sont pas tenus d'établir ou de déclarer immédiatement la juste valeur marchande, en date des jours de l'évaluation, au ministère du revenu national : cette valeur est requise seulement durant l'année de la disposition du bien.

Dans certains cas, cependant, plusieurs années peuvent s'être écoulées avant qu'on ait à utiliser la valeur des jours de l'évaluation pour déterminer un gain ou une perte lors de la disposition de la vente. Il y a donc tout intérêt à évaluer sans trop de délai, la juste valeur marchande en date des jours de l'évaluation, puisqu'avec le temps, il peut devenir de plus en plus difficile de le faire.

On ne définit pas la notion de « juste valeur marchande » dans la loi mais, fondamentalement, on pourrait la définir comme suit : le prix le plus élevé, exprimé en termes monétaires, obtenu sur un marché libre, entre deux parties bien informées transigeant à distance et en l'absence de toute contrainte.

Suivant la nature des biens, l'établissement de leur juste valeur marchande en date des jours de l'évaluation peut être une opération très simple, demandant peu d'effort, ou peut être suffisamment difficile pour exiger le recours aux services de spécialistes. Il peut être utile de faire appel à des évaluateurs professionnels, de se reporter à des valeurs d'assurance ou à des ventes récentes de biens comparables.

45

Nous reproduisons ci-après certains extraits du communiqué du ministère des finances le 2 janvier 1972 motivant le choix des deux dates d'évaluation et énonçant, en particulier, les règles relatives aux titres émis dans le public.

### a) Titres émis dans le public

La nouvelle loi permet au gouvernement de choisir un jour de l'évaluation pour les actions ou les titres émis dans le public, à n'importe quelle date entre le jour de l'exposé budgétaire du 18 juin 1971 et la fin de l'année 1971. Cette souplesse a permis au gouvernement d'étudier l'évolution du marché des valeurs et de choisir comme jour de l'évaluation le point le plus haut, ou à peu près, du marché des valeurs, c'est-à-dire le point le plus favorable aux contribuables, au cours de la période de six mois et demi.

À la suite d'un examen des prix de titres de diverses catégories sur les principales bourses, le gouvernement a choisi le 22 décembre. Ce jour-là, le cours des actions avait tendance à être le plus élevé et, par conséquent, le plus favorable aux actionnaires pour mesurer les gains et les pertes futurs.

Ce jour de l'évaluation s'applique en général aux actions ordinaires et privilégiées, droits, « warrants » et actions et obligations *convertibles*, de corporations canadiennes vendus au public.

Le ministère du revenu national a dressé une liste exhaustive des titres, sous le titre de : « Prix au jour de l'évaluation des actions émises dans le public ». On peut se procurer cette publication en s'adressant aux bureaux régionaux du ministère situés dans la plupart des grandes

Tout titre désigné dans la liste sera évalué au 22 décembre, jour de l'évaluation. *Les titres qui ne figureront pas sur la liste seront* villes ou en écrivant au ministère à Ottawa.

*évalués au 31 décembre 1971.* Dans la plupart des cas un cours figurera vis-à-vis de chaque titre sur la liste.

Les cours indiqués sur la liste seront imposés par règlement et seront acceptés par le ministère du revenu national comme étant la valeur des titres au jour de l'évaluation. *Bien sûr, tout contribuable aura la faculté de rejeter la valeur proposée et de faire valoir des arguments en faveur d'une juste valeur marchande différente.*

46 Cette liste indique le prix de clôture d'un titre au 22 décembre, s'il a été négocié ce jour-là. S'il a été négocié sur plus d'une place boursière, le cours de clôture sera celui de la bourse où a été réalisé le plus important volume d'opérations ce jour-là.

Si un titre n'a pas été négocié le jour de l'évaluation, le cours sera le dernier cours négocié lors des quatre semaines précédentes.

Si aucune opération n'a été effectuée lors des quatre semaines précédentes, le cours sera la dernière moyenne entre le prix offert et le prix demandé durant cette période.

Dans certains cas, aucune valeur n'a été fixée vis-à-vis de titres figurant sur la liste. Les porteurs de ces titres pourraient en déterminer la juste valeur marchande en consultant des listes d'opérations publiées, qui peuvent être obtenues des bourses, d'autres publications relatives au placement et des courtiers en valeurs.

## **b) Autres biens**

Le 31 décembre est une date raisonnable et commode pour l'évaluation de biens moins sujets à fluctuations. Dans le cas des obligations, leur valeur a augmenté considérablement depuis le mois de juillet et elle s'est stabilisée à un niveau élevé au mois de décembre; le 31 décembre est donc une date favorable aux obligataires. Dans la plupart des cas, le dernier jour de 1971 est aussi la meilleure date d'évaluation possible pour les contribuables dans la gestion de leurs affaires. Voici quelques indications générales pour ce secteur :

### *(i) Actions de compagnies privées et participation dans des sociétés.*

Parce qu'il n'y a pas de formule uniforme pour établir la valeur d'actions ou d'autres participations dans des compagnies privées et dans des sociétés, chaque portefeuille d'actions doit être évalué individuellement. Il se pourrait que les détenteurs de ces participations aient besoin de consulter des spécialistes à ce sujet.

### (ii) *Biens immobiliers*

Bien qu'il ne soit pas nécessaire d'évaluer une résidence principale au jour de l'évaluation, il serait très avantageux de le faire, même si la disposition d'une résidence principale n'est pas imposable. Comme personne ne peut prévoir l'avenir, la résidence qui est une résidence principale en date du jour de l'évaluation peut ne pas être une résidence principale en date du jour de la disposition et la valeur en date du jour de l'évaluation sera alors nécessaire. Les gains réalisés sur toutes les autres catégories de biens immobiliers sont frappés de l'impôt.

Comme les biens de ce genre comprennent des chalets, des maisons d'été, des résidences secondaires, des propriétés résidentielles à usage locatif, des fermes, des propriétés commerciales et industrielles, il n'existe pas de formule uniforme à l'égard de l'établissement de la valeur. En général, cependant, en conservant des renseignements sur les ventes de biens semblables survenues dans la même région aux environs du jour de l'évaluation, on pourra plus facilement déterminer la juste valeur marchande.

À l'appui de l'évaluation, il serait utile de conserver des documents renfermant, entre autres, les renseignements suivants :

- une brève description du bien, y compris l'emplacement où il se trouve, la grandeur du terrain, les dimensions de l'immeuble et le genre de construction,
- le coût et la date d'achat,
- le coût des agrandissements ou améliorations,
- les taxes municipales et le pourcentage de la valeur marchande sur lequel ces taxes sont basées,
- les assurances,
- le revenu annuel brut de location,
- le revenu annuel net avant l'allocation pour amortissement.

### (iii) *Biens personnels.*

Il n'est pas nécessaire d'évaluer les biens personnels qui n'augmentent pas de valeur mais qui, au contraire, se déprécient à l'usage comme les automobiles, les bateaux, les meubles, etc. . . Normalement, on ne réalise pas de gain lors de la vente de ces biens et aucune perte n'est admise.

Une valeur doit être établie relativement aux biens personnels susceptibles d'augmenter de valeur, comme les collections d'objets d'art, de monnaie et de timbres. Les gains réalisés sur ce genre de biens sont

imposables et les pertes sont admises, compte tenu de certaines limites. Toutefois, parce que les gains réalisés sur ces biens ne sont imposables que sur le produit dépassant \$1,000, il n'est pas nécessaire de les évaluer s'ils valent moins que ce montant-là. Si le produit de la vente dépasse \$1,000, le plus élevé des deux montants suivants peut être déduit : soit le coût, soit \$1,000. (Lorsque ces articles forment un ensemble, comme par exemple, dans le cas de monnaies, de médailles ou de timbres, la limite de \$1,000 s'applique au tout).

48

### 3 — Calcul du gain ou de la perte en capital

Afin d'éviter que l'imposition des gains en capital et que la déduction des pertes aient un effet rétroactif antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 1972, la « règle de la médiane » a été établie à l'égard des biens possédés le jour de l'évaluation. L'application de cette règle est basée sur les trois montants suivants :

- (1) le coût initial du bien,
- (2) la juste valeur marchande au jour de l'évaluation,
- (3) le produit de la disposition.

Il y a gain en capital dans la mesure où le produit de la disposition dépasse le plus élevé des deux montants suivants : le coût initial ou la juste valeur marchande au jour de l'évaluation.

Il y a perte en capital dans la mesure où le prix de vente est inférieur au moins élevé des deux montants suivants : le coût initial ou la juste valeur marchande au jour de l'évaluation.

Il y a ni gain ni perte en capital, lorsque le produit de la disposition se situe entre le coût initial et la juste valeur marchande au jour de l'évaluation : c'est ce qu'on définit comme la « marge libre d'impôt » (tax-free zone).

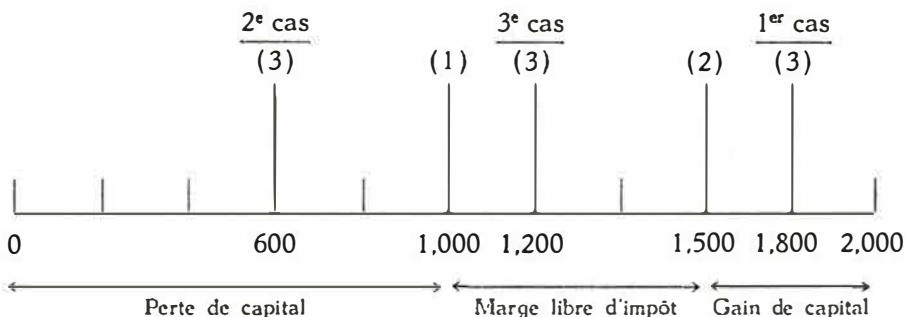
Un exemple facilitera sans doute la compréhension de cette méthode de calcul :

	1 <sup>er</sup> cas	2 <sup>e</sup> cas	3 <sup>e</sup> cas
	\$	\$	\$
(1) Coût initial	1,000	1,000	1,000



## A S S U R A N C E S

(2) Juste valeur marchande au jour de l'évaluation .....	1,500	1,500	1,500
(3) Produit de la disposition Gain	<u>1,800</u>	<u>600</u>	<u>1,200</u>
(perte) en capital .....	<u>300</u>	<u>(400)</u>	<u>0</u>



49

Cependant, les particuliers (et non les corporations) auront la possibilité d'éliminer la « marge libre d'impôt » en *choisissant* que le coût de *tous* leurs biens possédés au 31 décembre 1971 soit présumé être leur juste valeur marchande au jour de l'évaluation : ce qui est la méthode « de la valeur au jour de l'évaluation ». Ce choix peut être nécessaire (et même obligatoire) lorsque le particulier ne peut établir avec certitude le coût du bien. Cette disposition exige simplement qu'il fasse son choix au plus tard à la date où il doit produire sa déclaration d'impôt sur le revenu pour la *première année* où se produit la disposition d'un bien sujet au gain (ou perte) en capital. Si un tel bien est vendu en 1974, par exemple, l'option ne sera exercée qu'au moment de préparer le rapport d'impôt pour cette année-là.

Reprenons l'exemple exposé précédemment et présumons que le particulier a choisi la méthode de la valeur au jour de l'évaluation, pour fins de calcul de son gain ou de sa perte en capital. Les résultats seraient les suivants :

	<u>1<sup>er</sup> cas</u>	<u>2<sup>e</sup> cas</u>	<u>3<sup>e</sup> cas</u>
Juste valeur marchande au jour de l'évaluation .....	\$ 1,500	\$ 1,500	\$ 1,500
Produit de la disposition .....	<u>1,800</u>	<u>600</u>	<u>1,200</u>
Gain (perte) en capital .....	<u>300</u>	<u>(900)</u>	<u>(300)</u>

Dans cet exemple, le particulier a tout avantage à opter pour cette méthode, puisque la juste valeur marchande le jour de l'évaluation est supérieure au coût initial, ce qui entraîne une perte en capital déductible plus élevée. Nous devons rappeler toutefois qu'une telle décision s'applique à tous les biens possédés au 31 décembre 1971. On ne peut pas adopter la « méthode de la valeur au jour de l'évaluation » pour certains biens lorsqu'elle est favorable et ensuite l'abandonner pour revenir à la « règle de la médiane » lorsqu'elle est défavorable.

50

#### **4 — Choix de la méthode d'évaluation**

En résumé, les particuliers peuvent choisir *l'une* des deux méthodes suivantes :

- la méthode de la règle de la médiane,
- la méthode de la valeur au jour d'évaluation.

Comme ce choix est irréversible, il devient extrêmement important d'opter pour la méthode la plus avantageuse.

*D'une façon générale*, il serait dans l'intérêt du particulier de choisir la « règle de la médiane » lorsque le coût initial de la totalité de ses actifs excède la juste valeur marchande au jour de l'évaluation de ces mêmes actifs.

Si, au contraire, la juste valeur marchande au jour de l'évaluation de la totalité des actifs d'un particulier dépasse leur coût initial, il serait plus avantageux de choisir la « méthode de la valeur au jour de l'évaluation » comme base de calcul de son gain ou sa perte en capital.

#### **5 — Conclusion**

Les observations qui précèdent ne sont que des considérations générales. Le choix d'une ligne de conduite personnelle ne peut être adopté qu'en fonction des données particulières de l'actif de chacun et qu'après une étude détaillée de chacun des biens qui constitue celui-ci. Par le rôle que le vérificateur est appelé à jouer auprès de ses clients, il est certainement en mesure d'apporter une aide précieuse pour l'adoption d'une ligne de conduite.

# L'opposition à l'assurance groupe

par

J. H.

L'assurance-groupe ou *mass merchandizing* n'est pas une chose nouvelle, comme nous l'avons déjà noté ici. C'est le mot qui l'est; ce qui ne doit pas nous surprendre car dans leur désir de faire neuf, nouveau ou différent, les Américains recherchent un vocabulaire qui ait une valeur publicitaire particulière. Si on allie les mots *mass* et *merchandizing*<sup>1</sup>, on a une notion de vente, non pas seulement à l'individu, mais à la masse, c'est-à-dire au plus grand nombre, avec déduction de la prime à la source dans l'entreprise. Il y a, entre cette formule et l'autre, la même différence qui existe (si on me permet cette comparaison familière) entre le pêcheur à la ligne et la pêche commerciale faite au filet, avec ses prises massives et qui ne se préoccupe pas de modifier l'écologie d'un cours d'eau ou de la mer. C'est un peu le cas des Danois qui, actuellement, vont ramasser le saumon dans les mers boréales, où ils ont découvert qu'il se réfugie après avoir frayé dans les rivières de l'Atlantique. Sans remords, ils le cueillent là où il est, même s'ils savent qu'en procédant ainsi ils exposent la source de pêche ailleurs. Très curieusement, on a découvert l'habitat du saumon quand un sous-marin nucléaire s'est rendu sous les glaces du Pôle Nord. On s'est aperçu alors qu'il s'y nourrissait de crustacés collés aux glaciers. On semble bien loin de l'assurance-groupe, mais on y revient quand on songe qu'avec celle-ci, on va aussi à l'encontre de l'intérêt individuel de l'agent ou de l'assureur, qui ne veulent pas suivre. Mais qu'y faire ? Pour le saumon, on ne peut rien car l'autorité territoriale du pays se limite aux trois ou aux douze milles des côtes. Pour l'assurance,

il n'y a pas de limites territoriales, mais il y a ceux qui agissent sans tenir compte de l'intérêt individuel de l'agent et de l'assureur. Leur justification est qu'ils se préoccupent du public et de son intérêt propre. Doit-on les blâmer tant que la loi ne défend pas l'assurance collective ou ne s'y oppose pas? Si on le doit, qu'on légifère! C'est ce que recommande le surintendant des assurances de l'État du Missouri aux États-Unis, dans un discours prononcé à

52 Saint-Louis en octobre dernier. Voici comment il résume avantages et inconvénients du *mass marketing*, en se basant sur un rapport fait pour le compte de la National Association of Insurance Commissioners:

"On the plus side, proponents point to potential cost reduction stemming from a more economical marketing system, the potential for better policyholder service, inducement to greater competition, strengthening the consumer countervailing power which in turn may stimulate innovation, greater opportunity and stimulus for loss prevention activities, as well as the exercise of group discipline, enhanced ability to integrate various other benefits, the convenience of payroll deduction, the facility for employer contribution, the potential for greater availability of coverage, potential tax savings, and greater equity in employees benefits."

.....

"The critics of Mass Marketing maintain that this approach involves unfair discrimination, causes a deterioration in service to the policyholder, reduces flexibility, adversely affects agents and small insurers, restricts the markets for nongroup members, threatens an orderly insurance market, undermines the credibility of statistics for those not covered through a group, contributes to unsound underwriting, and poses a threat to state insurance regulation. Of course, the critics dispute many of the alleged advantages and the proponents do likewise as to the alleged defects."

Il est évident que l'assurance de groupe est dure pour l'agent ou le courtier isolés, qui ne peuvent se défendre qu'en s'organisant de la même manière. Le fait n'est pas

nouveau. En assurance sur la vie et automobile, l'assurance de groupe existe depuis longtemps; ce qui n'empêche pas l'assurance individuelle de prendre une importance croissante d'année en année. Il appartient au contrôle des assurances de se rendre compte:

- a) si l'assurance de groupe rend service aux consommateurs dans tous les domaines;
- b) si oui, de quelle manière on doit la régler pour rendre les services qu'on en attend. 53

Dans l'intervalle, on ne peut blâmer ceux qui, poussés par la concurrence, la pratiquent sur une plus ou moins grande échelle.

---

<sup>1</sup> On dit parfois *mass marketing*, *merchandizing* étant la vente même et *marketing*, la forme que prend la vente; l'un me paraît être l'acte et l'autre la méthode.

---

**En ce temps-là, la Bible.** Collection dirigée par André Frossard et André-M. Gérard. Éditions du Hennin, 25 avenue Matignon, Paris 8°.

Comme est beau cet album consacré à la Bible. Et comme on est loin de ces livres arides et laids que, trop souvent, on nous apportait à une époque où seul le texte comptait. Aujourd'hui, on va chercher les illustrations les plus belles pour rappeler la vie du Christ et on a recours aux écrivains les meilleurs pour en parler. Comme est plaisant ce livre où l'on a l'impression de vivre dans ce pays d'Israël que Jésus a aimé au cours de sa courte vie d'homme.

# Chronique de documentation

*par*

J. D.

**Dictionnaire de maximes et locutions latines utilisées en droit québécois**, par Monsieur le Juge Albert Mayrand. Chez Guérin Libraire, 4440, rue St-Denis, Montréal.

54

Monsieur le Juge Mayrand vient de publier à la librairie Guérin, un dictionnaire dont nous avons fait paraître de copieux extraits dans notre revue. Il y a là un ouvrage intéressant et documenté que nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs. Comme ceux-ci auront pu en juger, l'auteur fait, avec une conscience et une grande connaissance du sujet, l'étude des maximes et locutions latines dont les hommes de loi émaillent leurs textes dans notre pays. Parce qu'il y a là une habitude et une technique, que l'on n'est pas prêt à mettre de côté, il est bon que l'homme cultivé qu'est Monsieur le Juge Mayrand se soit donné la peine de préciser le sens de ces expressions venues de très loin derrière. Elles font partie d'un héritage, auquel les pays occidentaux tiennent, même si, de moins en moins, on prépare l'avocat à le comprendre et à l'utiliser. Pour lui faciliter la tâche, réjouissons-nous qu'un homme de bonne volonté et de grand savoir se soit chargé de lui présenter une étude aussi fouillée que méthodique en cherchant, dans la jurisprudence et dans les textes, des exemples d'application pratique. Voici ce qu'à ce sujet, Monsieur Mayrand écrit dans son entrée en matière :

L'on peut maintenant être étudiant en droit, avocat ou notaire, et ignorer totalement le latin; il devient donc nécessaire d'apprendre la signification de la terminologie latine encore d'usage courant au prétoire québécois. C'est pourquoi, dans l'espoir d'être utile, nous avons dressé une liste d'adages, locutions et mots latins souvent utilisés. Pour bien montrer que le latin, langue morte, renaît dans la langue vivante du droit, nous citons, à la suite des principales maximes ou

locutions, des traités de droit, articles de revue et décisions de jurisprudence où on les a employées.

**La Firme plurinationale**, dans *l'Actualité Économique* de janvier-mars 1971 et le **Rapport Gray**.

*L'Actualité Économique* a donné dans son quatrième numéro de 1970-71 un remarquable groupe d'étude sur la forme la plus récente de ces grandes entreprises tentaculaires, qui vivent dans un monde à part. Il est intéressant de relire ces travaux qui serrent le sujet de près, à un moment où le *Rapport Gray* (sorti en fraude par une de ces fuites de documents officiels qui se pratiquent un peu partout) vient rappeler aux Canadiens qu'il est grand temps d'y voir s'ils ne veulent pas que toutes leurs grandes entreprises passent corps et biens à l'étranger.

55

Une fois de plus, *l'Actualité Économique* apporte sa contribution à l'étude des grandes questions d'intérêt immédiat. Cette fois, elle réunit les travaux qui ont été présentés à un symposium réuni aux H.E.C. par Monsieur Gilles Paquet, un de ses professeurs actifs et dynamiques, attachés à l'Institut créé par ce grand bonhomme qu'a été François-Albert Angers pour l'École H.E.C.

Le *Rapport Gray* étudie la question du capital étranger au Canada, instrument à la fois bénéfique et inquiétant non par ses initiatives de production mêmes, mais par l'importance que l'apport extérieur prend dans une économie assez limitée, même si paradoxalement les Canadiens placent à l'étranger des sommes très importantes.

Il sera intéressant pour nos lecteurs de prendre connaissance de ces documents qu'à dessein nous avons réuni sous un même titre, dans cette chronique.

**L'Actualité Économique**, avril-juin 1970 (numéro 1) et octobre-décembre 1971.

56 Dans deux numéros inégalement récents, ceux d'avril-juin 1970 et d'octobre-décembre 1971, signalons deux études de Monsieur Pierre Harvey, dont l'une sur le syndicalisme et la planification économique. Monsieur Harvey connaît bien la question car, de son poste de directeur de l'Institut d'Économie appliquée de l'École des Hautes Études Commerciales, il en a suivi l'évolution de très près. Planification de l'économie et syndicalisme dans la province de Québec sont deux problèmes auxquels il a donné une très grande importance. Du premier, en effet, il s'est préoccupé, s'il s'est occupé directement du syndicalisme auquel il a multiplié ses avis en prenant une part active à certaines de ses initiatives.

Dans le numéro d'octobre-décembre 1971, Monsieur Harvey a un long travail sur la comparaison interrégionale des taux de chômage. Il constate, statistiquement, un bien curieux fait : quand l'Ontario progresse, dans l'ensemble, le Québec suit loin derrière ou régresse. Tout cela a tendance à faire des deux provinces deux économies presque opposées l'une à l'autre. Par ailleurs, pour que la situation économique soit à peu près normale dans le Québec, Monsieur Harvey souligne qu'il faut que l'Ontario soit en pleine prospérité. Voyons avec un peu plus de précision ce qu'il en dit en conclusion :

Les constatations qui précèdent permettent aussi de donner une signification plus précise à la valeur « régionale » d'une définition « nationale » du plein-emploi. « Tenir » l'Ontario à un niveau annuel moyen de 3 p.c. signifierait un taux de chômage moyen de l'ordre de 6.1 p.c. dans le Québec (tableau 11), taux qui s'élèverait à 8 p.c. en hiver (tableau 12). Si on choisit de prendre tout le reste du Canada comme base de référence, 3 p.c. de chômage dans cette « région » signifiera 4.6 p.c. comme moyenne annuelle dans le Québec et 6.9 en hiver (tableau 9). Bien entendu, si l'on accepte d'être moins rigoureux,



on pourra, sur la base du tableau 2, constater que 3 p.c. comme moyenne annuelle signifiera 3.8 p.c. au Québec et 1.4 p.c. en Ontario : le plein-emploi canadien semble exiger la « surchauffe » en Ontario. Un niveau plus « normal » d'emploi en Ontario se traduit par un sous-emploi caractérisé dans le Québec. Le dilemme est de taille, mais inéluctable, jusqu'à preuve du contraire.

Voilà une conclusion assez troublante. À moins qu'elle ne soit infirmée, n'apporte-t-elle pas un argument de poids à ceux qui veulent la séparation de la province de Québec du reste du Canada en invoquant qu'elle est la condition essentielle d'une amélioration de l'économie. Quoi qu'on pense de l'aspect politique du problème, ne croit-on pas qu'un énorme effort doit être fait par les gouvernements d'Ottawa et de Québec pour essayer de remédier à une situation de fait si l'on ne veut pas que le fossé se creuse davantage entre les deux provinces. Il y a place, dans ce domaine particulier, plus à des solutions permanentes (il est possible d'en trouver et de les appliquer) qu'à des palliatifs. Celles-ci, encore plus que ceux-là, relèvent tant de l'un que de l'autre gouvernement.

57

**Canadian Life Insurance Facts, Insurance Association, Toronto.**

Ce relevé statistique de l'assurance-vie au Canada est l'œuvre d'un groupement professionnel qui réunit les cadres supérieurs de l'assurance sur la vie au Canada. Sous une forme ramassée et succincte, il présente le sujet sous son aspect statistique; ce qui lui donne à la fois un caractère historique et actuel, puisque certains tableaux remontent à 1870. D'autres étudient l'aspect immédiat dans tous ses détails: de l'assurance-vie en vigueur aux réserves, à l'origine des affaires et à leur répartition entre sociétés canadiennes et étrangères. D'autres tableaux présentent la production, les placements, les sociétés et la date de fondation. Bref, un peu de tout sur un sujet qui nous intéresse individuellement et collectivement. Et pour coiffer le tout, un vocabulaire tech-

nique qui permet de serrer de près la pratique et d'éviter qu'on ne se trouve dans une nouvelle Tour de Babel.

Le texte français paraîtra sans doute bientôt, si cela n'est pas déjà fait.

**The Journal of the Chartered Insurance Institute of London, 1971.** The Chartered Insurance Institute, London.

58 Recueil des conférences prononcées dans un décor, imitant fort agréablement l'ancien, qui convient très bien à cette industrie de l'assurance qui garde d'autrefois tout juste assez pour ne pas être débordée dans la situation présente. Voici la liste des sujets traités par des collaborateurs dont les noms sont suivis au moins de six lettres, correspondant au titre que leur valent leur formation avancée dans l'art de l'assurance et les habitudes du marché:

Contractors' All-Risks Insurance: The Future Marine Insurance in the Seventies.

The American Insurance Scene in the Seventies.

An Analysis of General Business Expense Costs.

Membership of an Enlarged Common Market, and the

Development of Liability Insurance in Great Britain and Ireland.

Le lecteur a le choix du sujet.

**Aspects Juridiques de la Compagnie au Québec — Tome I,**  
par Me Maurice et Me Paul Martel. Publication Les  
Affaires Inc., Montréal, 635 est, boulevard Henri-  
Bourassa.

Voici comment les auteurs présentent leur livre:

“Or, en ces jours où l'usage de la compagnie dans le domaine des affaires s'est développé à un tel point qu'il est devenu un véritable *modus vivendi*, il devient urgent de démystifier, tant sur le plan de la pratique que de la théorie, ce qui le regarde de près ou de loin.

Le présent ouvrage se propose d'étudier les aspects juridiques de la compagnie, à l'intention tant des profanes que des hommes

d'affaires ayant déjà quelques notions en ce domaine. Comme le titre l'indique, l'accent est mis sur le côté légal, juridique du droit des compagnies, plutôt que sur des considérations comptables ou fiscales."

Nous le signalons aux lecteurs qu'auront intéressés ces chroniques parues dans *Les Affaires* depuis quelques années. Ils y trouveront un guide intéressant et sûr dans ce qui peut devenir un labyrinthe pour celui qui ignore le droit et la structure de la société commerciale. Celle-ci prend dans notre monde le nom de compagnie ou, beaucoup moins bien, de *corporation*, anglicisme insidieux que les avocats contribuent chaque jour à enraciner davantage dans le jargon juridique du Canada français.

59

**Stratégies sociales et nouvelles idéologies**, par Jacques Grand'Maison, chez Hurtubise HMH, Montréal.

Monsieur le Chanoine Jacques Grand'Maison a une œuvre élaborée malgré son âge relativement peu avancé. Sociologue, il s'intéresse directement aux questions sociales, qu'il vit avec la vie de l'esprit. Il me paraît être un des hommes d'église les plus près de ces problèmes qui passionnent les plus curieux et les plus décidés à être de leur époque. En l'écoutant, on pense à cette église en mouvement, qui ne peut pas ne pas évoluer dans un monde qui, lui, va très vite.

*Stratégies sociales et nouvelles idéologies* est un exemple excellent de cette curiosité des clercs qui vivent le moment présent. Dans ce livre, il y a beaucoup d'idées et le sens de la vie mouvante. Mais, Monsieur le Chanoine, faut-il vous prier humblement de ne pas trop souvent vous isoler dans une langue qui, parfois, revêt votre pensée d'une gangue épaisse ? Je sais que chaque science et que chaque art ont leur jargon; mais ne serait-il pas plus heureux pour nous, lecteurs curieux et un peu bornés, que vous vous exprimassiez de façon un

peu moins brumeuse ? Ne pourrait-on pas rendre plus simplement des phrases comme: "On défendait l'idéologie *managerial* de la technostructure omnipotente pour étouffer la critique des forces de gauche" ? C'est, je pense, ce qu'il est convenu d'appeler de l'hexagonal.

60 Par ailleurs, comme vous avez raison d'écrire: "Les nouvelles se bousculent pèle-mêle les unes sur les autres. L'analyste le plus chevronné, comme le citoyen le plus modeste, sont en quelque sorte engloutis sous l'énorme magna d'informations, de connaissances et de techniques toujours renouvelées". Je crois qu'il faut se résigner à ne pas être au courant de tout, si l'on veut garder une vie intérieure, condition essentielle d'un jugement sain et d'une pensée réfléchie et soutenue.

---

### **Les résultats de 1971**

Augmentation des primes en assurance sur la vie de 22%, en assurance des biens de 13%, en assurance automobile de 10% et en assurance responsabilité de 12%, voilà le premier volet du triptyque. Au second, on voit une hausse du rapport sinistres-primes dans les trois derniers cas. Par ailleurs, toutes ces hausses ont pour résultat, en contrepartie, un déficit technique à cause de l'augmentation des sinistres.

Ainsi, la perte d'opération pour l'assurance des biens et accidents passe de seize millions à trente. C'est le dernier volet. Il y a là une situation qui serait inconfortable s'il n'y avait les bénéfices financiers: profits de capital réalisés pendant une période de baisse de rendement des obligations et intérêts accrus à une époque où le portefeuille rapporte comme il ne l'a pas fait depuis bien longtemps. En assurance sur la vie, cela permet de compenser pour des bénéfices techniques que ne permettent plus de faire des tables serrant de trop près le coût de mortalité. En assurance autre que vie, le rendement des titres comble le trou creusé dans un revenu-primes insuffisant et que de timides hausses de tarif empêchent que l'on compense par des rentrées assez élevées. Dans l'ensemble, ce dernier aspect des résultats est plus réjouissant que l'autre, devant lequel les mines s'allongeraient si l'opération s'arrêtait là.

# Pages de journal

par

GÉRARD PARIZEAU

## 21 août

Vous avez un cœur de jeune homme, m'affirme mon médecin. C'est ce qu'on avait dit à mon père qui a vécu jusqu'à quatre-vingt-quatorze ans. Je ne voudrais pas tenir jusque là cependant car je me rappelle sa tristesse devant le vide qui s'était fait autour de lui.

61

Après l'examen, (toussez, respirez, allongez-vous, etc.) nous avons causé de l'assurance-maladie. Je n'adhérerai pas, m'a-t-il dit. je ne pourrai pas me résoudre à passer le client en vitesse pour assurer mon train de vie. J'en courrai le risque. Je crois qu'on viendra me voir quand même. Un autre avait dit à la télévision: « Je ne suis pas prêt à descendre dans la rue pour défendre mes honoraires; j'irai pour empêcher qu'on me dicte comment je dois soigner mes patients et combien de visites ou de temps, je dois leur consacrer. » Comment tout cela finira-t-il ? Cela s'est terminé de façon très simple. Presque tous les médecins ont adhéré, le mien compris. Ils manient avec résignation ce qu'ils ont appelé la « castonguette ».

## 25 août

Relu cette nuit le deuxième volume des *Mémoires* d'André Maurois. C'est un de ses meilleurs livres. Il y évoque comment il est venu à écrire la vie de Lyautey. De mon côté, cela me rappelle le voyage qu'il fit au Canada durant la guerre. Il s'était réfugié aux États-Unis. On lui demanda de venir parler à Montréal à l'occasion d'une campagne de souscription pour l'emprunt de guerre. Très gentiment, il accepta. Il parla longuement au Cercle Universitaire à un déjeuner que présidaient Germaine et Madame Joseph-Edouard Perrault. Au cours du repas, ma femme lui dit que Jacques avait préparé pour Stanislas un exposé sur Lyautey et son œuvre, et que son livre lui avait été très utile. Gentiment, le conférencier accepta de dédicacer l'exemplaire dont notre fils s'était servi. La gentillesse de Maurois était réelle. Rarement il refusait une conférence ou une invitation et, comme il se défendait mal, on abusait facilement de sa bonne volonté. Il s'en plaint d'ailleurs dans ses mémoires, en signalant le risque de dispersion qu'il courait ainsi.

Longtemps plus tard, Alicya lui rendit visite dans son appartement du boulevard Barrès, près du Bois de Boulogne. Alors que Maurice Druon l'avait assez mal accueillie, lui se mit à sa disposition pour le reportage qu'on lui demandait. À la fin de sa vie, il versa un peu trop dans la *chronique du cœur*, mais quel écrivain charmant il était ! Chose curieuse, son maître Alain estimait qu'il réussissait mieux dans le roman que dans la biographie historique. Et cependant, comme il excella dans celles de Disraëli, de Chateaubriand et de Victor Hugo !

62

Autre souvenir sur André Maurois, mais un peu plus lointain. En 1923, j'étais en Normandie ; un de mes amis qui l'admirait me disait : « On ne l'acceptera jamais à l'Académie française parce qu'il est juif ». Il se trompait heureusement, car il fut un de ses membres les plus prestigieux par la suite.



Un de mes collègues de la Société Royale du Canada me disait, un jour que je lui faisais part de mes recherches sur P.J.O. Chauveau : « pourquoi écrire sur un homme auquel tant de gens se sont intéressés ? Ne ferez-vous que répéter ce que d'autres ont écrit sur lui ? » Je ne pense pas l'avoir fait. J'ai été heureux de lire ce qu'on avait déjà dit, mais je crois avoir présenté l'homme ; ce que les autres n'avaient pas fait. Pour cela, il faut apprendre à connaître son personnage par ce qu'en ont pensé ses contemporains et surtout par ses œuvres, par les opinions qu'il a exprimées, par ce qu'il a voulu ; enfin, par les circonstances de sa vie. G.B.P. se moque de moi gentiment quand je lui parle de mon personnage qui est devenu un peu mon ami. Car j'ai vraiment l'impression de vivre à côté de lui. J'imagine ce qu'il a été non à la manière d'un romancier, car je mets délibérément mon imagination de côté. Je cherche à être réaliste, à expliquer les grandes étapes de sa vie, ses attitudes à certains moments. Je viens de terminer une étude sur J.M., entreprise il y a quelques mois. J'ai eu quelque difficulté à en préciser le caractère car un de ses descendants est à peu près le seul à détenir la documentation. Or, il a refusé de m'aider en me permettant d'y avoir accès. Malgré cela, je me suis débrouillé. Ai-je imaginé l'aïeul comme si j'avais vécu à ses côtés ? Il était essentiellement un homme d'action — ce que je suis. J'espère l'avoir compris en essayant de raisonner comme lui dans les circonstances où il a vécu. Par ailleurs, assez de points de repère m'ont montré la voie à suivre.

**26 août — Ottawa**

Hier soir, j'ai entendu M... à la télévision. Il a parlé avec un calme étonnant des négociations engagées avec les médecins spécialistes, au sujet de la nouvelle loi d'assurance-maladie. Pour lui, il n'y a pas de problèmes, les spécialistes doivent accepter les offres du gouvernement. L'interviewer a essayé de le faire s'engager à fond, mais l'autre, avec beaucoup de souplesse, s'est dégagé. C'est l'habitude de ce journaliste de poser des questions tendancieuses qui mettent l'interlocuteur au pied du mur. Il cherche à l'embarrasser, ce qui n'est pas tellement bon pour un interviewer.

63

Qu'advient-il de tout cela ? Les spécialistes ne veulent pas qu'on leur impose des normes, tandis que le gouvernement cherche à leur faire accepter un barème d'honoraires et une intervention sinon constante, du moins assez serrée pour qu'on ne puisse en sortir : le Collège des Médecins et la Régie intervenant tour à tour ou conjointement pour assurer une pratique rationnelle, défendable et pour empêcher les abus.

Les médecins ne veulent pas être des fonctionnaires de l'État. On les comprend, mais on se demande comment ils peuvent ne pas le devenir. Avec la loi sur les accidents du travail, on avait franchi une première étape. La seconde est beaucoup plus sérieuse parce que le médecin ne peut guère en sortir : s'il adhère, il devient l'employé de l'État, à qui on dicte les conditions de son travail, dans une certaine mesure. On lui fixe un barème de rémunération, ce qui est normal; mais peut-être graduellement tendra-t-on à lui indiquer comment il devra procéder, ce qui le serait beaucoup moins.

Je ne vois pas très bien comment les médecins peuvent espérer ne pas devenir des serviteurs de l'État. S'ils acceptent, ils le seront. S'ils refusent d'adhérer, dans quelle mesure la clientèle les suivra-t-elle ? C'est cet envahissement graduel du gouvernement qui effraye les plus individualistes d'entre eux. Mais ils ont adhéré.



J'ai à peu près terminé mon étude sur \*\*\*. Avant mon départ pour l'Europe au début de septembre, j'essayerai de causer de l'ancêtre avec un de ses arrière-petits-fils. Je lui demanderai de me parler de l'homme, non pas de celui dont un peintre a fixé les traits avant sa

mort, mais du souvenir qu'il a laissé à ses descendants. Est-il vrai qu'à la fin de sa vie il avait un faible pour les jolies filles ? Je l'ai laissé entendre parce que c'est ce qu'on m'a dit de lui. Sa femme, de son côté, était attirée, paraît-il, par les soutanes, violacées ou rouge bon teint, ce qui n'était pas pour les rapprocher. Elle le recevait parfois à la fourche, dit-on. Cela je l'ai écrit après une conversation avec un des descendants, qui ne déteste pas les ragots et qui m'a dit : « surtout ne dites pas que cela vient de moi ». Je l'ai écrit, au risque de me brouiller avec certains d'entre eux qui auraient le réflexe victorien de la pudeur ou de la pruderie . . . Et cependant le plus grand nombre n'a pas peur des mots. Si cela se produisait, j'en serais bien désolé.

L'histoire n'est pas de tout repos. Ainsi, F. O. a sur les bras une poursuite des descendants d'un homme très connu parce qu'il a osé écrire que sa femme avait été une névrosée. Dans ses lettres à son mari, on la sent affreusement malheureuse. Tendue, inquiète, bouleversée par la moindre chose. Dieu sait qu'avec son époux la vie n'était pas de tout repos.

Un premier jugement pèse sur F. O. Il est condamné à des dommages-intérêts par la Cour Supérieure. La Société d'Histoire du Canada l'appuie dans sa défense. Pour l'historien, le fait est grave. Dans quelle mesure peut-il affirmer quoi que ce soit, même s'il juge que les faits confirment son opinion ? Jusqu'à quel point les survivants peuvent-ils invoquer le tort qui leur est fait ? Au premier abord, que l'on prétende que Madame \*\*\* était folle, disons névrosée, semble un propos sans portée immédiate particulière puisqu'il y a longtemps qu'elle est morte. Mais il y a ceux qui lui survivent et qui se sentent visés. Pour eux, rien n'est sans importance. Un juge a prêté une oreille complaisante à leur plainte. Il a condamné l'historien. Cela, c'est d'une importance extrême puisque affirmer devient par le fait même une dangereuse aventure.

La Cour d'Appel et, peut-être, la Cour Suprême jugeront en dernier ressort. Dans l'intervalle, jusqu'où peut-on aller ? Ne serait-ce pas jusqu'où le bât ne blesse plus personne ? Mais n'y aura-t-il pas toujours quelque descendant chatouilleux qui se croira visé par les mœurs faciles ou compliquées de l'ancêtre, par son goût des jeunes femmes et des chairs fermes, ou par une névrose qui a laissé des traces parmi des descendants qui se sentent mis en cause ?



À la fin de septembre, j'aimerais aller frapper à la porte d'une femme charmante qui habite un très bel appartement donnant sur un beau parc lointain. Je lui dirai : que faut-il penser de l'ancêtre ? Me répondra-t-elle, elle qui vit en partie de la succession, fondée il y a plus d'un siècle par un homme encore jeune que j'admire et qui a cru voir dans la substitution un facteur de durée ? Il n'a pas eu tort puisque la succession est demeurée, même si les revenus individuels ont été, certaines années, en fonction indirecte du nombre des bénéficiaires, mais directe d'une situation économique défavorable. Qu'a dû être, par exemple, pour les héritiers une période de vaches maigres comme celle qui a suivi 1929 et que les années 1932-35 ont culminée.

### 12 septembre

Nous sommes venus à Saint-Paul de Vence, après le *Rendez-vous de Septembre*. Il était temps car, au dîner donné hier soir par nos amis à l'*Hacienda* de Menton, nous avions tous l'air plus ou moins épuisés. Ce n'est pas que nous ayons fait des choses extraordinaires pendant ces six jours, mais il y avait une telle précipitation dans nos rencontres et il faisait une telle chaleur humide que nous avions l'impression d'un travail au-dessus de nos forces. Et puis, il y avait, comme à l'ordinaire, les dîners plantureux qui succédaient aux déjeuners abondants, suivis ou précédés de coquetels, au cours desquels les Français prennent du whisky et les non-Français du champagne, soit sur la terrasse du Casino, soit sur celle de l'hôtel Métropole où nous reçoit un maire charmant et au nom bien invitant. Tout cela nous permet de nous mieux connaître et de nouer des liens précieux. C'est le résultat le plus clair de la rencontre, qui, par ailleurs, exige un constant exercice de mémoire et de souplesse pour ne pas confondre X Anglais avec Z Suédois et Y Norvégien avec W Américain, ou encore tel p. d. g. et tel autre, ce que ne pardonne guère l'intéressé. Cela me rappelle cette gaffe commise un jour que je voulais remercier une jeune femme charmante de l'aide qu'elle m'avait donnée pour certains de mes travaux. Parce que j'avais mal écrit son nom, elle m'en a voulu plus, semble-t-il, que si je ne l'avais pas mentionné du tout.



Au sortir d'un coquetel bien agréable dans le yacht d'un de nos amis à Monte Carlo, un Anglais a demandé à J. R. : « que veut dire « à bride abattue » ? Il a fallu lui expliquer que cela voulait dire à toute

vitesse, le cheval ne se sentant pas retenu ou dirigé et courant à toutes forces. Ces vieilles expressions ont beaucoup de charme ! Et comme elles sont très près de la réalité, elles résistent au temps.

66

Notre ami nous avait reçus de façon charmante dans un bateau où rien n'est luxe, mais où tout est prévu pour la sécurité, du radar au navigateur de brume et à la télévision. Comme on y est près de ce que mon père avait souhaité il y a bien longtemps, au début du siècle. Entre le campement sous la tente et l'île de Vaudreuil, il avait fait le projet de se faire bâtir un *cruiser* ou, à défaut, une *maison flottante*, comme les Américains commençaient à en avoir sur le lac Champlain. Pendant plusieurs années, nous les avons vu remonter le Richelieu et, petit à petit, le projet de mon père avait pris corps. Affreusement inquiète de vivre dans ces demeures instables, — elle qui était essentiellement une terrienne — ma mère protesta. Elle obtint un compromis: mon père acheta l'île où nous passames nos vacances pendant quatorze ans. Tout cela, je l'ai écrit ailleurs; mais c'est le souvenir qui me revient sur ce bateau. Il est dans le havre de Monaco, gagné en partie sur la mer, comme on a fait un peu partout pour élever ici un port qui dessert le quartier industriel, là un grand immeuble, là une plage à côté d'un hôtel logé sur un rocher que les vagues viennent battre.

À bord du yacht, il y a des Français, des Anglais, des Canadiens. Seule manque G. B. P. qui n'a pas voulu s'aventurer sur la passerelle étroite d'un bateau un peu secoué par la vague qui s'engage dans le goulot, frappe les quais et rend agité un petit havre que le Prince dans son intelligente compréhension des besoins du tourisme a voulu attribuer aux yachts de plaisance. Il est curieux de voir ce que la dynastie des Grimaldi, démunie, mais fière et intelligente, a fait d'un rocher inculte. Longtemps, les revenus vinrent du Casino, avec des recettes alternant selon les crises et les périodes de prospérité. Puis, de faibles taxes camouflées ont attiré un flot de Monégasques nouveaux et riches. Le tourisme a fait le reste. Pour loger les visiteurs, il a fallu bâtir en hauteur et trouver les moyens de garder la clientèle de luxe qui fait vivre tout ce que l'imagination de ses ministres a suscité au Prince. Ainsi, la Principauté est devenue moins dépendante du Casino et de ses recettes fluctuantes, même si on en a ouvert les salons à la plus invraisemblable faune qui soit.

Au Casino, G. B. P. a perdu l'argent qu'elle avait gagné avec les gobe-sous. J'ai vu, en l'attendant, la plus amusante collection de caricatures de Sem et de Sep qu'on puisse réunir. Elles représentent des personnages qui ont fréquenté l'endroit, de la belle Otéro à Cléo de Mérode. L'une d'elles, en particulier, est d'un comique assez extraordinaire. Une fille, belle et bien faite, ayant dépensé tout son argent, jette son soutien-gorge sur la roulette, après avoir enlevé sa robe. Il faut voir la face égrillarde des hommes et les mines réprobatives des femmes devant ces choses charmantes, qu'on montre librement sur la plage de Saint-Tropez, s'il faut en croire *Match*. À l'époque, on les gardait encore pour la chambre à coucher, même si on les faisait voir à bien d'autres qu'à son conjoint: gardien ordinaire du musée familial.

67

« Pourquoi, dit-on soutien-gorge » m'a demandé un sympathique fils d'Albion ? Pourquoi dit-on *brassière* en Amérique, lui ai-je répondu ? Plus aimable, G. B. P. a donné les explications que le colonel Bramble eût exigées sans doute dans des circonstances semblables.



A Saint-Paul de Vence, tout à l'heure, marche lente dans les rues. à cause de la pente accentuée et de l'attrait des boutiques. On a gardé au bourg son aspect d'autrefois, avec au sol des cailloux ronds et glissants, qui rendent la montée un peu pénible. Comment font les gens qui habitent ces maisons tout en hauteur ? Il y a des jeunes, mais aussi beaucoup de vieilles gens. Comment font-elles pour escalader journellement sans trop de fatigue, ces pentes et les escaliers qui font communiquer les quatre ou cinq étages de l'immeuble ? Les *riverains* — comme on dit ici — ont-ils l'habitude, montent-ils lentement ou leur cœur s'est-il aguerrri ? Vivant une vie moins agitée que nous, peut-être le font-ils presque sans fatigue dans ce climat plus calme.

J'ai serré la main du Maire tout à l'heure, à côté du jeu de pétanque où jouaient des jeunes gens. Une très belle fille, aux formes arrondies, faisait équipe avec un garçon maigrelet et boutonneux. Se sachant observée, elle jouait avec grâce et maladresse tout à la fois, en poussant des cris comme le font parfois les filles qu'on serre d'un peu trop près.



Je me baigne dans la piscine de l'hôtel, aux eaux bleues, mais un peu tièdes. J'aime mieux la mer avec ses vagues et son goût de sel, mais à cheval donné on ne regarde pas la bride.

68 Dans quel cadre merveilleux est cette piscine, autour de laquelle les baigneuses, qui n'ont rien de celles de Renoir, se font brunir comme la mode le veut. Devant moi, il y a des ifs ou des cyprès, de hautes murailles de pierre grise qui, autrefois, défendaient la ville contre les Sarrasins et autres attaquants sporadiques. Pendant que je nageais, les cloches sonnaient joyeusement, sans doute pour annoncer un baptême, en cette fin d'après-midi. C'est dommage que je ne l'aie pas su. J'aurais aimé voir si la cérémonie provençale est la même que la nôtre.

Plus près que l'Église, derrière les murs, il y a cette tour du XIII<sup>e</sup> siècle où j'irai tout à l'heure. Le Maire l'a fait transformer en un musée qui contient, entre autres choses, des photocopies de vieux documents rappelant l'histoire du bourg. Sur l'un d'eux, j'ai vu la signature de François I<sup>er</sup>, celui-là même qui a envoyé Verrazano en Amérique, en disant, si je me rappelle bien: « Je voudrais bien voir le testament par lequel le père Adam a légué le monde aux Espagnols et aux Portugais. » Le Pape venait de leur attribuer les terres d'où on rapportait l'or, la myrrhe, l'encens, les soies ou les précieuses épices. Avec Verrazano, on eut la première étape. Elle fut suivie d'une seconde quand Jacques Cartier prit possession de la Gaspésie, au nom du roi de France. Puis vint Champlain, fils d'un pêcheur de Brouage, à l'époque où le petit bourg était encore un port, avant qu'il ne fût ensablé. Et c'est ainsi que commença la grande aventure qui devait opposer Anglo-Saxons et Gens de France, jusqu'au moment où les uns eurent raison des autres.

Mais me voilà bien loin de cette piscine où je me livre à des ébats modérés, comme il sied à un septuagénaire qui pratique comme sport d'hiver la signature des chèques et, comme sport d'été, le golf — ce jeu qui, à l'image de certaines femmes, exige une conquête sans cesse reprise; ce qui en fait sans doute le charme.

### 13 septembre

Visite cet après-midi au musée Maeght, à côté de Saint-Paul de Vence. Le musée et les environs nous ont enchantés une fois de plus, Germaine et moi; mais pourquoi faut-il que cette année on ait choisi.

parmi la production américaine, des œuvres qui n'ont d'intérêt que par la recherche du bizarre, de l'originalité à tout prix, avec de bien piètres moyens ? Quelle différence il y a avec cette chapelle où l'on a mis, à côté de vitraux récents, des sculptures anciennes et nouvelles. Tout cela ne jure pas parce qu'il s'y trouve une égale dose de beauté.

Fait bien caractéristique, à l'entrée de l'exposition, il n'y a aucun article de critiques, élogieux, amers ou durs, comme on en trouve dans toutes les expositions. L'abattage était-il tel qu'on n'a pas osé le reconnaître ? Dans le livre d'accueil, quatre Américains de Washington ont fait suivre leur nom du commentaire suivant : « *very disappointing, indeed.* » Ils ont raison, mais combien de gens l'admettront dans le groupe qui gravite autour de la galerie Maeght ?

69



Aujourd'hui dimanche, il fait un temps splendide. Nous sommes allés à la messe à la Cathédrale de Vence, construite sur les ruines d'une église du Ve siècle. La liturgie y est la même qu'au Canada français, sauf qu'au début et à la fin de l'office on a joué sur l'orgue de la musique d'autrefois, du Bach m'a-t-il semblé. À tel point que nous avons suivi la messe dans un livret apporté de Sainte-Adèle, dans nos bagages.

Puis, nous sommes allés déjeuner dans un restaurant qui donne sur une petite place où un platane, étalé comme une crinoline, apporte l'ombre là où les dîneurs sont attablés. On dit que tout est affreusement cher en France. À Paris peut-être et, encore, tout dépend de son appétit, du quartier et du restaurant où l'on est ! À Vence, pour 25 francs *par tête de pipe*, vins et apéritifs compris, nous avons très bien mangé. Je me rappelle avec plaisir entre autres choses les tomates à la provençale qui étaient une pure merveille.

Tout autour de la place, il y a des magasins. Certains offrent en vente les choses les plus laides qui se puissent imaginer ; au point qu'on pense : « mais quel goût a cette clientèle qu'on imagine cultivée parce qu'elle vit dans une ville fondée par les Ligures ? Pour trouver les assiettes de céramique les plus jolies qui soient, il a fallu aller dans une toute petite boutique tenue par de vieilles gens aimables et distingués (oh ! l'horrible mot bourgeois).

Pour finir le repas, nous avons pris le café à la Régence, dont les tables s'étalent sous les platanes. Vence ne présente aucun intérêt, nous ont dit des amis qui n'ont pas vu sans doute le caractère vieillot et

charmant de l'endroit, où il fait bon vivre malgré la circulation et le bruit. N'y a-t-il pas cette fontaine d'un autre âge et si gracieuse et, plus haut, cette chapelle réalisée par Matisse ? Nous retournerons la voir mardi, jour de visite pour les gens de l'extérieur. Nous pourrions aller à l'office du matin, mais cinq heures c'est un peu tôt pour des gens qui restent encore un peu sur l'heure d'Amérique.



70 Six heures sonnent au beffroi de Saint-Paul. Je m'en vais faire la sieste en attendant le dîner. En voyage, tout est bousculé: on dort quand on a l'habitude de manger et on mange quand déjà le sommeil s'annonce. Mais comme il est bon parfois de changer ses habitudes ! C'est l'agrément des vacances. Pour l'apprécier, il faut avoir le *holiday spirit* que G.B.P. pratique comme une seconde nature. Comment fait-elle pour se reposer quand elle est fatiguée et pour se détendre quand les autres restent tendus ?



Avant de quitter Montréal, l'autre jour, j'étais au Club avec un vieil ami. Il m'a raconté le cas d'un de ses condisciples, Indien ou Hindou, comme on disait à l'époque. Ils suivaient tous deux un cours de perfectionnement en Angleterre. Le Canadien dit à l'Hindou, à un moment donné : reviendrez-vous dans votre pays après vos études ? « Sûrement, lui répondit l'autre, je veux contribuer à y remplacer les Anglais. » Le colonisateur ne peut pas admettre le point de vue du colonisé. Il faut le comprendre, cependant, pourvu que le second ne se contente pas de mettre la main sur la propriété de l'autre, sans indemnisation. Pour celui qui est installé dans un pays depuis longtemps ou dont les parents ont transformé un sol aride en une ferme prospère, la confiscation est très dure. Elle est odieuse quand on n'indemnise même pas le propriétaire précédent; ce qui est arrivé trop souvent en Afrique du Nord. Beaucoup de nos amis en ont gardé une amertume tenace et compréhensible.



Nous sommes venus du Canada à bord d'un Boeing 747. Quelle différence avec le *Boeing 707* et surtout le *Constellation* à quatre moteurs, qui nous semblait être le *nec plus ultra* à une époque où l'on avait connu le *DC3* et le *North Star*: deux excellents avions, dont l'un,

en particulier, était une véritable caisse de résonance. On l'a muselé à un moment donné, avec un silencieux, mais on en sortait les oreilles bourdonnantes. Je me rappelle comme j'étais furieux le jour où, à Londres, on m'apprit que je reviendrais à Montréal à bord d'un de ces bons vieux coucous, bruyants mais stables. A cette époque, on arrêta en Islande ou aux Canaries selon le temps et les jours, et on devait faire escale à Gander ou à Goose Bay pour faire le plein d'essence ou pour attendre que le temps soit favorable.

Je n'ai pas tellement aimé le Boeing 747. Je lui préfère la première classe d'un 707 ou d'un DC8. Mais je pense que la classe touriste est très acceptable, quand il n'y a pas une bavarde qui nous tient éveillés toute la nuit.

71

### 15 septembre

J'ai reçu à Saint-Paul de Vence deux câbles ce matin et j'en ai envoyé un. Bravo ! Je retrouve ma forme. Pendant tout ce congrès de Monte Carle, j'ai été un peu dans la brume. Pourquoi ? Parce qu'avec cinq fuseaux horaires d'avance sur Montréal, je n'avais pas encore retrouvé mon équilibre.<sup>1</sup> Et puis, il y a le train d'enfer que nous font adopter nos amis. Il est propre à tous ces gens qui se rencontrent durant quelques jours, n'arrêtent pas un moment pour souffler, comme je l'ai dit précédemment, dans l'atmosphère de serre chaude qui règne à Monte Carle à cette époque de l'année.

Ici à Saint-Paul, ce serait le repos complet s'il n'y avait les péta-rades des motos et des petites voitures que les chauffeurs se croient forcés de conduire à toute force. Est-ce pour qu'on les remarque, qu'on leur accorde l'importance qu'ils n'ont pas ou pour le plaisir d'exaspérer les gens ? Je ne sais; mais ils sont tous ainsi. Par un agent de police, auprès de qui elle protestait à Sainte-Adèle, G.B.P. s'est fait répondre: « Madame, c'est leur droit pourvu qu'ils ne dépassent pas le nombre de décibels qui leur est accordé ! » Que dire devant cela ? Avec son bon sens ordinaire, G.B.P. se résigne. Elle a probablement raison; mais je com-

<sup>1</sup> Très curieusement un médecin de Londres a signalé récemment qu'un de ses patients avait assisté à une réunion de Conseil dès sa descente d'avion. Il donnait l'impression d'avoir bu, tant ses idées étaient peu claires et tant il avait de difficultés à s'exprimer. Il n'en était rien, cependant, car, comme a dit le médecin — spécialiste de l'aviation — ce n'était que la fatigue et une incomplète adaptation aux fuseaux horaires nouveaux et parcourus trop rapidement sans donner à l'organisme le temps de s'adapter.

prends mon fils Jacques qui se réfugie à Fulford que n'a pas encore gagné le tourisme envahissant.

72

Je lisais quelque part que Fulford, petit village très *New England* devait son nom au premier évêque anglican de Montréal. Après la conquête, Jacob Mountain avait été le premier au Bas-Canada. Il avait fait des pieds et des mains (ce qui se comprend) pour empêcher l'évêque catholique d'être reconnu officiellement par Londres. Il s'était aussi prêté, mais sans succès, à l'effort d'anglicisation fait par Jonathan Sewell et les milieux officiels de l'époque; ce qui était normal, mais ce qui a poussé Mgr Briand, puis Mgr Plessis, à isoler leurs ouailles. A cause de la menace que présentaient les anciens sujets du Sud, même après leur échec de 1812, Londres sentit qu'il fallait faire quelque chose. Et c'est ainsi que, dès 1813, Mgr Plessis était reconnu officiellement évêque catholique romain et qu'en 1817, à ce titre, il entra au conseil législatif. Dans les mémoires de Philippe Aubert de Gaspé, il y a la relation d'une fête donnée par le gouverneur dans son domaine de Spencerwood. La scène est charmante. Elle indique que, sans accepter son titre, les milieux officiels reconnaissaient l'importance du prélat catholique, même avant qu'officiellement on eût consenti à admettre sa charge épiscopale. Dîme mise à part, l'évêque avait bien peu de ressources pour faire face à ses frais. C'est ce que lui rappelait assez durement le gouverneur Craig, qui avait la délicatesse d'un pachyderme; ce qui n'était pas pour faciliter les relations entre gouvernants et gouvernés.

Jacques Rousseau rappelait à Winnipeg, quelque temps avant sa mort, le problème que présentait la dîme payée en nature pour le clergé rural. D'autant plus que les produits remis au culte n'étaient souvent pas les meilleurs. Quel homme charmant était cet ethnologue distingué: disert, renseigné, cultivé, dévoué aux gens qu'il aimait et, parfois, grognon et emporté. Il était un homme *dépareillé* suivant cette vieille expression paysanne qu'aimait l'abbé Tessier. *Femmes dépareillées* a-t-il écrit, je crois, pour montrer comme elles étaient différentes et comme elles tranchaient dans leur milieu. Ce qui était le cas de Jacques Rousseau.



Récemment, Jean Monnet a accepté de se prêter à une entrevue à la télévision française, pour la première fois paraît-il. Monnet est un très grand bonhomme, qui a cherché par tous les moyens possibles à resserrer les liens entre les pays d'Europe. C'est lui qui est au point



de départ des ententes européennes de l'acier et du charbon. À propos des Anglais, il a dit à peu près ceci: « Dans une négociation, il vaut mieux les avoir à côté de soi et non devant. S'ils s'opposent souvent aux idées, ils reconnaissent les faits. » Comme tout cela est vrai ! André Maurois l'avait noté dans ses *Silences du Colonel Bramble*. Nous le constatons nous-mêmes quand nous discutons avec eux. Nous oublions trop souvent qu'ils veulent davantage juger les résultats que d'établir un raisonnement à l'avance. C'est un état d'esprit bien différent du nôtre, mais dont il faut tenir compte si l'on veut s'entendre avec eux.



Je suis retourné ce matin dans cette tour du XIII<sup>e</sup> siècle qui jouxte le musée municipal. De vieux documents rappellent l'histoire de la ville: l'isolement du Seigneur quand il consent à la libérer de son emprise, l'importance de son Conseil, le rôle du Syndic qui la représente dans ses négociations avec les gens de l'extérieur. C'est toute l'histoire de l'émancipation du bourg que rappellent ces vieilles pièces.

Si pendant les guerres de religion, Saint-Paul accueille les protestants derrière ses murs, il se soumet bientôt au roi de France. Puis vient la révolution et une longue période de vie obscure jusqu'au moment où les peintres attirent l'attention sur la vieille cité. Certains y habitent, attirés par le site et le climat. D'autre les suivent et, petit à petit, la ville renaît, comme dans « Regain » de Jean Giono. Puis, elle se remplit d'artisans qui attirent les visiteurs, tout autant que le charme des vieilles pierres, de la campagne et la gentillesse de ses habitants.

Dans cette *Résidence* où nous habitons, comme on est loin de la Floride où la plage est si belle, mais où les gens sont si peu policés. Ici les garçons sont aimables, souriants (même si leur sourire est un peu fonction du pourboire). Mais personne ne jette une cuillère à soupe sur la table au lieu d'une cuillère à dessert en disant : « Ça ira comme ça ». Ici servir est un métier qui s'apprend. Là-bas, c'est une chose que l'on fait en attendant autre chose.

Aussi quelle atmosphère charmante règne dans cette auberge, où les patrons se succèdent de génération en génération et où les femmes de chambre sont souriantes et gentilles, comme si on les connaissait depuis toujours. Et quel agrément présente cet accent chantant, qui donne leur pleine valeur aux consonnes !

Mais serait-ce que j'ai enfin le *holiday spirit*: ce mélange d'optimisme, de joie de vivre et d'indulgence que G. B. P. recommande dès que nous prenons la route ensemble.

**18 septembre, à Paris**

74

Nous sommes allés hier soir au Jardin des Tuileries voir un spectacle de sons et d'images, imaginé par Louis Merlin. Autant l'affiche est somptueuse, autant les jeux d'eau et de lumière dans le grand bassin sont colorés, autant l'éclairage des bosquets est joli, autant m'a paru médiocre le spectacle qui fait intervenir la Garde Républicaine et un peloton de grognards, plus ou moins bien grimés et souffreteux. Heureusement un rang de joueurs de tambour les précèdent. Ils scandent admirablement la marche lente des soldats d'un autre temps. Puis — et c'est le clou — Napoléon, son mameluk et ses généraux en grand uniforme viennent passer en revue tout ce monde pseudo-militaire. Napoléon — venu d'on ne sait où — passe devant nous au trot de son cheval blanc et repart. C'est peut-être cette précipitation qui est la seule chose authentique, car l'empereur n'a pas le masque romain. Il paraît un peu grinçaret, et sans cet aspect souffreteux ou assez auguste qu'il a eu suivant les moments de sa vie et dont certaines gravures, peintures ou sculptures nous ont gardé le souvenir. Je l'ai revu, somptueux cette fois, dans la statue de marbre blanc qui, au pavillon de Flore au Louvre, le représente au lendemain du sacre. Qu'il est beau ce musée que l'on a pu réaliser quand, sans doute sous l'influence d'André Malraux, le ministère des finances a consenti à déguerpir.

Vraiment la soirée aurait été assez désappointante, s'il n'y avait eu ces jeux si gracieux des sons, de l'eau et de la lumière.



Le souvenir de Louis Merlin me ramène loin en arrière, à 1935, quand j'ai dirigé en France le groupe H. E. C. de Montréal, invité par les H. E. C. de France à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'École H. E. C. de Montréal. J'avais 35 ans; j'étais rondet, j'avais le crâne déjà assez déplumé, la moustache abondante et le nez surmonté d'un pince-nez, comme en portaient les gens célèbres à l'époque, tels Barthou, Léon Blum et Molotov, avec qui je n'avais, il est vrai, rien d'autre en commun: eux étaient arrivés, moi j'espérais l'être un jour. Un de mes anciens élèves, Pierre Dagenais, nous accom-

pagnait. Un peu plus tard, il nous a tous décrit avec gentillesse et une pointe de méchanceté dans la revue des étudiants H. E. C. C'est lui, à qui je disais un jour au cours du voyage: « Pierre, je ne me rappelle pas vous avoir eu comme élève. Pour que je me souviennne de vous, il aurait fallu que je vous eusse mis à la porte ! » Mais, c'est ce que vous avez fait un jour que je préférerais un roman à l'éloquence un peu sèche des faits et des chiffres que vous nous présentiez, me répondit-il. Nous avons bien ri tous les deux, lui, en particulier, qui devait par la suite devenir doyen de la faculté des lettres et que j'accueillis avec joie à la Société Royale du Canada.

75

Mais me voilà bien loin de Louis Merlin. C'est lui qui, à titre de secrétaire des H. E. C. de Paris, nous prit en charge à notre arrivée en France en 1935. Le voyage me valut vingt discours prononcés en vingt-et-un jours. Je frémis à distance en pensant à ce qu'ils devaient être.

Merlin était un organisateur remarquable. Il fit carrière dans la radio-télévision. Plus tard, on l'a retrouvé à la tête de plusieurs postes de radio-télévision, où il fit parler de lui. Sa fête des Tuileries me rappelle, à trente-cinq ans d'intervalle, celle qu'il avait organisée, au Cercle Inter-allié, à l'occasion de notre passage à Paris, et qui groupait les élèves de la Loïe Fuller, drapées dans leurs voiles féériques, Yvonne Printemps, avec sa voix charmante et son allure de grande vedette capricieuse et si gracieuse, ainsi que Serge Lifar, danseur déjà prestigieux. Tout cela a été raconté par Merlin dans le numéro spécial de la revue des H. E. C., consacré au Canada et à notre visite en France en 1935. Elle fut suivie d'un voyage auquel prit part un groupe des H. E. C. française, qu'attendait avec impatience cet autre excellent organisateur qu'était Armand Viau, ancien élève et grand ami des H. E. C. du Canada et de France. Très unis à ce moment-là, nous fûmes séparés petit à petit par la vie, qui ne parvint pas à briser entièrement les liens qui nous renaient. Cependant, comme nous étions différents ! Lui était bouillonnant d'idées, de projets, d'initiatives, mais assez instable, et moi, je tâtais la glace d'un pied hésitant, j'avançais lentement, voyant le but et préparant les voies pour y atteindre, avec tout ce que cela comporte d'agaçant pour un esprit hardi comme l'était Armand Viau en constante hantise de l'immédiat.

19 septembre

76

Dans *Le Devoir* que j'ai lu à la Banque Canadienne Nationale de Paris, il y a une étonnante photo de Pierre Elliot Trudeau. Il cause avec Robert Bourassa. Il y a sur sa figure une assez curieuse astuce. Il y a aussi beaucoup de finesse dans ce masque qu'on nous montre de profil. On sent qu'il cherche à convaincre son interlocuteur avec des arguments subtils. Ses cheveux, qui descendent très bas le long de la joue et son profil rappellent étonnamment Disraëli. J'en ai été frappé dès que je l'ai vu. En toute sincérité, je l'aime mieux ainsi qu'entouré d'actrices et de l'auteur de *Papillon*, cet interdit de séjour qu'un livre très vivant a transformé en quelques mois. D'un échappé du bagne, il est passé à l'état de riche écrivain dont personne n'avait encore essayé de réduire le livre en pièces, comme la chose s'est produite depuis. Cela lui est égal, car il a vendu près d'un million d'exemplaires de son ouvrage. C'est curieux comme le succès en littérature ou en politique efface tout. Si son livre se vend bien ou si l'on est élu, on passe de l'état d'inconnu ou de paria à la plus agréable des existences. Mais gare à la culbute; le succès étant instable comme l'humeur ou la fidélité de certaines femmes. « Souvent femme varie bien fol est qui s'y fie » disait François I<sup>er</sup>, qui s'y connaissait en instabilité, volte-face, parole donnée et non tenue. Il faut dire qu'il n'avait pas la partie facile face à Charles-Quint, son vieil ennemi de toujours, qu'il fallait vaincre par la ruse plus que par la force; ce qui chez les petits paraît détestable, mais est apprécié des grands, depuis que Machiavel a imaginé un système politique qui porte son nom.

20 septembre — Londres

Chaque fois que je suis à Londres, je vais au *Royal Festival Hall* pour dîner d'abord, puis pour un concert. On y mange médiocrement après avoir fait le pied de grue, mais on y joue de la bien belle musique. Malheureusement, ce soir-là, il n'y avait plus de billets: tout étant vendu. Très gentiment, on m'invita à entrer dans la queue, qui s'étirait à l'extérieur tel un boa constrictor au soleil. Comme je n'aime pas beaucoup attendre, j'allai de l'autre côté, au *Queen Elisabeth Hall* où il y a deux salles, l'une de moyenne dimension pour un orchestre réduit et l'autre pour la musique de chambre. On l'appelle, je crois, *Purcell Room*, en souvenir du grand musicien anglais né et mort à Londres au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle était fermée ce soir-là. Aussi ai-je dû me rabattre sur l'autre salle où on donnait un festival d'art indien.

Une jeune femme en sari est venue nous mettre en garde: l'Inde n'est pas facile à comprendre, nous a-t-elle dit. Et c'est vrai. Que penser de ces harmonies si différentes des nôtres, de ces crissements, de ces lentes mélodies monotones et, parfois, de ces chants qui nous paraissent criards à certains moments, mais dont les modulations sont comme des plaintes longues, interminables. Quelle grâce il y a, dans cette main qui fait vibrer les cordes d'un long instrument reposant sur le sol comme une grosse citrouille rouge et qui me paraît jouer le rôle de la contrebasse, avec des tons plus clairs, plus cristallins. Ils sont trois ou quatre artistes sur un double tapis. Les hommes assis à la taille et les femmes, les jambes allongées sous le sari qui les entoure. Le sari leur donne un aspect gracieux, mais presque uniforme, bien différent de certaines femmes de chez nous qui, en découvrant jambes et cuisses, croient acquérir indépendance et personnalité. Dans notre société occidentale, les femmes se distinguent l'une de l'autre non seulement par la figure et la courbe du nez, mais par ce qu'une mode bienfaisante permet de montrer décentement: la décence ayant évolué et permettant de faire valoir ce à quoi s'opposaient auparavant les bonnes mœurs ou la pudeur. Il faut dire que la pudeur est une chose bien relative; ce qui n'implique pas que la vertu se mesure à la hauteur de la jupe. Si la maxi tend faiblement à remplacer la mini, les femmes trouvent un accommodement dans la maxi qui, en se fendant dans le sens de la hauteur, devient peut-être plus audacieuse.

À ce festival, j'ai aimé aussi cette danse très jolie tant que l'artiste s'en est tenue à des jeux de main gracieux. Assez curieusement, comme une danseuse espagnole, elle a eu tout à coup un mouvement giratoire qui a soulevé sa robe et nous a montré des choses bien peu plaisantes, je l'avoue; courtaude et un peu lourdaude, elle devrait s'en tenir à des jeux plus calmes dans cette robe longue qui la grandit.



Déjeuné ce midi avec des assureurs qui, l'alcool aidant, se sont déchaînés; il faut dire que je leur avais donné l'exemple. Chose curieuse, il s'est produit dans le cas de l'un d'entre eux exactement ce qui s'était passé quelques années auparavant avec un assureur français — charmant homme — que je connaissais à peine. Tout de suite, nous nous sommes sentis en confiance, comme si nous avions été amis depuis longtemps. Si notre hôte a dit à un moment donné: « il est trois heures, excusez-nous de vous avoir retenu », l'autre a répondu: « pas du tout j'ai

tout le temps voulu. » C'est un *Lloyd's underwriter* très occupé qui s'exprimait ainsi, homme bousculé qui siège dans cette *Room* aux usages séculaires, dans un cadre moderne de marbre et de bois précieux.

## 21 septembre, London Airport

78 Il est curieux de voir comment, mis en confiance, certains Anglais parlent des femmes quand ils sont entre eux ! Je n'en ai pas été effarouché, mais comme me surprennent toujours ces précisions qu'un homme peut apporter sur ses aventures personnelles même si, au cours des ans, ses cheveux sont devenus poivre et sel et ses prouesses érotiques peu spectaculaires sans doute.

À la cafétéria de l'aéroport, j'ai été desservi tout à l'heure par un Indien à la barbe abondante, comme la portait Édouard VII, et au turban gris mauve. Quelle allure on peut avoir ainsi ! J'ai été tenté de l'inviter à s'asseoir à côté de moi, autour de cette table où j'écris parce que le bar est fermé. Au lieu d'un porto rubis, délicieux au goût et à l'œil, je dois me contenter d'un jus d'ananas qui établit une excellente moyenne avec les ingurgitations de ce midi. Au Club de notre ami, tout à l'heure, on nous a servi un bordeaux et un vin du Rhin excellents. Les Anglais ont reconstitué leur cave depuis qu'on a ouvert la porte aux produits de l'extérieur. Il est vrai qu'en retour ils exportent beaucoup de whisky. Dans les milieux bourgeois de France, on ne boit plus guère que ce qu'en pays d'Amérique on appelle du *scotch* et, ici, un *whisky*, avec l'air de vraiment aimer ça.



En ce moment, les services d'avion sont assez désorganisés. Au départ de Montréal, l'avion d'Air France avait une heure et demie de retard; ce qui nous a fait rater la correspondance pour Nice. Nous avons été mis à bord d'Air-Inter, mais nos bagages n'y étaient pas. Ils ne nous furent remis que le soir. À l'arrivée à l'hôtel, on nous a donné d'autres chambres que celles auxquelles nous sommes habitués, sous le prétexte qu'elles venaient d'être redécorées. À Paris, au retour de Nice, il n'y avait ni porteurs, ni charriots, ni taxis. Ce fut une belle bagarre. Dimanche, au départ pour Londres, l'avion d'Air-France avait une demi-heure de retard. À Londres ce soir, BEA a également un retard d'une demi-heure. Et l'on vient d'annoncer que l'avion finalement ne partira pas. Où est le fameux sens d'exactitude de l'aviation et la parfaite efficacité du service ? Serait-ce chose du passé ? Ou serait-ce que les pré-

cautions prises pour éviter les détournements d'avion exigent beaucoup de temps ?

On vient d'annoncer que l'avion de BEA pour Turin et un autre pour Bâle auront une heure de retard et celui de Milan une demi-heure. Pour peu que cela dure, les voyageurs reviendront au vieux train de papa. Je n'y aurais aucun inconvénient si j'y dormais. James Bond n'est distrait que par le charme des jolies femmes et le temps qu'il faut pour se livrer à d'aimables ébats. Puis, il dort comme un loir, le contrôleur des wagons-lits devant le secouer pour l'éveiller. Moi, hélas, si le mouvement du wagon me berce, il ne va pas jusqu'à m'amener au sommeil. Il est vrai que les wagons et les locomotives sont bien différents de ceux qu'on connaissait autrefois sur la ligne Québec-Chicoutimi ou Montréal-New-York. Souvent, ils étaient sales et ils nous secouaient comme des fétus de paille, avec un jeu de boggies, un chant des rails et des roues, que certains musiciens ont rappelé avec les bruits de la locomotive, comme une harmonie des temps nouveaux. À l'époque où j'utilisais le train, ces bruits m'empêchaient de dormir pendant toute la nuit, et j'arrivais à destination avec les idées un peu brouillées. Je sortais du train grisâtre et l'allure bien ralentie.

79

Pourquoi me souviens-je à ce propos d'une histoire remontant non dans la nuit des temps, mais à l'époque de la prohibition aux États-Unis ? Un de nos amis — devenu depuis le représentant officiel de la Reine en son Conseil, se rendait à New-York. À côté de lui était un Canadien français dont on visitait les bagages avec cette rudesse qu'y mettait le gabelou américain. Il se lamentait parce qu'on lui enlevait une bouteille qu'il destinait à sa vieille mère. « *Alas ! my poor mother* » disait-il avec un accent affreux. Apitoyé, notre ami chercha à expliquer le cas au douanier mais sans succès. Quand ce dernier fut parti, l'autre lui dit : « Monsieur, je vous remercie, mais, ne vous en faites pas, je parle l'anglais beaucoup mieux que vous et, si vous voulez me suivre dans les cabinets, je vous montrerai que, dans le réservoir d'eau, on peut loger beaucoup plus de bouteilles que vous ne le croiriez. » Notre ami en riait encore longtemps après, avant qu'il ne devînt Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur du Québec, représentant très digne de Sa Gracieuse Majesté.

Toute cette période de la prohibition a été une source d'anecdotes et d'abus sans fin. Seul, le gouvernement Taschereau tint le coup au Canada. Il organisa sa régie. On se rendit compte rapidement qu'il

avait posé un précédent moralement valable et bien rentable. Les autres provinces suivirent quand elles comprirent qu'on n'impose pas l'abstinence, pas plus que la continence, à un peuple entier. Les unes après les autres, elles en vinrent au régime instauré dans la province de Québec plusieurs années avant. Une fois de plus, le bon sens avait prévalu sur une étroitesse d'esprit qui a été l'une des plus grandes écoles du crime aux États-Unis.



80

Plusieurs Canadiens des mieux placés organisèrent la contrebande de l'alcool aux États-Unis, à cette époque. Ils en profitèrent soit directement, soit indirectement par personnes interposées. Un jour, l'un d'eux se fit reprocher ses opérations par des collègues au Club Saint-Denis. Furieux, il dit à ses interlocuteurs: « La seule différence entre vous et moi, c'est que j'ai gagné plus que vous, en accompagnant mes chauffeurs jusqu'à la frontière. Vous vous faisiez voler; moi je touchais le produit de l'opération intégralement. » Il y avait fraude, mais le gouvernement canadien fermait les yeux sur la destination de l'alcool quand on lui avait payé ses droits.

Ce trafic est au départ de la fortune de plusieurs grands distillateurs, devenus avec les ans amis des arts et des lettres.

Celui auquel je pense n'était pas un malhonnête homme, au sens ordinaire du mot. Il payait ses impôts régulièrement, aidait beaucoup de jeunes gens à faire leurs études. Il faisait des dons abondants à des œuvres de charité et si, pour lui les liens du mariage avaient une relative solidité, il était ce que l'on appelle un brave homme et, sans doute, un bon chrétien, au sens le plus immédiat du mot. Il faisait partie de quelques conseils d'administration. Je me rappelle avoir siégé avec lui dans certains, un peu plus tard, quand le vent de l'oubli eût soufflé avec assez de force pour chasser les miasmes des années 20. À l'époque, la prohibition avait à ce point faussé les esprits que la morale ou la décence, selon qu'on voudra, avaient momentanément perdu leurs droits.



A BEA, on me suggère de prendre l'avion de sept heures et demie à Air-France, qui va de Londres à Paris. Je me précipite au guichet pour apprendre que, lui aussi, est en retard de vingt minutes. Je renonce à m'impatiser. Je me fais servir un verre de porto au bar maintenant



ouvert. Il m'aidera, je l'espère, à retrouver ma bonne humeur ou, tout au moins, à me résigner.

Le lendemain, j'apprends de mon ami J. R. que son avion est arrivé à Paris, en provenance de Rome, avec trois heures de retard. On en a fait descendre les passagers pour identifier et vérifier les bagages. Ce qui restait était mis de côté. Ainsi, on est sûr que ce qui monte à bord ne contient rien de dangereux. À Orly hier, on a découvert une bombe à retardement dans un avion qui se préparait à partir. Ailleurs, bagages et passagers sont passés aux rayons X, avec, parfois, d'indiscrètes indications de frêles structures d'acier soutenant de bien lourdes charges.

81

Voyant tous ces retards, j'ai suggéré à G. B. P. de ne pas venir à Londres et de rentrer directement au Canada. Elle prendra Air-Canada alors que j'utiliserai Air-France pour me rendre en Angleterre à nouveau.



## 27 septembre

Déjeuner hier chez *Lipp*. Nous avons profité du moment où nous étions dans le quartier pour demander à l'église de Saint-Germain des Prés qu'on dise une messe aux intentions de Jean-Marie Gauvreau. Un câble de mon fils nous avait annoncé la mort de ce vieil ami, auquel m'attachaient des liens nés de préoccupations et d'aspirations communes. Avec lui, disparaît un peu de notre jeunesse à l'époque où, à Paris, Jean-Marie Gauvreau se préparait à son œuvre, puis l'accomplissait à Montréal, malgré l'apathie de beaucoup de gens et l'insuffisant appui de beaucoup d'autres et des pouvoirs publics, qui ne lui fournissaient pas toujours ce qu'il lui aurait fallu pour mener tous ses projets à bien. Son École du Meuble aurait pu être une petite école technique. Il en a fait un grand établissement où l'on accueillait tous les arts de l'ameublement et de la décoration. Longtemps, ses professeurs, comme Borduas, Gagnon et Marcel Parizeau, ont exercé une influence très forte sur la jeune génération des peintres canadiens. Tous ensemble, ils ont contribué à faire admettre des idées nouvelles, des conceptions différentes de l'art de peindre. C'est Jean-Marie Gauvreau qui les avait groupés et les protégeait contre les attaques de l'extérieur. Il dut céder devant *Refus Global*, mais l'œuvre d'émancipation était déjà commencée.

Marcel et lui devaient prendre la direction de l'École des Beaux-Arts. Malheureusement, la mort prématurée de mon frère brisa une

équipe qui aurait pu faire de grandes choses, dans un milieu où l'absence de formation première ou de goût, la fantaisie et une certaine tendance aux solutions un peu folles s'entremêlent souvent, au point qu'on peut difficilement les dissocier, à moins qu'une influence très forte n'intervienne au risque de se faire taxer d'obscurantisme.

82

Jean-Marie Gauvreau a aussi joué un rôle d'éveilleur, d'animateur dans le domaine de l'artisanat. Il a ouvert les fenêtres sur des techniques nouvelles, là où on aurait pu traîner longtemps un métier sclérosé. Au retour à Montréal, j'irai m'incliner sur sa tombe, en me rappelant tout ce qu'a été pour lui ce séjour à Paris, comme pour presque tous ceux qu'on appelait il y a près d'un demi-siècle, les *Anciens d'Europe*, avec un peu d'admiration et de crainte. Il faut dire que certains étaient assez désagréables. Ils le furent tant que la société canadienne ne les eût pas acceptés comme ils étaient, avec leurs qualités, leurs défauts et leur grand désir d'être utiles. Ce qui rendait parfois leurs critiques insupportables, c'est qu'ils avaient la dent dure et le verbe haut. Quand on comprit leur valeur et l'utilité qu'ils pouvaient avoir dans une société qui avait grand besoin d'une élite nouvelle, ils donnèrent leur mesure.



Un peu plus tard, dans l'après-midi, je suis allé du côté de la place Furstenberg, lire et me reposer dans un petit jardin qui est à l'arrière de l'atelier occupé par le peintre Delacroix. Dans le musée qui l'entoure, on a réuni quelques-unes de ses œuvres, mais aussi d'autres peintres qui ont aimé Delacroix durant sa vie d'artiste ou qui ont subi son influence après sa mort, tel Paul Cézanne: artiste parmi les plus grands de France et dont la vie a été une série de tristesses, de mécontentements, de désappointements et de faillites, même dans l'esprit de ses amis comme Zola. Son œuvre n'a été appréciée que vers la fin de sa vie. Comme il a dû être affreusement malheureux pendant cette période où on critiquait sa peinture, son caractère, sa sauvagerie et ses colères ! Et dire que maintenant ses toiles sont parmi les mieux cotées aux enchères de Londres, de Paris ou de New-York.

Dans ce jardin, entouré de murs garnis de lierre grimpant qui commence à rougir, quelle paix règne ! Dans le silence, on entend une guitare, parfois un chant gracieux. Comme on est loin de la circulation qui pilonne la place de Saint-Germain des Prés ! C'est là que se trouve le café des deux Magots, où les étudiants canadiens se réfugiaient autrefois pour parler, à côté de quelques écrivains restés

fidèles aux habitudes de leur jeunesse. Il y a aussi, de l'autre côté, la brasserie Lipp d'où nous venons. Elle a gardé son cadre vieillot. Que de souvenirs se rattachent à ce restaurant qu'ont fréquenté tant de gens célèbres ou d'étrangers qui, comme nous, viennent y chercher l'atmosphère qu'ils ont aimée il y a un demi-siècle.

Et tout cela, à deux pas de cette place Furstenberg où résistent tant bien que mal deux marronniers, entourés de boutiques qui offrent au chaland des objets anciens, à des prix gonflés par l'inflation et l'engouement de l'acheteur pour les choses d'autrefois.



Conduit par un de mes amis, je suis allé déjeuner à Jouy-en-Josas, avec le directeur de l'École des Hautes Études Commerciales. Située en plein Paris autrefois, l'École a maintenant ses immeubles dans un grand parc à une quinzaine de kilomètres de la ville. La Chambre de Commerce de Paris s'en est portée acquéreur il y a une vingtaine d'années je crois, et elle y a logé l'École. Quelle différence d'installation et de programme d'une décennie à l'autre ! On y donne trois enseignements qui préparent élèves et patrons aux disciplines nouvelles: le Centre de formation continue, l'École des Hautes Études Commerciales elle-même et l'Institut supérieur des affaires. Ce dernier est dirigé par un Canadien de Montréal, ancien élève de la Harvard School of Business Administration. Il connaît notre jeune équipe H. É. C. de Montréal, mais non celle qui l'a précédée et dont il ne faut pas faire fi. Nous nous sommes un peu heurtés, à un moment donné, sur la question de la langue française au Canada et sur son utilité. Ai-je eu tort de lui rappeler que s'il n'eût parlé le français, il ne serait pas entré aux H. É. C. de Paris ? Et tout cela parce que je lui disais que la langue de travail dans nos entreprises était le français.

Aux H. É. C. de Paris, il y a deux influences dominantes: celle de Harvard, qui se traduit par la méthode des cas et des séminaires, et celle d'Oxford qui prend la forme des sports, auxquels prennent part environ soixante pour cent des étudiants. Au début, la participation était obligatoire. Elle ne l'est plus, mais on y invite les élèves dans un décor charmant. Ce n'est pas celui du Petit Trianon ou de la ferme chère à la Reine Marie-Antoinette, qui n'est pas très loin de là, mais un beau parc.

L'École est logée dans des immeubles modernes, entourés de pelouses, d'arbres, de cours d'eau propices au canotage, à la nage et

aux exercices physiques en pleine nature. Neuf cents étudiants y sont en permanence. Chaque année, on accueille deux cent quarante nouveaux. Après trois ans, ils sortent avec un diplôme assez prestigieux, qui leur ouvre toutes les portes. Si, à l'entrée, on est extrêmement sévère, par la suite on l'est moins, semble-t-il. Un professeur m'a confirmé ce qu'un de ses compatriotes m'avait dit: « autant il est difficile d'y entrer, autant, une fois accepté, l'étudiant donne un minimum d'effort ». Je pense que c'est la difficulté d'un pareil cadre qui rappelle celui de *Royal Roads*, à Victoria. Là également, il est plus facile de vivre agréablement que de travailler. Mon fils me disait un jour combien il était difficile d'étudier dans un décor où l'herbe est tendre, les arbres si beaux, le milieu si accueillant et les sports si variés.



Le lendemain, au cours d'un déjeuner chez nos associés de Paris, j'ai eu une longue conversation avec un agent général d'assurances qui habite Nantes. Lui aussi semble souffrir du bien curieux complexe d'infériorité qui guette les habitants de la Province. Nantes, m'a-t-il dit, est une région riche où autrefois habitaient des armateurs audacieux, chez qui régnait un remarquable esprit d'entreprise. Tout cela s'est calmé. Maintenant on se trouve devant des gens qui ne pensent qu'à conserver leur argent: entreprise souvent difficile, mais peu productrice d'emplois. N'y a-t-il pas à Nantes, lui ai-je demandé, un milieu universitaire qui apporte à la ville un ferment bien précieux ? Les professeurs n'y sont qu'en passant, m'a-t-il répondu. Ils sont tous attirés par Paris. Ils sont là en attendant mieux, comme une étape vers la capitale.

La différence me paraît grande entre nos cités universitaires et celle-là. L'Université Laval par exemple s'est incorporée à la ville. Elle y a créé une atmosphère valable, précieuse. Un professeur de Laval vit de la ville et pour sa ville. Il en sort pour assister à des congrès, mais il y revient. Souvent il s'isole, mais malgré tout, il est profondément lié au milieu. Ses travaux sont de Québec et pour Québec. Aussi l'instinct d'équipe, de groupe est-il en lui. Il vit d'ailleurs dans une atmosphère de paix et de tranquillité bien propice à la production intellectuelle.

C'est ainsi que faisant corps avec la ville, il l'enrichit; ce que ne paraissent pas encore avoir fait les professeurs de Nantes ou ceux de Nogent qui, pour la plupart, vivent à Paris et voyagent soir et

matin. C'est ce que me disait A. L. dans le train qui nous ramenait du Mans le surlendemain. Directeur de société, il habite lui-même Paris, sa femme lui ayant dit carrément qu'elle ne voulait pas vivre en dehors de la grand'ville.

Au cours du déjeuner, notre ami a eu un mot qui me paraît juste. L'ordinateur est en train de transformer mes employés en robot, a-t-il dit. « Toute la journée, ils remplissent des formules en faisant des ronds ou des croix en face de la question que, plus tard, la machine analyse. Je ne peux songer à attirer mes fils dans ce métier. Ils ne voudront pas jouer ce rôle de faiseur de ronds, eux qui sont préparés à autre chose. Et c'est dommage car ils sont intelligents et formés. » Pourquoi n'en pas faire des courtiers, qui pourraient utiliser au maximum leur formation, lui ai-je dit ? J'y songe, m'a-t-il répondu. Je vais lui envoyer l'article où j'ai résumé mes idées sur les relations du père et des fils en affaires, car il a paru s'y intéresser.

85

Je crois que l'origine de cette étude vaut la peine d'être contée. Germaine et moi nous étions laissés embrigader dans le comité de direction de l'École des Parents, il y a plusieurs années. Une fois par semaine, l'hiver, le groupe se réunissait dans la grande salle de l'école Saint-Stanislas, rue Laurier. On y donnait des causeries sur les relations des parents entre eux, des parents avec leurs enfants et du clergé avec les parents. Il y avait foule aux conférences données par le docteur Léon Gérin-Lajoie et par l'abbé Irénée Lussier, qui traitaient ouvertement d'un sujet jugé *tabou*, en dehors du confessionnal. Guy Boulizon me demanda un travail, un jour. Je pensai traiter d'un sujet qui me tenait à cœur : les relations des pères et des fils en affaires. Me suis-je bien acquitté de la tâche ? Je n'en sais rien, mais si j'avais à exposer mon point de vue une autre fois, je pense que je ne changerais pas grand-chose.

Pour réunir ma documentation, je procédai d'abord par sondages auprès de certains qui avaient souffert de leur expérience familiale, et d'autres qui s'en félicitaient. Au *cocktail parties* auxquels j'assistais, j'attendais que mon interlocuteur eût pris deux ou trois verres ; je lui expliquais la petite enquête à laquelle je me livrais, puis je l'écoutais. Au retour chez moi, je résumais notre conversation. J'ai ainsi compté vingt-deux notes, qui servirent de base à mes conclusions. Un des pères interviewés me dit : « J'ai divisé mes affaires en trois. J'en ai gardé une ; quant aux autres, ce sont mes fils et ma fille qui les admi-

nistrent. Je serai là pour les aider de mon vivant s'ils font des erreurs. » C'est peut-être celui-là qui me fut le plus utile pour comprendre le problème et poser les bases d'une solution. Il y en a sûrement d'autres, mais je pense que c'est la plus réaliste puisqu'elle donne aux fils l'occasion de montrer leurs qualités et leurs défauts et d'apprendre comment on gère une entreprise. Il faut se rappeler qu'on devient chef d'orchestre à la seule condition qu'on puisse diriger des musiciens. Autrement, on ne peut qu'en parler théoriquement ou enseigner l'histoire de la musique; ce qui n'est tout de même pas la même chose. La situation me paraît la même dans les affaires. On peut bien diriger une entreprise si l'on s'y prépare, si l'on a les qualités voulues et si on a l'occasion d'accéder graduellement, mais assez rapidement, à un poste de commande. À moins d'avoir des qualités innées, extraordinaires, que la vie permet de faire valoir rapidement et quelques réserves pour faire face aux erreurs de jugement ou à l'inattendu.

**Londres, 30 septembre**

En sortant du *Mayfair*, je me suis dirigé vers Berkeley Square, où il y a de très beaux arbres, aux troncs énormes et bosselés et des gazons opulents. En passant devant une boutique de libraire, je me suis informé de l'ouvrage de Joseph Bouchette, publié à Londres en 1832 et illustré de fort belles gravures faites d'après des dessins de ses fils ou de lui-même. *The Topographical Dictionary of Canada* se vend maintenant à un prix assez élevé: quelque trois cents dollars pour les trois volumes, m'a dit le marchand très au fait de l'œuvre de Bouchette. À Montréal, un peu plus tard, on m'a affirmé que l'ouvrage de 1815 se traite à \$200 dollars. Et dire que c'est à la fin de sa vie que l'auteur a pu se faire rembourser partiellement par le gouvernement le prix des livres dont il avait fait les frais. Et cependant quelle propagande, il faisait à ce pays distant et inconnu ! J'ai été surpris d'entendre le libraire me dire: « il y a aussi les cartes qui sont parmi les plus précises et les plus belles de l'époque. » À mon retour au Canada, je m'adresserai au Ministère des forêts pour essayer de les voir. Peut-être le directeur de l'École de Foresterie pourra-t-il m'aider à les obtenir ? Il est au Conseil de La Laurentienne, comme je suis à La Paix; il devrait être possible de l'intéresser à l'étude que je me propose de faire sur Joseph Bouchette. Celui-ci a été arpenteur-général de la Reine à une époque où il n'était guère facile de remplir son poste: il lui fallait parcourir le territoire l'aviron à la main ou pénétrer à l'inté-

rieur par les routes qui existaient alors. Le Grand Voyer faisait sans doute son possible, mais ses ressources étaient minces. Aussi les voies du Bas-Canada étaient-elles cahoteuses et complètement défoncées après l'hiver. Dès le printemps, c'est par le canot que l'arpenteur-général pouvait le plus facilement accomplir sa besogne. Et c'est peut-être parce qu'il a été sur le terrain que ses études ont été aussi précises et qu'à distance, elles sont aussi précieuses pour ceux qui veulent étudier l'époque.

**1<sup>er</sup> octobre**

87

Déjeuner ce midi au *Savoy* avec le capitaine S., dont le bateau était en rade de Monte Carle, durant le dernier *Rendez-Vous de Septembre*. Ce n'est pas le même homme : le marin au teint basané et cet amphitryon qui nous mène à travers la faune internationale du *Savoy*. Nous étions avec le conseiller financier du groupe T, propriétaire d'une très importante chaîne de grands journaux de Londres, dont le *London Times*. Il nous a parlé du patron qu'il admire un peu comme un être à part, hors mesure, qui, parti de rien, est parvenu à monter une énorme entreprise où il fait la pluie et le beau temps. Tout comme Lord Beaverbrook le faisait de son vivant, mais dans un autre groupe. Il est curieux que deux Canadiens se soient ainsi trouvés à peu près au même moment, à la tête d'un empire, dans l'Empire où ils étaient bien peu de chose quand ils sont venus à Londres, l'un des provinces maritimes et l'autre du centre du Canada.

À une table voisine de la nôtre, il y avait J. L., entouré de sa cour ordinaire de jolies femmes et de vieux messieurs bavards et distingués. Je suis allé lui serrer la main et lui suggérer de voir à Paris ou à Londres cet extraordinaire trio que forment Istomin, Isaac Stern et Leonard Rose. La veille de notre départ, Germaine et moi les avons entendus à Paris, au Théâtre des Champs-Élysées. Ils ont joué le premier des neuf concerts consacrés à l'intégrale des trios et variations de Beethoven, à l'occasion du deuxième centenaire que l'on fête actuellement dans les villes du monde entier. J. L. retourne à Paris pour entendre le prochain concert de l'orchestre de Paris dirigé par Von Karajan. Nous voulions y aller nous-mêmes, mais nous avons quitté Paris trop tôt.

Germaine est revenue directement au Canada, pendant que j'allais à Londres discuter quelques affaires laissées en suspens. Je ne déteste pas cette double vie que mes affaires et mon agrément m'imposent tour

à tour. Je n'ai d'ailleurs aucune difficulté à alterner. Hier soir, j'écoutais au Royal Festival Hall un jeune pianiste roumain du nom de Rau Lupu, formé au Conservatoire de Moscou. Extraordinaire virtuose, il a joué avec finesse et beaucoup d'habileté deux concertos, l'un de Mozart (K414) et l'autre de Beethoven (no 1). Quel charme présente une pareille musique dans un pareil cadre qui, assez curieusement, ne détonne pas, tant l'acoustique y est bonne. Et ce matin, dans la *City*, je discutais gravement d'un sujet grave. Hélas ! mes interlocuteurs ne partageaient pas entièrement mes vues. C'est dans des moments comme ceux-là qu'il ne faut pas se laisser abattre et plier bagages. *Tomorrow is another day*. Je recommencerai demain. En attendant, je vais respirer l'air dans *Green Park*. J'y ai vu un transat de toile bien attrayant sous ce soleil d'automne, encore chaud, et sous ces nuages qui circulent là-haut, lourds comme un remords. Ce qu'il faut chercher dans Londres, c'est cette alternance des grands immeubles dont certains sont beaux (mais pas les plus récents), somptueux même, et des espaces verts aux arbres très hauts et chargés de feuilles vertes ou brunes en ce moment de l'année. Fort heureusement, les bombes de Goering les ont laissés en place.



Hier soir on donnait au *Fortune Theatre*, *The Contractor* de David Storey. Voilà une bien curieuse pièce et une assez étonnante réussite. L'auteur a imaginé une tente qu'on met en place à l'occasion d'un mariage et qui occupe la scène. On la dresse d'abord, puis on la descend, en mettant la toile en sacs et en rangeant les poteaux et le plancher de bois. C'est moins que rien, mais l'auteur parvient à maintenir l'intérêt de sa pièce par le dialogue de ses personnages : ratés, arriérés mentaux ou ex-bagnards échappés que le *Contractor* paie mal et dirige à grands coups de gueule. Pas un instant on a l'impression de longueur. Et cependant l'intrigue est mince. L'accent et le vocabulaire sont ceux du Yorkshire, me disent mes amis Eric et Marjorie. On est bien prêt du *joual* comme phénomène linguistique. Au début, je n'y comprenais rien, puis je m'y suis fait et j'ai pu suivre les conversations avec un peu d'efforts, mais sans perdre grand'chose.

Qu'on est loin des pièces de Françoise Sagan et de Françoise Dorin, que nous avons vues à Paris, Germaine et moi. J'ai été ravi par un *Sale Égoïste* ; mais *les Bonshommes* m'ont déçu, quoiqu'on y trouve un peu de ce style étincelant et de cette langue brillante qui ont fait



de Françoise Dorin un auteur en vue. Sagan m'a déçu une fois de plus avec « Un piano dans l'herbe ». Il s'en dégage une impression d'ennui que l'auteur a peut-être voulu, mais qui déçoit. G. B. P. me traite d'esprit entier, préjudicié et bien mal disposé pour juger Sagan que tout le monde aime. Autant j'ai été ravi par *Bonjour, tristesse*, autant ses pièces m'agacent, m'ennuient, me déplaisent ou me laissent indifférent, comme une chose à moitié réussie, sans intérêt autre que mondain; ce qui est d'un mérite assez mince. Et cependant elle attire des foules bien parisiennes. Comme le *Pipe Piper*, on la suit sans discuter, trop content d'être admis dans cette foule qui dit: « J'ai vu ou j'ai lu le dernier Sagan ». Quels dons elle a, mais comme elle les utilise peu ! Si elle continue, elle n'aura été qu'un témoin bien ordinaire d'un milieu bourgeois bien peu intéressant où le whisky, l'argent, l'adultère et l'auto de course sont les éléments les plus intéressants de la vie.



Il y a deux ou trois ans, j'ai écrit deux textes que je n'ai pas encore osé publier. Le premier s'appellerait *Mon père et nous* et le second, *Mes fils et nous*. Les deux relatent notre vie de famille avec, dans le premier cas, mon père comme personnage principal. Dans la famille, il était le point d'intérêt. Pendant longtemps, il prit toutes les décisions et fut le moteur de cette vie familiale qui aurait été tout autre s'il n'avait pas été là. Puis, il y eut la famille nouvelle, la mienne, avec Germaine comme pôle d'attraction, puis les fils avec leur caractère, leurs goûts, leurs petites aventures, leurs mots d'enfant, leurs heurts avec la vie et leurs amis. C'est tout cela que je raconte avec un plaisir évident. Peut-être sera-t-il difficile de faire paraître un livre, avec ces seuls récits familiaux ! Si je ne m'y décide pas, je laisserai le texte en friche à mes fils, un peu comme un champ fertile, mais où rien n'a poussé que les mauvaises herbes et les plantes sauvages. Et cependant sur certains côteaux et dans certaines plaines d'Espagne, du Maroc ou de France que j'ai vus, il y a de bien jolis coquelicots, colorés et délicats ! Ce serait dommage, me dit-on; mais combien de gens s'intéresseraient à nos petites affaires ? Orgueil, pudeur des choses de notre vie intime, crainte d'un four ? Peut-être y a-t-il un peu de tout cela dans mon hésitation ! Et cependant, dans mes pages de journal, n'ai-je pas à peu près tout dit sur ce que permettait le censeur familial !



**20 octobre**

90

Dans les journaux et à la radio-télévision, on parle, en ce moment, surtout de l'enlèvement de M. Cross, l'attaché commercial de Grande-Bretagne, par des membres du F.L.Q. Petit à petit, on a dû se rendre aux conditions des ravisseurs pour essayer d'empêcher la mort du diplomate anglais. Par exemple, on a donné lecture du *Manifeste* du mouvement: mélange d'injures, de réclamations et de récriminations contre l'*establishment*, les milieux officiels et les capitalistes qu'on réunit en une même réprobation. Que le F.L.Q. ait obtenu de cette manière des choses qu'il n'aurait jamais eues sans son attitude de violence, cela est incontestable. On a dû parler de l'indépendance du Canada français, là où on avait défendu qu'il en fût jamais question. Ce serait risible, s'il ne s'agissait d'un des cas de violence les plus graves, si l'autorité n'était forcée une fois de plus de baisser pavillon et s'il n'y avait un précédent qui ne manquera pas d'être suivi. Déjà, un autre personnage, plus près de nous, a fait l'objet d'un deuxième enlèvement. Il s'agit cette fois d'un ministre provincial qu'on a cueilli dans la rue à côté de chez lui, suivant les meilleurs traditions établies par le film partout où, si l'on craint le nu, on n'hésite pas à étaler le crime dans toute son horreur.

Qu'advient-il de tout cela? Je n'en sais rien exactement, mais on peut être sûr que si on met la main sur les ravisseurs, la foule leur fera un mauvais parti avant que la police ne les mette à l'abri pour permettre à la justice de suivre son cours.<sup>1</sup> À une déclaration assez violente et purement émotive d'un de nos amis hier, en face d'un des plus beaux spectacles d'automne qui soient, un grand avocat nous a rappelé les principes mêmes de la justice et de la démocratie. « Les ravisseurs seront condamnés seulement s'ils sont reconnus coupables, a-t-il dit! » C'est cela qui fait la grandeur et la faiblesse des pays démocratiques. Si on n'agit pas ainsi, on revient aux mœurs des *Western* les plus brutaux: la balle dans le crâne ou l'échafaud, au milieu des hurlements de la foule. Mais avant d'accepter les lenteurs et les précautions juridiques, il faut faire taire les bouffées de haine, d'horreur et le désir de vengeance qu'une éducation bourgeoise n'a pas complètement étouffé au plus profond de soi.




---

<sup>1</sup> Comme on se trompe parfois! Quand on a mis la main sur les ravisseurs, la foule a suivi le cortège policier qu'on avait cru bon de constituer d'un œil curieux, mais presque indifférent.

Ce qui m'inquiète le plus dans toute cette affaire, c'est d'abord l'impuissance de la police. On a l'impression d'être bien mal défendu. À tel point qu'il y a en ce moment dans le milieu bourgeois — le nôtre — une atmosphère de crainte, d'angoisse même qui est peut-être le plus clair résultat obtenu par le F.L.Q. C'est ainsi sans doute que recommandent d'agir tous les partis de force et de violence, qu'ils soient facistes, communistes ou maoïstes. Et cela, au moment même où le gouvernement canadien vient de reconnaître la Chine. Ce serait ridicule si la mort de Pierre Laporte, survenue par la suite, n'était tragique.

### 12 novembre

Pendant un mois — période d'accouchement de la Revue, je me suis tu. Mais sur quoi peut-on écrire à une époque où les esprits sont à ce point survoltés ? Récemment, j'ai suggéré à un de mes collègues de la Société Royale du Canada la candidature d'un critique littéraire d'esprit très fin. L'autre m'a répondu : « C'est un écrivain excellent, mais il est de tendance séparatiste ! » Je ne le suis pas moi-même quoique je partage certaines des idées de ceux qui le sont. Mais que penser quand un partisan de la liberté de parole, comme est censé l'être mon interlocuteur, tient de pareils propos ? Il ne se rappelle plus qu'il a présidé un congrès sur la liberté de pensée et d'expression, il y a quelques années. À un coquetel l'autre jour, le professeur Michel Brunet m'a rappelé ce qu'il avait dit à ses élèves à un de ses cours : « Souvenez-vous, Messieurs, que dans l'opposition on est pour la démocratie. Une fois au pouvoir, on change. On acquiert rapidement une petite faiblesse pour l'autocratie ou tout au moins on ne la voit plus sous le même angle ». J'ai trouvé le propos de l'un amusant et malheureusement assez réaliste et celui de l'autre, pénible. Mais n'est-ce pas un signe du temps actuel et de l'inquiétude des nouveaux bien-pensants que de nier ce en quoi ils ont cru si longtemps.

### 26 décembre

Hier c'était Noël. Les enfants et petits-enfants sont venus à notre appartement. Nous étions vingt. Et cependant, nous n'étions pas les uns sur les autres. On nous avait logés par petits groupes autour de tables où se trouvaient les choses les plus délicieuses qui soient : hors-d'œuvres plantureux, où les champignons à la grecque voisinaient avec les crevettes petites, délicates, succulentes qu'il fallait défendre contre

les plus jeunes si l'on voulait qu'il y en eût pour tous — saucissons aux couleurs tendres, gelées de légumes et de fruits préparées par la grand'maman qui, à l'occasion des fêtes, est saisie par ce que j'appelle un peu irrespectueusement l'*instinct millénaire* : sorte de frénésie qui s'empare d'elle et qui lui fait faire tous les petits plats qu'autrement elle se refuserait de cuisiner tant ils donnent de mal à l'ancêtre aux cheveux gris. Elle n'épargne pas sa peine parce que « les enfants aiment ça . . . » Il y avait aussi le poulet divan et puis les salades et les desserts où se retrouvent les secrets de plusieurs générations dévouées à leurs enfants. On trouve en eux la joie des fêtes et, en elles, l'occasion de retrouvailles qui prolongent le lien ombilical.



J'écris cela le lendemain, en écoutant deux disques bien différents : les pensées de Sacha Guitry et les chants du Cycle de Noël, rendus par la Schola des Pères du Saint-Esprit. L'un est toute fantaisie et l'autre tout sérieux et esprit religieux.

En écoutant hier le disque de Guitry, nous ne pouvions — une de mes belle-filles et moi — nous empêcher de dire : quelles époques bien différentes que la sienne et la nôtre ! Lui, à qui tout semble joie de vivre, occasion de plaisanteries un peu faciles et mots qui nous paraissent encore sinon vrais, du moins bien près de la réalité d'hier. J'avais un nom, dit Guitry, je me suis fait un prénom ! Comme il aimait la vie et comme il la rendait aimable ! Quelle différence avec notre conception actuelle où tout est drame, dureté, tristesse. Où rien ne semble charmant, sauf la joie de ces petits enfants à qui, tout à l'heure nous avons remis des cadeaux pourtant si simples : des skis, des bottes de ski-doo, un chiot, une guitare, des livres, des disques

Avant de partir, une de mes belle-filles a reçu trois coups de téléphone des parents de ces personnes nouvellement incarcérées, en vertu de la loi Turner. Pour eux, Noël n'a pas été gai, hélas ! Cela, c'est le contraste entre leur Noël et le nôtre !

On n'a pas suffisamment dit le rôle de l'Archevêque de Montréal dans la formation du comité pour venir en aide aux familles des prisonniers. C'est lui qui en a eu l'idée. Or, ce n'est pas de lui qu'on a parlé au moment où a paru le premier rapport du Comité. Très simple, l'Archevêque poursuit son œuvre de bonté. Cela il faut le dire car lui n'en fait pas étalage, pas plus qu'il n'arbore cette tenue de chef de l'Église à laquelle son rang lui donne droit. Alors qu'en

1837, Mgr Bourget écrivait à un de ses curés : il ne faut pas enterrer en terre sainte les rebelles tués l'arme à la main, lui, Paul, archevêque de Montréal, affirme simplement : il faut aider ces gens arrêtés et leurs familles sans essayer de juger.

---

## Faits d'actualité

par

G. P.

93

### I — Le pédantisme et l'humain en instruction

Dans un discours prononcé sous les auspices des William T. Beadles Lectures 1971, Monsieur Peter F. Drucker a affirmé ceci : « *And every school master in the past knew that only one out of every ten of his students learned anything at all.* » Monsieur Drucker est familier de ces observations percutantes. Mais a-t-il vraiment raison de s'exprimer ainsi ? Nous ne le croyons pas, même si nous pensons que l'on doit faire l'impossible pour que le plus grand nombre tire le maximum de son passage à l'école. Ceux qui se plaignent amèrement de leurs années de formation doivent s'en prendre à eux d'abord, plus qu'au système. Certains de leurs maîtres n'étaient pas à la hauteur, mais s'ils n'ont rien obtenu de leur passage à l'école qu'un profond ennui, c'est qu'ils n'ont pas su ou voulu faire l'effort personnel nécessaire. Qu'à une époque, où il n'y avait presque aucun matériel pédagogique, certains n'aient pas tiré de l'enseignement tout ce qu'ils auraient pu, cela s'explique. Mais affirmer que neuf élèves sur dix n'en ont rien obtenu, c'est une mauvaise plaisanterie qu'un homme comme Peter F. Drucker ne devrait pas se permettre. Il a raison de dire que la formation véritable commence au moment où l'on sort de l'école, mais auparavant il y a une période préparatoire extrêmement importante. C'est vraiment après ses études qu'on tire le maximum de ce qu'on nous a appris. Or, ce que l'on nous enseigne — si on a bien voulu ne pas se fermer — c'est justement une méthode de travail, une manière d'apprendre que donnent les années passées à l'école de quelque niveau qu'elle soit. Il n'y a pas de paresseux, il n'y a pas de cancrès, affirme Monsieur

Drucker, il n'y a que des gens en qui on n'a pas su faire jaillir l'étincelle. Je veux bien, car tel cerveau lent s'accélère quand il attaque les matières qui l'intéressent et tel autre s'éveille quand un maître ouvre toutes grandes les portes de la curiosité. Il faut voir avec quel respect André Maurois parle de son maître Alain qui lui a rendu ce service. Je pense que l'effort doit avant tout porter sur la formation des maîtres, plus que sur les programmes. Depuis toujours, il en a été ainsi. On a construit dans notre province un nombre très grand d'écoles. C'est bien. Leurs portes sont largement ouvertes au plus grand nombre. On a institué un régime permettant de passer librement d'une discipline à l'autre. Mais le succès de toutes ces réformes repose essentiellement sur la qualité de l'enseignement. On ne saurait trop le répéter. Si à la manière dont on le traite maintenant, malgré ses rodomontades, ses protestations, ses contestations et ses mouvements d'humeur, le maître ne parvient pas à être un bon professeur, ce sera sa faute car on met tout à sa disposition pour lui permettre de l'être. S'il ne le devient pas, ce sera sa propre faillite et celle du régime. C'est cela qu'il faut dire simplement et non dans ce jargon où il est question de méthodes « behavioristic, cognitive, child-centered or discipline-centered », qui ne sont que des modalités d'une formation, celle de l'humain. Personnellement, je déteste ce pédantisme, même s'il nous vient d'un milieu qui, cependant, s'est rapproché de la vie comme l'a fait The American College of Life Underwriters. C'est lui qui a créé les « William T. Beadles Lectures » pour honorer un excellent éducateur et qui, auparavant, a fait beaucoup pour former ceux qui se destinaient à l'assurance sur la vie et à sa vente rationnelle : exemple excellent de cet enseignement professionnel qui complète l'autre.

## II — Le Centenaire de la Guarantee Company of North America

Fondée en 1872, cette compagnie canadienne vient de doubler le cap du centenaire. A ses origines, on trouve le nom d'un homme d'affaires très connu à Montréal et, en particulier, dans les milieux ferroviaires : sir Alexander Galt<sup>1</sup>. A côté de lui, il y a Edward Rawlings, le technicien qui, après avoir fait pénétrer au Canada l'assurance dit de « garantie », c'est-à-dire vol, détournement de fonds, etc., pour le compte d'autres, pense que le temps est venu de créer au Canada une société nouvelle. Et c'est ainsi qu'un jour d'avril 1872, elle commence ses opérations sous le nom de Canada Guarantee Company, avec un

capital autorisé de \$100,000 et payé de \$15,525. C'est l'époque où le dollar a encore sa pleine valeur et où l'on croit que l'homme et la technique comptent plus que le capital disponible.

Plus tard, en 1880, le nom de la compagnie fut changé et devint Guarantee Company of North America. C'est de là qu'elle partit pour se spécialiser dans un domaine peu connu, mais où elle se fit rapidement une place importante.

Nous lui souhaitons longue vie.

---

<sup>1</sup> Né en 1817 à Chelsea, près de Londres, Sir Alexander Tilloch Galt était le fils du romancier écossais John Galt. Venu au Canada en 1835, à l'âge de 18 ans, il est commissaire de la British American Land Company de 1844 à 1855, à Sherbrooke. Il s'intéresse à la construction du Grand-Tronc; il est député de Sherbrooke presque continûment jusqu'à 1872. En 1858, il est ministre des finances dans le Cabinet Cartier-Macdonald. Il l'est à nouveau après 1867. En 1880, il devient Commissaire du Canada à Londres. Puis, pendant une dizaine d'années, il s'occupe de diverses entreprises dans le Nord-Ouest. En somme, un assez grand bonhomme sur qui s'appuient les anglophones du Bas-Canada. En quelque sorte, il en est leur porte-parole en politique durant sa carrière active. Voir dans *The MacMillan Dictionary of Can. Biography (1963)* l'excellente biographie qu'on y donne et dont nous avons, nous-mêmes, tiré cet aperçu.

**PLUS PRÉSENTE,  
PLUS EFFICACE,  
DANS LA VIE DE CHACUN**



**L'Union Canadienne**

Compagnie d'Assurance

**VIE - INCENDIE - AUTOMOBILE - VOL - FIDÉLITÉ  
RESPONSABILITÉ - MULTI-RISQUES - CAUTIONNEMENT**

Siège social: Québec





## **GROUPE STANSTEAD & SHERBROOKE**

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STANSTEAD & SHERBROOKE

UNITED SECURITY INSURANCE COMPANY

STERLING INSURANCE COMPANY OF CANADA

*Siège Social - Sherbrooke, Québec*

FONDÉE EN 1835

### **TABLEAU DE CROISSANCE**

(en milliers de dollars)

	<b>Primes Brutes Souscrites</b>	<b>Primes Nettes Souscrites</b>	<b>Réserve de Primes Non Acquises</b>	<b>Actif</b>
1970	\$8,847	\$6,139	\$3,247	\$10,464
1969	6,003	3,730	2,186	6,694
1968	5,254	3,271	1,951	6,578
1967	4,673	3,217	1,948	6,025
1966	4,508	3,304	1,857	5,477
1965	3,706	2,169	1,445	4,793
1964	3,169	1,851	1,310	4,206
1963	2,723	1,684	1,130	3,502
1962	2,202	1,149	898	3,148
1961	2,090	1,138	907	3,037
1960	2,094	1,155	915	2,903

**Surplus pour la protection des assurés : \$2,312,000**

**J. P. GAUTIER, Président et Directeur Général**

#### **SUCCURSALES**

Halifax - - - - 1730, rue Granville

Montréal - Suite 201, Place du Canada

Québec - - - - 580, Grande Allée Est

Toronto - - - - 20, rue Eglinton Est

Vancouver - - - - 5655, rue Cambie

63 ANS AU SERVICE DU QUÉBEC

\$38 MILLIONS DE PRIMES SOUSCRITES ANNUELLEMENT

\$72 MILLIONS D'ACTIF

+ 570 EMPLOYÉS

---

---

UNE GRANDE FIERTÉ D'ÊTRE CANADIEN FRANÇAIS

ET LE GROUPE LE PLUS IMPORTANT DU QUÉBEC



**GROUPE**

**Commerce**

Les Compagnies d'Assurance

GÉNÉRALE DE COMMERCE CANADIENNE MERCANTILE CANADIENNE NATIONALE

Siège social ST-HYACINTHE, Qué.

# MARTINEAU, WALKER, ALLISON, BEAULIEU PHELAN & MacKELL

**Avocats**

**3400 Tour de la Bourse - Place Victoria  
Montréal (115)**

**Le bâtonnier**

JEAN MARTINEAU, c.c., c.r.  
ROGER L. BEAULIEU, c.r.  
ANDRÉ J. CLERMONT, c.r.  
MAURICE E. LAGACÉ, c.r.  
F. MICHEL GAGNON  
RICHARD J.F. BOWIE  
JACK R. MILLER  
SERGE D. TREMBLAY  
CLAUDE H. FOISY  
MAURICE A. FORGET  
ROBERT E. REYNOLDS  
JEAN MAURICE SAULNIER

ROBERT H. WALKER, c.r.  
CHARLES A. PHELAN, c.r.  
JOHN H. GOMERY  
J. LAMBERT TOUPIN  
EDMUND E. TOBIN  
JAMES A. O'REILLY  
BRUCE CLEVEN  
JEAN S. PRIEUR  
JAMES G. WRIGHT  
STEPHEN S. HELLER  
LISE LAGACÉ  
MONIQUE CARON

GEORGE A. ALLISON, c.r.  
PETER R.D. MACKELL, c.r.  
ROBERT A. HOPE  
BERTRAND LACOMBE  
C. STEPHEN CHEASLEY  
ROBERT P. GODIN  
MICHEL LASSONDE  
MICHAEL P. CARROLL  
CLAUDE LACHANCE  
PIERRETTE RAYLE  
DAVID W. SALOMON  
ANDRÉ T. MÉCS

**avocats-conseils**

L'HONORABLE ALAN A. MACNAUGHTON, c.p., c.r.  
LE BÂTONNIER MARCEL CINQ-MARS, c.r.

**Téléphone : 395-3535**

**Adresse télégraphique "CHABAWA"**

# GÉRARD PARIZEAU, LIMITÉE

**Courtiers d'assurances agréés**

**Étude et administration de portefeuilles d'assurances**

**410, RUE SAINT-NICOLAS - MONTRÉAL - 842-3451**

•

Pierre CHOUINARD

Gérald LABERGE

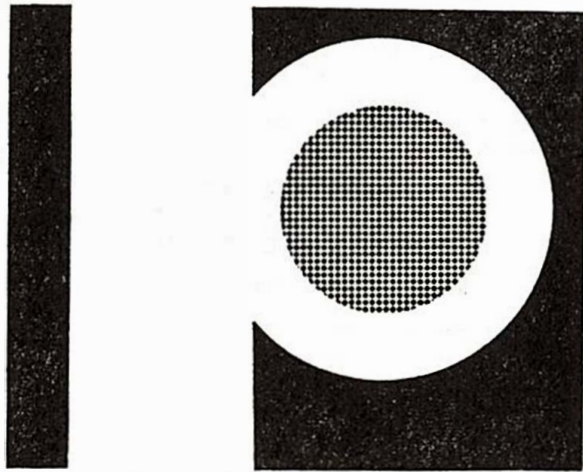
Gérard WHITE

Gérard PARIZEAU

Marcel MASSON

André TOWNER

LE GROUPE



PRÉVOYANTS

**ASSURANCE-VIE - ASSURANCE GÉNÉRALE**

*Siège social :*

**801, RUE SHERBROOKE EST - MONTRÉAL**

**ENTIÈREMENT CANADIENNE  
ET VRAIMENT DIGNE DE CONFIANCE**

**Economical**  
COMPAGNIE MUTUELLE  
**D'ASSURANCE**

DOMICILES

AUTOMOBILES

COMMERCES

FONDÉE EN 1871

ACTIF: PLUS DE \$30,000,000

**SIÈGE SOCIAL — KITCHENER, ONTARIO**

**Succursales**

VANCOUVER

LONDON

EDMONTON

OTTAWA

WINNIPEG

MONTRÉAL

TORONTO

MONCTON

HAMILTON

HALIFAX

**GUY LACHANCE, A.I.A.C.**

**W. W. FOOT, F.I.A.C.**

Directeur de la succursale du Québec

Président

276, rue St-Jacques ouest

Siège social

Montréal, P.Q.

Kitchener, Ontario

*Siège social:*  
Édifice de La Prévoyance



507, place d'Armes,  
Montréal

### **EN ASSURANCE GÉNÉRALE,**

La Prévoyance dépasse 90% des compagnies  
quant au chiffre d'affaires réalisé au Canada.

### **EN ASSURANCE-VIE,**

La Prévoyance dépasse 80% des compagnies  
quant au volume d'affaires en vigueur dans le Québec.

*Les progrès rapides et constants de La Prévoyance  
signifient à la fois compétence et expérience.*

***Vous pouvez compter sur***

**LA PRÉVOYANCE**  
COMPAGNIE D'ASSURANCES

# PROGRAMMES D'ÉTUDES EN ADMINISTRATION

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES offre à l'intention des adultes plusieurs programmes d'études dans les domaines de l'administration.

I - A ceux qui détiennent déjà un diplôme universitaire, l'Ecole offre des programmes d'études conduisant à:

- un diplôme en sciences administratives
- un certificat en recherche opérationnelle

II - Aux cadres de l'entreprise qui veulent se perfectionner, l'Ecole offre aussi des sessions d'études sur les différentes fonctions de l'entreprise. Ces cours se présentent sous forme de cours réguliers, de sessions intensives, de séminaires, etc.

- Administration de l'entreprise
- Administration du marketing
- Administration de la vente
- Cours de perfectionnement en administration

III - A ceux qui, sans détenir un diplôme universitaire, veulent se donner une formation en administration, l'Ecole offre un programme d'études conduisant à un certificat en sciences administratives.

IV - A ceux qui recherchent une formation professionnelle, l'Ecole offre des programmes d'études en collaboration avec plusieurs grandes associations professionnelles qui évoluent dans l'une des fonctions de l'administration.

*Pour plus de renseignements sur ces cours, communiquer avec*

**LE SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES**  
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL  
5255, avenue Decelles, Montréal (250e)  
Tél.: 343-4440

**NE JOUEZ PAS  
AVEC LE FEU**



**ASSUREZ-VOUS**



LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

**vous protège**

INCENDIE/RESPONSABILITÉ CIVILE/VOL/ASSURANCE COMBINÉE POUR MAISON D'HABITATION  
RESPONSABILITÉ PERSONNELLE/RESPONSABILITÉ PATRONALE/GARANTIE FIDÉLITÉ, GLOBALE/AUTOMOBILE